This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

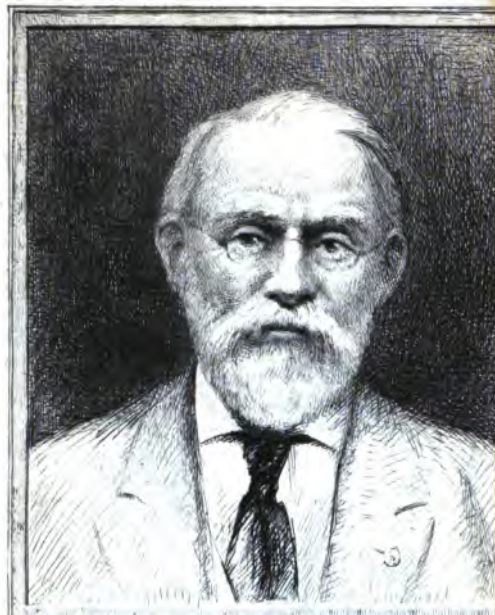

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HD
811
.T75
H84

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY.

Trois exemplaires ayant été déposés, je poursuivrai les contrefacteurs d'après la loi.

Tournay, 1828.

Printed in France

ESSAI

CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE TOURNAY ;

PAR

M. HOVERLANT DE BEAUWELAERE,

propriétaire, ex-législateur.

Orné du portrait de l'auteur.

TOME LXXXX.

A TOURNAY,

CHEZ L'AUTEUR, quai de l'Arsenal.

1828.

ÉPIGRAPHE.

Le ministre de la guerre avait pris toutes les précautions pour que la présence de Sa Majesté ne fut pas infructueuse, malgré les pertes d'hommes qu'avait supporté la France.

Il avait rendu l'armée de Flandre la plus florissante et la plus nombreuse qu'on eut encore vue;

Elle était de cent six bataillons, et de cent septante-deux escadrons complets avec dix-sept compagnies franches.

Vie privée de Louis XV, par M. d'Angerville, vol. 2, in-12, page 239, à Londres, chez John Peter-Lytlon, 1781.

Dunning
Nijhoff
9-9-36
32391

AVERTISSEMENT.

Le vol. 90, que nous publions, contient l'histoire de Tournay de l'an 1733, en partie, à l'année 1745, jusques et y compris la bataille de Fontenoi, le siège et la prise de Tournay et de sa citadelle, nous avons cru qu'il importait de les décrire, en puisant dans les monuments authentiques, car qu'est-ce donc que l'histoire, dénuée du flambeau de la vérité?

Le vol. 91 qui est sous presse, portera cet ouvrage de

l'an 1745, (juin) à l'année 1768 inclusivement;

Le vol. 92, de 1769 à 1780, inclusivement.

Le vol. 93, de 1781 à 1788 en partie.

Le vol. 94, de l'an 1788 à 1789 inclusivement.

Le vol. 95, de l'an 1790 à 1791 inclusivement.

Le vol. 96, de l'an 1792 à 1799 inclusivement.

Le vol. 97, de 1800 à 1803,

contenant la vie de François Hirn, évêque de Tournay.

Le vol. 98, de l'an 1803 à 1813 inclusivement.

Le vol. 99, de l'an 1814 à 1822 inclusivement.

Le vol. 100, contenant la topographie et la largeur et longueur de ses places, marchés, ruages, édifices, moulins, ponts, portes, écluses, anciens et modernes, ouvrage curieux.

Le vol. 101, histoire spéciale des banlieues de Tournay

ancienne, du moyen âge, et modernes, dites du nouveau district.

Le vol. 102, histoire particulière de toutes les terres franches du Tournésis, qui est très-intéressante.

Les vol 103, 104, 105 et 106, contiendront la table alphabétique des matières, qui est achevée et mise au net, je l'ai soignée, le lecteur y trouvera avec aisance, les matières et les faits, qu'il désirera connaître;

Tout celà est composé, et en doublé:

Ce que j'énonce au lecteur et à mes héritiers, d'autant que la mort peut me surprendre, avant que l'impression des *seize* volumes qui restent à imprimer, soient achevés.

Voilà donc pour lors, l'ordre que je veux qu'on observe, pour en completter l'impression ;

Je n'ai rien négligé : ni études, ni pénibles recherches, ni dépenses, pour l'achever, cependant le lecteur s'appercevra avec moi, et j'en conviends de bonne foi, que cet ouvrage fourmille d'imperfections, que la mesure peu étendue de mon

savoir, à répandu sur mon ouvrage.

L'opposition acharnée des *scioli obscurantins*, y a aussi notablement contribué, comme je l'ai prouvé antérieurement en cet ouvrage,

C'est pourquoi je lui ai donné le titre *d'essai pour servir à l'histoire de Tournay*, de manière cependant, qu'un écrivain plus habile, et plus instruit que moi, et qui après ma mort, rédigerait une nouvelle histoire de Tournay, y trouverait des documents authentiques, sans l'aide desquels l'histoire est une espèce de roman ;

Enfin, tel imparfait et médiocre que soit cet ouvrage, il a au moins le mérite de la vérité,

Et c'est une prétention à laquelle je tiens fortement.

Car comme disait il y a un siècle et demi, le bon camarade Boileau,

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

Il doit règner par tout, et méme dans la fable;

Epitre à Monsieur de Seigneley, ministre et secrétaire d'état.

Tournay, le 15 juillet 1828.

Hoverlant de Beauwelaere.

Propriétaire ex-législateur, né à Tournay le 9 mars 1758.

Printed in France

HISTOIRE

DE TOURNAY.

1733.

Monsieur Maximilien Cambier, 1er conseiller procureur général et fiscal de Tournay, est décrêté de prise de corps, ensuite

A*

d'informations tenues la nuit du 15 au 16 juillet 1733, accusé à ce qu'il paraît de sodomie ;

L'accusé Cambier, se plaignit amèrement qu'on ne le traitait ainsi, qu'en haine du nom français, et de ce que feu son père, ancien premier conseiller pensionnaire de ladite ville, fut destitué de cette charge, en 1709 par les hauts-alliés, lors de leur entrée à Tournay.

Il se plaint en sus, que ce décret de prise de corps, fut porté

vers onze heures la nuit, sur la déposition défectueuse de quatre enfants, dont le plus âgé, n'avait pas quatorze ans, et parmi lesquels se trouvait un débile d'esprit;

Et un autre s'avoua coupable de ce crime, et ne fut pas cependant décrêté de prise de corps;

Cambier, prétend en sus, que ce témoin avait été entrepris et surpris dans sa déposition, puisqu'il s'en retracta depuis, quoique postérieurement, il ait infirmé judiciairement sa retrac-

tation, il soutient en outre que l'on fit boire à l'excès, deux de ces jeunes témoins, dont la déposition qui s'en suivit, produisit le décret de prise de corps, dont il se plaignait :

La dame Lescailler, veuve Cambier, mère dudit fiscal Cambier, présenta sur ce, requête à Bruxelles au gouvernement des Pays-Bas, qui, par son décret du trois août 1733, fit suspendre les poursuites de cette procédure à l'extraordinaire, et par décret du cinq septembre suivant, l'évoqua en son conseil privé séant à Bru-

xelles, où l'accusé Cambier, et sa mère développèrent tous leurs griefs, contre le magistrat de Tournay;

Parties contradictoirement entendues;

Le gouvernement général des Pays-Bas, émana sur ce procès un décret sous la date du dix mai 1734, par lequel il fut interdit, à qui que ce soit, de se prévaloir de cette procédure à l'extraordinaire instruite contre ledit Cambier, ni contre sa famille avec un effet rétroactif pour le passé;

Cambier, cédant à la fureur de la cabale qu'il prétendait dirigée contre lui, donna librement le déport de sa charge de premier conseiller, procureur-général et fiscal de la ville de Tournay, et que la cour de Bruxelles, agréa par son décret du 16 avril 1734, et elle lui fit continuer cent écus de gages l'an, comme l'avocat du roi au bailliage royal du Tournésis, jusqu'à ce qu'il eut traité de la finance de cette charge en 1741, avec le sieur Coulon; nous n'entendons aucunement par ce recit fidèle et impartial, inculper, ni disculper ou Cambier, ou le

magistrat de Tournay, mais comme cet évènement a fait beaucoup de bruit dans le tems, sur la publicité donnée par tous les mémoires imprimés de Cambier, nous avons cru ne pouvoir le passer sous silence.

Voyez cet ouvrage, vol 81, *pages* 8, 9 *et* 10, *vol* 82, *pages* 179, 253 *à* 258, *vol.* 84, *pages* 197 *à* 206.

Voyez mon recueil de mémoires de touts genres sur l'histoire de Tournay, format in-folio, volume premier, pièce numero neuf.

1734.

Edit de Sa Majesté impériale du 8 février 1734, qui prescrit les règles et formes à

observer, pour le curement de l'Escaut, des ruisseaux et des rigaules, situées dans Tournay et le Tournésis,

Voyez cet ouvrage, vol. 80, pages 34 et 35, et cet ouvrage inédit années 1753, 1765 et 1775.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, volume 2, in-folio pièce 52.

1735.

Le prince de Ligne, comme seigneur baron d'Antoing, et de sept villages environnants, porte ses doléances à Sa Majesté, par une requête imprimée, répondue le 6 décembre 1735.

Ce prince par une requête additionnelle aussi imprimée en 1736, se plaignit à Sa Majesté, que le magistrat de Tournay faisait tort à la navigation, et aux particuliers pour favoriser le nommé Goblet, apothicaire, que lesdits magistrats avaient établi depuis l'an 1733, bailli des eaux de Tournay, lequel apothicaire, n'a aucune expérience dans la navigation, ni pour la direction des eaux, et qui est en sus adjudicataire des moulins de Tournay, par conséquent intéressé à avoir toujours un grenier d'eau, pour faire valoir

son entreprise, sans s'embarrasser des dommages et intérêts, que le public et les particuliers en souffriront, ainsi que la navigation, par leur débordement, ou par leur élévation;

Lorsque les bateaux passent par la machine, la chûte alors étant trop haute et précipitée en montant, ou en descendant chargés, de sorte qu'ils se trouvent ainsi dans le danger imminent de périr;

Ce prince ajoute dans sa requête additionnelle, que ledit prétendu bailli des eaux, apo-

thicaire de son métier, n'est nullement au fait de cette besogne, et qu'étant en sus locataire des moulins de Tournay, il convenait, et échéoit en principe de justice, que le magistrat, dénomme une personne intègre, idoine, indépendante et assermentée, pour remplir la charge importante de bailli des eaux.

Le magistrat de Tournay convaincu de la vérité énoncée par son altesse, le prince de Ligne, élimina le nommé Goblet, de ses fonctions de bailli

des eaux, et le renvoya vendre de l'orvietan de l'ellebore de la casse, du sené, etc., à sa boutique, et un magistrat fut nommé pour remplir ses fonctions.

Voyez mon exposition succinte des constitutions de Tournay, in 3°., à Tournay 1811 *chez Donat Casterman, pages* 93 *à* 100.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres, format in-folio, vol. 56, *pièces n°.* 12, 13 *et* 14;

Item cet ouvrage, vol. 66, *pages* 268 *et suivantes.*

1735.

Le conseil provincial de Flandre, séant à Gand, par ordonnance du 27 juin 1735, publiée par les consaux de

Tournay le 22 août suivant, défend aux magistrats de cette ville, d'admettre dans leurs cours de judicatures, la plaidoirie en langue flamande.

L'on sait que jusqu'au dixième siècle, plusieurs habitans de Tournay, parlaient encore flamand.

Voyez cet ouvrage, vol. 3, pages 125 à 127.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, format

in quarto, *volume* 14, *pièces n°.* 54

1736.

Par décret impérial de Charles VI, donné à Vienne, le 18 janvier 1736.

Messire Gaston comte de Cuvelier, trésorier-général de Sa Majesté aux Pays-Bas, et premier secrétaire audiencier.

Est nommé surintendant et directeur-général de sa bonne ville, banlieues, et pays de Tournay et Tournésis, il exer-

ça cette charge jusqu'en 1741, qu'il fut nommé commissaire impérial aux conférences tenues à Lille, pour y régler les limites des deux dominations, mais ou l'on ne put convenir de quoique ce soit, ses appointemens comme surintendant, étaient de douze mille florins l'an.

Il y décéda l'an 1748 et laissat un fils unique qui épousa Gaston comte d'Ayasasa

~~officier au régiment des gardes Wallonnes en Espagne, commandant de Namur l'an 1790, qui eut un fils chanoine de la cathédrale de cette ville,~~

lequel dit-on, eut part à la présentation faite, à l'effet de remplir l'épiscopat de Tournay, vacant depuis la mort de François Hirn, le 18 août 1819.

Voyez vie de François Hirn, 55e. évêque de Tournay, par moi Hoverlant de Beauwelaere, page 67.

Voyez mon recueil de mémoires pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 32, format in-folio pièce n°. 9.

Mémoires de Nény, vol. 1, *page* 167.

1738.

Décrêt de Sa Majesté impériale du 17 novembre 1738. déclarant que les ouvriers, n'ont point d'hypothèque tacite pour leurs ouvrages, sur les maisons auxquelles ils ont travaillé, que du moment qu'ils ont fait enregistrer leurs prétentions au greffe, d'où lesdites maisons sont tenues, en les libellant par nature d'ouvrage, par leurs dates, et par la rue et attenance

de la maison, où ils ont travaillé.

1738.

Charles VI ayant destiné sa fille ainée l'archiduchesse Marie-Thérèse, à François II, duc de Lorraine ;

Il arriva à Tournay, en 1738, accompagné du duc Charles son frère, il entra au bruit de plusieurs salves d'artillerie, et alla descendre à l'abbaye de Saint-Martin.

Les consaux lui donnèrent

le divertissement, de tours de Gibecière, exécutés par le nommé Maulbray, cordonnier de profession, rue de Paris, et fameux escamoteur, et qui lors escamota dix lapins à la fois, dont deux furent retrouvés dans le haut de chausse de François II lui-même, ce qui le surprit très jovialement;

Ce fut ce même cordonnier farceur en tous genres, qui mit pour enseigne, au haut de sa porte, une grosse botte d'ou s'élançaient *une femme*, *un chat, un rat, et un père jésuite*, avec cette inscription;

A la botte pleine de malices.

Le père recteur des jésuites, en ayant porté sa plainte au magistrat de Tournay;

Maulbray, fut obligé d'en faire disparaitre le jésuite, mais il eut la facétieuse invention de changer l'inscription, en y substituant celle-ci.

A la botte sans malice.

Voyez état du diocèse de Tournay, année 1738, par Monsieur Hoverlant de la Guerinière, échevin de Tournay mon oncle:

1738.

Mort de Monsieur Louis-François-Joseph de la Barre, né en la ville de Tournay en 1688, le neuf mars.

Il était fils aîné de trois garçons du mariage de Paul-Joseph, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Tournay, et depuis substitut du procureur-général près le conseil provincial de Valenciennes, avec Jeanne-Marie Hayet sa première épouse.

Son père jouissait d'une

grande fortune patrimoniale qu'il eut l'imprudence de perdre, par des associations irréfléchies avec des gens d'affaires, ce qui le ruina, l'obligea de vendre ses charges, et le réduisit à ne pouvoir subvenir à l'éducation de ses enfans.

Lors du dérangement total de la fortune de son père, Louis-François-Joseph son fils aîné, avait été depuis quelques années placé en pension à Paris par son père.

Il s'y fit tellement chérir de son maître, qui loin de

l'abandonner, le conserva gratuitement, pourvut de ses deniers à son entretien, et lui fit obtenir une bourse au collège de Sainte-Barbe à Paris, où il se fit aimer universellement, par sa douceur comme par ses progrès dans le cours de ses études.

L'usage de ce collège, était que chaque boursier, fasse la cuisine à son tour une fois par mois, quand ce fut le sien, quoiqu'il fut levé de très grand matin, il en parut si affligé que ses camarades qui l'aimaient beaucoup, ne purent

le consoler de cette mésaventure, le principal lui reprocha d'autre abord, de s'être mis à pleurer, pour avoir fait une si mauvaise soupe, notre écolier tournésien lui répondit qu'il pleurait, parce qu'il y avait perdu son tems, cette réponse frappa le principal qui depuis prit pour son collège, un cuisinier gagé.

Un savant et pieux ecclésiastique voisin de ce collège, le prit chez lui à l'issue de son cours, et le forma, en lui apprenant le grec, à cet

esprit de discernement et de critique, qui eut l'âme des vraies connaissances, et qui signala depuis, le caractère particulier de notre académicien tournésien;

Dom Anselme Banduri, bénédictin de Florence venu en France, lui fit avoir une pension du grand duc Cosme trois, de médicis, son souverain;

Il fut nommé membre de l'académie des inscriptions et belles lettres de Paris, par acclamation en 1727, sans l'avoir sollicité;

Il se maria deux fois :

La première, avec une demoiselle, qui jouit durant leur union, d'une très mauvaise santé, et il fut pendant dix années de leur conjonction plutôt un garde malade si attentif, que tout le quartier en fut édifié.

La veuve d'un controleur des rentes, propriétaire de la maison, où il logeait, et qui y logeait elle-même, fut si touchée de ses vertus, qu'elle ne balança pas à lui offrir la main

de sa fille qui bien volontiers l'épousa;

Il retint trois enfans de cette union;

Delabarre, fut attaqué de la surdité dans les dernières années de sa carrière, il mourut à Paris d'une fluxion de poitrine le 20 mai 1738, agé de 50 ans, 2 mois et 11 jours, regretté de sa famille, de ses confrères, et de l'Europe savante;

L'on a de ce savant académicien tournésien, les ouvrages suivants:

1°. *Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum, qui in galliæ bibliothecis delituerant olim editum, opera ac studio domini lucæ dachery ;*
nova editio priori accuratior et infinitis prope, mendis, ad fidem manuscriptorum codicum, quorum Stefanus Baluze, ac dominus Edmundus Marsenne, collegerunt, expurgata per Ludovicum Franciscum Delabarre, (tornacensem) parisiis 1723, *in-folio* 3 *volumes.*

2. Dictionnaire historique de Moreri, nouvelle édition augmentée, Paris 1725, 6 vol.

3. Journal de Verdun, depuis le mois de février 1727, jusqu'à celui de mai 1738, Paris, in 8°.

4. Mémoires, pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, Paris 1729, in 4°., Delabarre y a mis une préface curieuse et savante.

5. Le nouveau secrétaire du cabinet, contenant des lettres sur différents sujets, avec la manière de les bien dresser,

les complimens de la langue française, et les maximes et conseils, pour plaire, et se conduire dans le monde, Paris 1732, in 12.

6. Le nouveau secrétaire de la cour, ou lettres familières sur toutes sortes de sujets, avec des réponses, une instruction pour se former dans le stile épistolaire, le cérémonial des lettres etc. Paris 1732, in-12.

7. Histoire de France sous le règne de Louis XIV, par Isaac de Larrey, revue par

Monsieur de la Barre, Rotterdam, Paris 1733, neuf vol. in-12.

8. Histoire de la ville de Paris, contenant ce qui s'est passé de remarquable depuis le commencement de la monarchie française, jusqu'à présent cinq vol. in-12.

9. Traduction par ordre du gouvernement, de plusieurs manifestes, écrits en italien et en espagnol, durant la guerre.

10. Explication et correction de quelques endroits de

pline, insérée dans l'histoire de l'académie des belles lettres, tom sept, page 208.

11. Eclaircissement sur l'histoire de Lycurgue dans lesdits mémoire de l'académie, tom sept, page 262.

12. Remarques, sur la route de Sardes à Suze, décrites par Hérodote, et sur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe et du Phase, insérées dans lesdits mémoires académiques, vol. 8, page 341, in-4°., édition in 12, vol. 11, page 529.

13. Dissertation sur la livre romaine, avec des remarques sur quelques mesures, *ibidem insérée au vol.* 8, *page* 372, *in-4°.*, *et vol.* 12, *page* 1, *édition in-12.*

14. Mémoires sur les divisions que les empereurs romains ont fait, des gaules en plusieurs provinces;

Ibidem insérés au vol. 8, *page* 304, *in-4°.*, *et vol.* 12 *page* 73, *édition in-12.*

15. Nouvelles remarques sur le stade d'Olimpie, comparé au cirque de Rome;

Ibidem insérés auxdits mémoires académiques, vol. 9, *page* 22.

Cette question était agitée dans ladite académie entre l'abbé Gedoyn, l'abbé Banier, et Monsieur

16. Explication d'une épigramme de Martial, (livre dit épigramme 24).

Ibidem insérés au vol. 9, *page* 86.

17. Nouvelles remarques sur les années de Jésus-Christ;

Ibidem insérés vol. 9, *pages* 102.

18 Sur une couronne trouvée dans l'île de Rhé;

Ibidem insérée vol. 2, page 376.

19. Première dissertation sur le poëme épique, ou on examine s'il est nécessaire que l'action d'un poëme, ait rapport à une vérité morale;

Ibidem insérée volume 9, *page* 239.

20. Seconde dissertation sur

le poëme épique, pour servir d'éclaircissement à la précédente ;

Ibidem vol. 9, *page* 257.

21. Dissertation sur les places destinées aux jeux publics dans la Grèce, et sur les courses qu'on faisait dans ces places ;

Ibidem vol 9, *page* 376.

22. Correction de quelques passages d'Hérodote, insérée dans l'histoire de ladite académie ;

Ibidem vol. 12 *page* 175.

23. Explication et correction de deux passages de Festus, concernant le talent attique, et le talent euboïque;

Ibidem insérée dans l'histoire de ladite académie, vol. 12, *page* 175.

24. De la Barre, a laissé en outre à sa mort en manuscrit, plusieurs dissertations académiques, ébauchées, sur la théogonie d'Hésiode, sur les ouvrages d'Orphée etc., et plus de cent articles d'un dictionnaire d'antiquités grecques et romaines, qu'il avait entrepris.

Monsieur de la Barre, avait signalé les commencements de sa carrière dans la littérature, en faisant paraître en société avec dom Anselme Banduri, bénédictin toscam :

Impérium orientale, ou antiquités de Constantinople, deux vol. in-folio.

Item recueil des médailles des empereurs, depuis Trajan jusqu'aux derniers paléologues, *deux vol. in-folio.*

Les productions de ce savant et estimable académicien

tournésien, l'avaient mis au rang des premiers littérateurs de l'Europe savante.

Au dix-huitième siècle, il était l'ami, l'émule et le compagnon de gloire des Baluse, des Ducange, des Dubos, et des Banier, et des Bauduvi.

Qui pourrait croire, que Foppens, et Paquot, n'en aient pas parlé ?

Feller, plus attentif, lui a rendu justice au volume deux, page 70 de son dictionnaire historique.

La galerie historique des contemporains, 1817 à 1820, sans nom d'auteur, mais rédigée, en grande partie par un réfugié toulousain nommé Julien, à Bruxelles chez Walhen, huit volumes in-octavo, ne sonne mot de ce grand écrivain tournésien, et fait l'éloge pompeux d'un tournésien, grand houssoire de phrases boursouflées, qui nous fait bailler à perpétuité, sans miséricorde pour ses lecteurs.

Voyez histoire de l'académie royale des inscriptions et belles lettres, depuis son établissement, avec les éloges des académiciens morts, depuis son renouvellement, vol. 3, in-12,

Paris, chez Guerin, 1740, *pages* 349 *à* 373.

1738.

L'empereur Charles VI, par décret du 14 février 1738, lève sur les provinces belgiques un capital de quatre millions de florins argent de change, avec promesse d'en rembourser le cours en capitaux, selon le mode repris en son décret postérieur du 27 avril 1739;

La ville et province de Tournay y fournit sa côte

par un capital de 27,000 florins argent de change, sur lequel elle avait reçu en déduction des cours et des capitaux, jusques et compris l'an 1743, la somme de six mille florins, de sorte qu'il restait dû à la ville, de cet emprunt, 21,000 florins, faisant 28,000 florins courant.

Voyez cet ouvrage, vol. 86, *page* 370 *à* 386, *vol.* 52, *pages* 247, 258.

Voyez état du diocèse de Tournay par Monsieur Hoverlant de la Guérinière, ancien magistrat, années 1738 *à* 1745.

1738.

Vers la fin de l'an 1737,

la société des *francs-maçons* de France, où elle fut propagée par Voltaire, Helvtius, Fontenelle, le régent, et le duc de Richelieu, chercha à s'établir en Italie, où elle faisait des progrès effrayants;

Le Pape Clément XII, proscrivit et excommunia les membres de cette société impie et conspiratrice, par sa constitution apostolique, *in eminenti*, du 28 avril 1738, mais la conjuration de ces impies contre le christianisme, et les rois, prenant en France des accroissements effrayants, cette

secte abominable, par les émissaires de la propagande maçonique française, chercha de nouveau à s'établir en Italie;

Le pape Benoit XIV, dût sévir également contre ces misérables, par sa constitution *providas*, du 18 mai 1751.

Nonobstant les défenses expresses de Charles VI et de Marie-Thérèse, ils eurent des loges aux Pays-Bas, à Bruxelles et à Mons dix ans après;

Joseph II, entouré de jon-

gleurs, en approuva l'établissement et 1781 à Bruxelles seulement ;

De là, cette secte abominable s'établit successivement dans presque toutes les villes de la Belgique;

Tour., pour ne pas se trouver en arrière en ce regard, y avait deux loges de francs-maçons ;

Pie VII s'appercevant, qu'une secte dite des carbonnari, entée sur celle des francs-maçons, s'était établie en Italie, où elle bouleversa les royaumes de Naples et de Sardaigne,

la poursuivit, et en excommunia les membres, par sa célèbre bulle *ecclesiam à Jesu Christo*, en date du 13 septembre 1821, les abominations de cette secte, y sont dépeints avec une frappante vérité ;

La régence de la basse Autriche, fit publier le 22 novembre 1821, un décret impérial, contre cette association de scélérats, ainsi conçu :

» Sa Majesté impériale, voulant prémunir ses fidèles sujets contre les principes dangereux et la séduction de la secte des

carbonnari, qui ont établi leurs menées dans une partie de l'Italie, ordonne que l'on porte à la connaissance de tout le monde, le but de cette association pernicieuse, qui sont aussi criminels que dangereux à l'état, et que ses chefs ne communiquent pas à tous les membres de leurs sociétés en entier, et tels qu'ils ont été constatés, par les enquêtes qui ont eu lieu, à ce sujet;

La tendance décidée de l'association des carbonari, c'est le bouleversement et la dissolu-

tion des gouvernements existants ;

Il s'entend de soi-même que quiconque a eu connaissance de ce but, est néanmoins entré dans la société des carbonari, et ce d'après l'article 52 du code pénal, coupable de crime de haute trahison, ou que suivant les articles 54 et 55 de ce même code, il s'est rendu complice de ce crime, si connaissant déjà le but de la secte, il n'a pas empêché les progrès de celle-

ci, ou n'en a pas dénoncé les membres, et qu'il a encouru la peine portée par la loi contre les délits.

En conséquence comme à compter du jour de la publication de la présente circulaire, personne ne pourra prétexter cause d'ignorance, sur le but de la secte des carbonaris.

Quiconque entrera à partir de cette époque dans ladite société, ou négligera d'en empêcher les progrès et d'en dénoncer les membres;

E*

Sera d'après les articles 52, 53, 54 et 55, du code pénal jugé coupable (peine de mort) des crimes spécifiés auxdits articles etc.

A Vienne le 16 novembre 1821, le baron de Hochkirchen, président de la régence de la basse Autriche.

Les francs-maçons furent proscrits aussi par la Russie, et en Pologne en 1827, ou une commission d'enquête convoquée par le grand duc Constantin, acquit la preuve que la congrégation de ces messieurs,

était en affiliation avec les francs-maçons de Saint-Pétersbourg, qui voulaient établir une république en Russie en 1826 en massacrant ses empereurs ;

Ils furent proscrits aux Pays-Bas sous Joseph II, par édit du neuf janvier et quinze mai 1786, sauf à la loge de Bruxelles, où ce monarque se fit recevoir frère servant en 1781, lors de son séjour en cette ville, il n'eut pas lieu de son applaudir, ainsi qu'il appert de l'histoire authenti-

que du jacobinisme par l'abbé Barruel.

Son neveu François II, devait être détroné par ces messieurs, qui firent empoisonner son père Léopold II, en 1792, et assassiner Gustave roi de Suède à la même époque en plein bal.

Ce sont des faits constatés que j'énonce, n'entendant blâmer aucunement les hauts personnages, qui en Allemagne et ailleurs, les ont protégés, c'est leur affaire;

Barruel, nous cite un potentat qui, partisan déclaré de ces messieurs, finit en suite de son asservissement à leurs conciliabules ténébreux, par s'attirer un décrèt de la diète de l'empire germanique, qui lui interdisait provisoirement l'exercice de la souveraineté, par respect dû aux princes nous taisons son nom, mais une chose vraiment inconcevable, c'est que messieurs les francs-maçons, ou tout au moins leur rose-croix, leurs cadoches et leurs frères écossais; dont les statuts occultes, ne visent

qu'à détroner les princes, pour les remplacer par leur règne de fraternité et d'égalité ;

C'est que ces messieurs qui depuis plus d'un siècle avaient essayé inutilement à établir leurs loges en Espagne, sont parvenus à les introduire il y a 25 ans au Méxique, et en ont chassé les Espagnols, pour y établir une république, mais comme ils prétendaient la gouverner à leur guise, en y anéantissant tous les ressorts, et les liens du régime social ;

Le congrès du Mexique en

février et mars 1827, vient de les y proscrire.

Voyez Journal Belgique juin 1827, *vol.* 55 *page*

Histoire du jacobinisme, *vol.* 5, *pages* 222, 230 à 246.

Courier de Strasbourg, *du* 26 *février* 1732.

La franche-maçonnerie et l'holbackisme, comme le weissaupisme le cagliotrisme, lejansénisme, le vonckisme, et toutes les associations occultes, qui bouleversent et ensanglantent le globe,

depuis plus de deux siècles, n'ont d'autre but que de placer leurs émissaires secrets partout, pour y gouverner à leur manière, c'est-à-dire excessivement mal, ce sont les enfants d'un même père et d'une même mère, *le génie du mal, et de l'impiété.*

Voyez cet ouvrage inédit, année 1786.

1739.

Messire Henri de Montesse, lieutenant-général de cavalerie, gouverneur de Tournay, y décéde le trente mars 1739, universellement regretté, il était issu d'une noble famille

de Languedoc, qui avait embrassée le calvinisme, le prince Fréderic Jacques de Hesse Hombourg, lui succéda dans ce gouvernement, et fit son entrée solemnelle le 15 septembre 1739;

C'était un prince charitable et officieux, il réforma absolument l'usage des hollandais de fermer tous les jours les portes de la ville, depuis midi jusqu'à 1 heure, et depuis 2 heures de relevée jusqu'à 4 heures, il passa en 1742 au service de l'Autriche, et fut remplacé par Jean-Adrien-Adolphe baron de Dorth, colonel d'un

régiment d'infanterie, qui soutint le siège de Tournay en 1745 contre Louis XV, avec tant de valeur, que ce monarque ne voulut pas qu'il se déplaça de l'hôtel du gouvernement où il était logé.

Ibi lem année 1739, *mémoires sur Tournay, par feu oncle Hoverlant de la Guerinière, échevin de Tournay.*

1739.

Messieurs Gilles de Beaucamps, par requêtes des 8 et 12 mai 1739, et par leurs nouvelles conclusions prises le quinze juin suivant, demandent au magistrat de Tournay, l'an-

nullation de la fondation de l'immaculée conception, établie, fondée et dotée en la cathédrale de la ville de Tournay, le trente-un juillet 1677, par Monsieur Gilles Dewaelle aîné, et par maître Gilles Dewaelle le jeune neveu, tous deux prêtres et chappelains de hautes formes en la cathédrale de Tournay.

Les fondateurs y établissent pour administrateur de ladite fondation :

1°. Le curé de la paroisse de Notre-Dame à Tournay ;

2°. Le plus ancien chapelain de haute forme de la cathédrale de Tournay.

3°. Deux des plus prochains parents du fondateur, issus de Gérard, et de Jeanne Dewaelle.

L'on voit que dans l'acte de fondation, il est ordonné en faveur des pauvres, une distribution annuelle de fagots à dix pauvres ménages, tous les samedis, depuis le premier novembre, jusqu'au premier avril.

2°. Avec célébration de l'office divin, tant en la cathédrale

de Tournay, qu'en l'église paroissiale de Gaurain, tous les ans à jours fixes.

3°. En la fondation de six bourses de cinquante florins chacune, avec pouvoir aux administrateurs d'en augmenter le nombre, si le produit des biens le permettait, pour servir à l'instruction spirituelle et temporelle, de pareil nombre d'enfants, savoir :

Savoir :

Trois bourses au profit des descendants de Gérard De-

waelle, et les trois autres bourses, en faveur des descendants de Marie-Jeanne Bewaelle, tous deux frère et sœur du fondateur;

Ledit fondateur et son neveu, chappelains de hautes formes de la cathédrale de Tournay, firent encore une autre fondation, pour la restauration de la confrérie de Saint-Joseph, en ladite église paroissiale de Gaurain, par acte du trente octobre 1672, et dotée de deux bonniers de terres, situés audit Gaurain.

Voyez mon recueil de pièces pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 3., format in-folio pièces n°. 3.

1739.

Il parait à Tournay un libelle imprimé anonime intitulé, lettre de Monsieur D. à Monsieur l'official de Tournay Deconink, ce libel affreux est condamné par un mandement de son excellence monseigneur François-Ernest comte de Salm, reifferscheide évêque de Tournay en date du 22 juillet 1739.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres sur l'histoire de Tournay, format in-folio, volume 56, *pièce numero* 14.

1739.

Le magistrat de Tournay, ne pouvant parvenir à supporter les charges de la ville, avait demandé et obtenu la suppression des cantines militaires qui donnaient matière à frauder les droits d'impositions assises par la ville, pour faire face à ses charges, plus et encore à beaucoup d'abus, de scandale d'ivrognerie, et de débauche,

Cette mesure d'une sage prévoyance administrative, mécontenta une partie de la garnison hollandaise de la ville de Tournay;

Deux cents soldats environ, la plupart suisses, écossais, et irlandais, à la solde des états généraux, désertèrent ensemble, et vinrent se refugier au bourg d'Antoing, situé sur la rive droite de l'Escaut, là ils apposèrent pour condition de retour à leurs drapeaux, le rétablissement des cantines militaires;

Ces conditions anarchiques furent rejettées avec indignation ;

Le gouverneur et le magistrat de Tournay, en référèrent à l'archiduchesse Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, qui ordonna leur arrestation au bourg d'Antoing, et qu'ils seraient remis à la disposition du gouverneur hollandais, qui les fit punir selon le dégré de leur rebellion ;

Les chefs de ces mutins, furent condamnés à la peine de mort, et exécutés ;

Cet exemple de sévérité fait à propos, rétablit le calme dans la ville, et la discipline dans la garnison, l'origine des cantines militaires, date de la domination de Louis XIV, à Tournay;

C'était des cabarets désignés par le gouverneur de la place, ou le vin, l'eau - de - vie, le genièvre, la bierre et le cidre se vendaient aux militaires, avec exemption des impositions;

Les cantiniers militaires, profitaient seuls de cet avantage, tout le monde s'y portait, et

la perception des impositions sur les boissons en devenaient presque nulle.

Le magistrat en obtint le rachat du gouvernement français, parmi lui payer annuellement une somme de quinze mille livres pour la ville, réduite depuis à la somme annuelle de six mille quatre cents florins, et pour le rachat des cantines de la citadelle, à quatre mille huit cents florins l'an;

Ce rachat fut porté par une résolution des états généraux

des provinces unies du trois octobre 1714, à la somme totale de douze mille florins l'an.

Milord Albermale gouverneur de Tournay jusqu'en 1716, où il se fit détester par ses arrogances et son despotisme qui excitèrent les plaintes amères de nos magistrats.

Ce milord, se récria (1714) avec arrogance, contre ce dernier rachat, n'en tint aucun compte, et rétablit par le fait les exemptions attribuées aux cantines militaires, qui comme

on vient de le voir, furent abolies, non sans peine en 1739, et les 12,000 fl. annuels de rachat furent payés, jusqu'en 1753, que la garnison de Tournay n'étant plus que d'un bataillon de 350 hommes, la ville ne paya plus dès lors pour ce rachat, qu'une somme annuelle de deux mille un cent soixante-sept florins, 14 patards huit deniers, ce qui eut lieu jusqu'en 1782, que Joseph II, requit et obtint desdits états généraux, qu'il retirassent leurs faibles garnisons des villes de sa domination

aux Pays Bas, y connues sous la dénomination des villes de la Barrière.

Voyez cet ouvrage, vol. 84, pages 192 et suivantes.

Etat du diocèse de Tournay, par M. Hoverlant de la Guérinière, magistrat de Tournay, années 1738, 1739.

Cet ouvrage, vol. 16, page 84.

1739, 1740.

L'an 1739, monseigneur l'é-

vêque de Tournay, comte de Salm refferscheidé nomma pour l'un de ses vicaires généraux, un provençal le sieur François Joseph Renaud, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille;

C'était un homme vain, orgueilleux, également détesté de son chapitre de Saint-Pierre à Lille, et de celui de lacathédrale de Tournay;

Cet original, au lieu de solliciter humblement de son corps d'être tenu pour présent, lui envoya cavalièrement sa nomination de vicaire-général le

quatre mai 1740, en lui demandant d'être toujours tenu pour présent.

Ce Renaud s'empara de la confiance de son évêque, était toujours en son palais, et se refusa insolemment à toutes les invitations amicales de son chapitre, d'en conférer pacifiquement;

Ce qui obligea son corps, le vingt juin suivant, de lui signifier l'acte de délibération d'après les statuts, capitulaires qui l'obligeait à résil-

dence, sauf trois mois de vacances qu'il lui accordait.

Renaud, se rendit à Paris, pour obtenir l'évocation de ce procès au conseil du roi, mais sans succès;

La seconde année (1741) le chapitre déclara son absence, et le priva en conséquence d'après son statut de *diebus absentia ordinariis*, de la moitié des revenus des obits et du cellier, conformement au concile de trente;

Renaud, refusa cette moi-

tié, et attaqua son chapitre à la gouvernance de Lille, pour avoir le tout, il fut éconduit;

L'on voit en cet ouvrage par un rapport de Monsieur Levaillant de la Bassardrie, doyen de la cathédrale de Tournay, en date du vingt août 1742, que Renaud, était un arrogant et un brouillon, qui avait semé la dissention entre l'évêque de Tournay, et son chapitre cathédral.

Monsieur Lesaffre, savant avocat de Lille, plaidait pour le

chapitre de Saint-Pierre, à Lille.

D'ailleurs le chapitre cathédral de Tournay, par une lettre du dix-neuf juin 1740, addressée au chapitre collégial de Saint-Pierre à Lille, déclare que la qualité de vicaire général aux chanoines de Tournay, ne leur donne aucun droit de s'absenter des offices du chœur, sauf pour le tems des examens et des concours d'après leurs statuts du 18 décembre 1730, et 28 juin 1741;

Ce cadédis vrai troubadour en son temps, dut se contenter à la parfin de la moitié de sa prébende.

Voyez cet ouvrage, vol. 5, page 22.

1740.

Mort de l'empereur Charles VI, à Vienne, le dix-neuf octobre 1740.

On lui fit de magnifiques obseques en la cathédrale de Tournay, avec mausolé, et chapelle ardente;

Le magistrat, les états, et les autres autorités y assistèrent en grand deuil, ainsi que les doyens et sous doyens de la chambre des arts et métiers, qui outre le crêpe, portaient chacun un grand blazon sur

la poitrine aux armes de l'empereur;

Les paroisses et monastères en firent de même, et les cloches sonnèrent, à la ville et à la campagne, durant six semaines;

Il était né à Vienne en 1685, ce fut le dernier prince male de la maison de Habsbourg, qui comme l'à prouvé le père Bertholet, dans le volume premier, introduction à son histoire de Luxembourg, est issu de Charlemagne,

Ce fut un des plus grands princes de la maison d'Habsbourg, heureux jusqu'en 1734 selon Voltaire;

Le père Chales, a fait son panégirique, qui est un chef-d'œuvre, la mort du prince Eugène, fut pour ce prince un surcroît de malheur, et dont nous avons donné l'affligeant tableau en cet ouvrage volume 86, page 370 à 386, vol. 90, page 41, 42

Voyez état du diocèce de Tournay, par idem, année 1740.

1740.

Un décrêt du gouvernement des Pays-Bas, décide et conformement à la caroline de 1521, que l'appel des jugemens des prévots jurés, se portera directement au-conseil provincial de Flandre, séant à Gand, de même que ceux portés par le baillage du Tournésis, *passim année* 1740.

1740.

L'hiver de 1740, est très-rigoureux, on le compare pour les froids, à celui de 1709.

Voyez cet ouvrage, vol. 83, *pages* 104 *et suivantes.*

Vol. 12, *page* 250.

Vol. 13, *page* 226.

Vol. 18, *pages* 76, 96, *et* 255.

Vol. 19, *page* 19.

Vol. 69, *page* 306.

Vol. 67, *page* 178.

1740.

Un soldat luthérien, profane une sainte hostie en l'église des pères capucins de Tournay, il est arrêté *infla-*

granti, le magistrat et le baillage en informent, le cas, est porté à la connaissance de la gouvernante l'archiduchesse Elisabeth, qui ordonne qu'il sera remis à la justice militaire, du régiment de Villatte, où il s'était enrôlé, il périt en prison rongé de vermine, le clergé de saint Brixe, où était situé le couvent des capucins ayant l'évêque *in partibus* de Tenibore à sa tête rebénit l'église des capucins, et l'on fit pour réparation, et amende honorable de cet outrage, au très saint sacre-

ment de l'autel, une procession générale dans laquelle, l'on portait une chandelle ardente pour amende honorable.

Etat du diocèse de Tournay, passim 1740.

1740.

Les consaux de Tournay enregistrent un édit de Sa Majesté en date du dix mai 1740, en dix-huit articles, qui défend à peine de mort d'attaquer ou d'insulter, les gens du plat pays, qui apportent des vivres à Tournay;

Mon recueil de mémoires pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 14, format in-quarto pièce numéro 20.

1741.

Les consaux de Tournay, après avoir entendu les doyens et offices du corps des brasseurs de Tournay, sur la diminution du prix des grains, émanent une ordonnance, en date du 18 février 1741, par laquelle ils prescrivent, que la tonne de bierre forte cabaretière, ne pourra se vendre que treize livres quatre patards

(six florins quatorze patards) et en débit à cinq patards et demi le lot dans la ville, et dans l'ancienne banlieue, et dans la nouvelle banlieue à quatre patards et un liard le lot;

Voyez cet ouvrage, vol. 85, *page* 60 *inclus* 256.

Voyez mon recueil de pièces pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 29, *format in folio, pièce n°.* 25.

1741.

Décret de son altesse royale Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, en date du 7 mars 1741, addressé au ma-

gistrat de Tournay, concernant le testament conjonctif fait par Laurent Masure, et Michelle Coquarre, son épouse, qui avaient testé en faveur de la fondation des six filles à Tournay.

Ibidem mon recueil, in-folio vol. 29, pièce n°. 26.

1741.

Edit de Marie-Thérèse du 20 septembre 1741, qui défend la sortie des bestiaux, du grain, du beurre et des fourrages, à péril du carcan,

et de la confiscation desdits objets, et des chevaux et chariots qui les voiturent.

L'on était alors au moment d'entrer en guerre, la France attirait à elle toutes nos denrées.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, format in-quarto, volume 9, pièce 20.

1742.

Ordonnance de Sa Majesté du mois de janvier 1742, qui prescrit que le quatre-vingt onzième paiement des rentes dues par le mont-de-piété de Tournay, se fera aux crédits rentiers d'icelui, à raison de

l'intérêt annuel réduit à deux pour cent, intérêts qui faisaient réunis, pour ce 91me paiement, une somme de deux mille deux cent septante-huit florins quinze patards.

Vol. 18, *pages* 264 *à* 288, *vol.* 19, *page première à* 91.

Ce qui faisait que l'annuité intégrale était à cinq pour cent de 4828 florins 15 patards.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, volume 3, *format in-folio, pièce numéro* 121.

1743.

Les consaux de Tournay, enregistrent un édit de Marie-Thérèse en date du 17 fé-

vrier 1743, portant qu'à l'avenir, personne ne pourra être admis au dégré de licentié en droit ou en médecine en l'université de Louvain, à moins qu'il n'y ait demeuré et étudié pendant quatre ans

Voyez cet ouvrage, vol. 5, pages 42 à 188, vol. 47, pages 74 à 77, vol. 68, pages 325 à 372, vol 85, pages 571, 593, cet ouvrage inédit année 1752.

Voyez mondit recueil, vol. 14, format in-quarto pièce n°. 40.

1743.

L'évêque de Tournay, par un mémoire imprimé, s'oppose à une résolution prise par le chapitre cathédral de Tour-

nay, en date du 1741 qui ordonne qu'il sera fait des changements honorifiques à la stalle de leur doyen au chœur vis-à-vis celle de l'évêque;

Le chapitre appuya cette nouveauté, par sa lettre au ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Marie-Thérèse, près le gouvernement général des Pays-Bas, qui était alors son excellence le comte de Harrach, en date du dix-neuf décembre 1742, et encore par une requête comme partie intervenante présentée à sadite excellence, par

le doyen de ladite cathédrale, qui était alors Monsieur Levaillant de la Bassardrie.

L'évêque de Tournay, pose en fait dans son mémoire imprimé, que depuis quatre-vingt ans environ (c'est-à-dire depuis l'an 1662) le 1er. dignitaire dudit chapitre, c'est-à-dire le doyen, occuppe la stalle qui est la plus proche du sanctuaire du côté de l'évangile, presque vis-à-vis du trône épiscopal, le trésorier siège dans sa stalle à la droite dudit doyen, le chantre à la droite du trésorier ; -

Le plus ancien chanoine occuppe la première stalle au bas du chœur du côté de la grande porte;

Après lui, sont placés du même côté, les chanoines selon le rang d'ancienneté;

Cette discussion finit amiablement, et le doyen conserva jusqu'en décembre (28) 1798, que nos frères et amis du club d'Holback, séant à Lutèce en badaudois, s'approprièrent et vandalisèrent les monuments de la cathédrale et son chœur, au nom de la

liberté, de l'égalité, de la fraternité, des droits de l'homme, et surtout du respect pour la propriété sanctionnée par la constitution impérissable, de l'an trois, qui cependant faussant sa parole d'honneur jacobinale, périt de sa belle mort cinq ans après, le 18 brumaire an huit, par le sabre libéral d'un canonier du golo récemment débarqué de l'Egyphe à Frejus, en Provence, pour y faire périr sans pitié, l'impérissable constitution des pentarques du directoire, que Dieu confonde et absolve ainsi soit-il.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, vol. 56, *format in-folio, pièce numéro quinze.*

1743.

Ordonnance des consaux de Tournay, en date du dix-sept décembre 1743, qui défend à tous facteurs, blayers et marchands de grains, de se trouver au marché aux grains, d'y acheter ou d'y faire acheter du grain à péril de 30 florins d'amende.

Voyez cet ouvrage inédit, années 1757, 1789, 1790, *vol.* 71, *pages* 384, 385.

Voyez mon recueil de pièces

de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, volume 29, format in-folio, pièce numéro 28.

1744.

Ordonnance des consaux de Tournay, du onze juin 1744, qui défend à toutes personnes d'entrer dans aucunes églises avec leurs chauffrettes, à péril d'emprisonnement, ou de vingt patards d'amende.

Voyez mon recueil de mémoire de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay,

vol. 29, *format in-folio pièce* n°. 29.

1744.

En vertu d'octroi de Sa Majesté en date du cinq juin 1743, les consaux de Tournay d'après le consentement préalable des 36 bannières, et pour subvenir aux charges extraordinaires qui pesaient sur les habitants de Tournay, à cause de la guerre, sont autorisées provisoirement à percevoir les six patards à la livre de tabac à fumer, en feuilles, en corde, en carotte

pulvérisé, et de toutes autres espèces sans exemption.

Les consaux y régularisent la perception de cette imposition, par une ordonnance du premier juillet 1744, contenant dix-sept articles,

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay, format in-folio, vol. 29, pièce n°. 30.

1744.

Ordonnance des consaux de

Tournay, qui détermine et ordonne durant la guerre et à cause du siège dont Tournay était menacé, de donner la déclaration des grains qu'il a en propriété à péril de confiscation d'iceux.

Ibidem vol. 29, *in-folio*, *pièce n°.* 31.

1744.

Ordonnance des consaux de Tournay, du douze septembre 1744, concernant les fournitures pour le logement des gens de guerre, durant la guerre;

Passim vol. 29, *n°.* 32.

Le deux janvier 1744, le magistrat de Tournay, avait déterminé par une autre ordonnance sur l'édit additionnel à l'édit en ce regard de Sa Majesté, du 31 mars 1734, sur la manière de recevoir les troupes autrichiennes et celles des hauts-alliés, durant la guerre aux Pays-Bas.

Voyez cet ouvrage, vol. 16 *page* 202, *vol.* 71, *pages* 334 *à* 428, *vol.* 84, *pages* 416 *à* 432, 393 *à* 413, 433 *à* 467, 217, 218, *item cet ouvrage inédit, années* 1793, 1794 1814.

Voyez mon recueil de mémoires de tous genres pour servir à l'histoire de Tournay,

format in-quarto vol. 14, *pièce nº.* 31.

1744.

Son altesse le prince de Ligne est chargé par le gouvernement général des Pays-Bas, de recevoir et de prêter le serment d'inauguration de sa majesté impériale Marie-Thérèse d'Autriche épouse de l'empereur Francois I, de la maison de Lorraine, comme dame et souveraine des deux provinces de Tournay et du Tournésis.

L'armée française, était

campée à Gisoing, ce qui obligea son altesse, de faire un détour, et d'arriver à Tournay venant d'Ypres, en prenant la route d'Audenarde.

Le prince, nonobstant ces précautions, faillit d'être pris par les éclaireurs, que le maréchal de Saxe envoya à sa poursuite.

Il arriva cependant à Tournay heureusement, avec le jeune prince Charles son fils, mort à Vienne maréchal d'empire, en 1815, (né à Bruxelles en 1735.)

Le prince de Ligne père, était accompagné du prince Ferdinand son frère, et de quelques seigneurs qui formaient son cortège;

Il arriva le 18 mai 1744, à dix heures du soir, très fatigué de sa route détournée.

Les augustes cérémonies de l'inauguration de Marie-Thérèse, eurent lieu le lendemain 19 en la grande place, sur trois théâtres;

Le 20, son altesse dina chez monseigneur François comte de

Salm Reiffercheide, évêque de Tournay ;

Le prince de Ligne, partit le 21 vers midi, en poste, pour Bruxelles, nous consignons ici le détail de cet évènement :

Le prince de Ligne député autrefois de (1720) l'empereur pour la cérémonie de son inauguration, reçut le même honneur de la reine, pour la sienne, immédiatement avant que les français ouvrissent la campagne en Flandre ;

Et dans le tems que le roi

arrivait à Lille, et que son armée se formait sur la plaine de Cisoing, le prince de Ligne était occuppé à inaugurer la reine à Ypres, où il s'arrêta plusieurs jours, avant de passer à Tourney, dans l'attente de ce que la fortune déciderait du sort de cette ville, dont on craignait le siège :

Mais dès qu'il apprit que le roi, après avoir fait la revue de son armée le 16 mai avait repris avec elle le chemin de Lille, le zèle d'éxécuter les ordres, dont il était chargé, et l'empressement de ceux

de Tournay, où la cérémonie avait été fixée au 18, firent qu'il tenta le 17 de gagner cette ville par Courtray;

Y étant arrivé, il apprit que les troupes françaises étaient répandues entre les deux villes.

Il partit aussitôt et prit le chemin d'Audenarde;

Ce fut fort à propos;

Car le maréchal de Saxe, qui commandait ces troupes, ayant déjà été informé par

ses espions, de l'arrivée du prince en cette ville, qui est démantelée, et toute ouverte, avait détaché en diligence un corps de cavalerie, pour l'enlever, et il ne leur échappa que d'une heure.

Il passa l'Escaut à Audenarde, remonta par Renay, et arriva à Tournay, sur les dix heures du soir bien fatigué, avec le prince Charles son fils, et le prince Ferdinand son frère, et un petit nombre de seigneurs.

Ce fut là cette fois toute son entrée, dont les habitans furent avertis par quelques coups de canon, tirés dans le tems qu'il approchait l'abbaye de Saint-Martin, où il était attendu.

Le révérendissime évêque de Tournay, François-Ernest comte de Salm, le vint complimenter à son arrivée, et lui témoigna la part qu'il prenait à sa peine:

Sur l'avis qu'on avait reçu qu'il devait arriver ce jour là, les troupes de la garnison

avaient été rangées l'après midi pour le recevoir, et le corps du magistrat était allé à sa rencontre sur le chemin de Courtrai;

Le lendemain 18, le clergé, les corps de justice et surtout le magistrat, lui rendirent leurs devoirs;

Et malgré le facheux contre temps, la cérémonie fut faite ce jour là, dans le même ordre, dans les mêmes appareils, et avec tous les mêmes honneurs, qu'elle l'avait été en 1720;

Il y eut cette circonstance particulière que ce fut l'évêque qui officia pontificalement à Notre-Dame;

Qu'il n'y eut pas de feu de joie, et qu'au lieu de deux théâtres seulement, qu'il y avait à l'inauguration de l'année 1720. selon que le marquent les regitres de la ville, il y en eut trois en celle-ci, dont le second fut pour les doyens, et le troisième pour les sous-doyens;

Ce qui formait un objet

plus régulier, plus noble et plus gracieux à la vue.

On a suivi dans le récit de l'inauguration de l'empereur, les registres de l'hôtel de ville, quoique certainement ils ne soient point exacts sur le nombre de ces théatres, qui étaient trois, comme en celle de la reine, témoin le grand tableau que le magistrat à fait tirer de l'inauguration de l'empereur, et qui est exposé en l'hôtel de ville, où l'on voit les trois théâtres.

Le feu d'artifice portait cette

fois, la forme d'une citadelle, surmontée d'un gros globe, rempli de fusées, par où le feu devait commencer.

Les décorations en étaient magnifiques, et passaient celles, de l'année 1720:

Les inscriptions, et les devises avec leurs figures, en faisaient la partie la plus brillante;

Et l'ordre, dans lequel elles étaient disposées à l'entour de la machine, en réhaussait encore le prix.

Elle se porte toujours vers le ciel.

Celle de la deuxième.

Le dévouement du peuple.

Un tournesol.

Qnod ducit, sequor.

Je suis son mouvement.

Celle de la troisième.

L'équité royale.

Un soleil marquant les heures sur divers cadrans de différentes espces.

Præscriptaque servat.

Il garde la mesure et la règle.

Celle de la quatrième

L'heureux commencement de son règne.

Un soleil levant.

Quam fulget ab ortu.

Qu'il brille dès son lever.

Celle de la cinquième.

Elle à toutes les qualités d'une princesse accomplie.

La corne d'abondance.

..... *Quæ sparsa decorem conciliant collecta tenet.*

Elle réunit toutes les graces éparses.

Celle de la sixième.

L'accroissement de la gloire.

Un fleuve qui forme une espèce de mer jusqu'à sa source.

Quam parvo tempore crevit.

Qu'il est grandi dans peu

Celle de la septième.

Un aigle qui se joue entre les foudres et les éclairs.

Audax omnia perpet

Rien ne l'ébranle.

Celle de la huitième.

Plus elle a d'ennemis, plus elle acquiert de gloire

Quatre vents qui allument un feu.

Clarior adversis.

Ses contraires ne servent qu'à le rendre plus lumineux.

Celle de la neuvième.

Elle se repose sur les droits de sa naissance.

Un chêne agité des vents.

Secura suis radicibus.

Il est en sureté sur ses racines.

Celle de la dixième.

Elle affermit son trône.

Un ancre qui retient un vaissau battu des flots.

Instabilem firmat.

Ebranlé, elle le rafermit

Celle de l'onzième.

Ses victoires.

Un torrent impétueux, qui rompt toutes ses digues, et

inonde au loin les campagnes et les villes.

Ruit omnia late.

Il emporte tout au loin.

Celle de la douzième.

Ses premiers succès nous en promettent de plus glorieux.

Un tendre olivier chargé de fruits.

Quantos feret grandior.

Combien n'en portera-t-il point quand il sera plus grand.

Chacune de ces devises, était suivie de quatre vers, qui

en renfermaient le sens allégorique.

Les écoliers du collège des jésuites présentèrent au prince une ode latine de 124, vers saphiques, qui chantaient les louanges de la reine de Hongrie sur le plan des devises.

Elle avait de beaux traits, et fut traduite en vers français :

Elle finissait par cette apostrophe au prince.

Insigne Princeps, Belgiadum decus,
Reginæ ad aras ominibus vices
Imple secundis, neve quisquam
Invideat repetitum honorem.

Sacrum fideles depositum in manus
Authoribus dis sponte relinquimus,
Spes urbis, unde certa pendet,
Statque salus populi, quiesque.

Très illustre prince, la gloire du peuple Belgique, remplissés sous les auspices du Ciel, dans le temple destiné à nos hommages, la place de notre auguste souveraine;

Et que personne ne voie avec envie, que vous recevez pour la seconde fois cet honneur si rare.

L'espérance, le repos, et le salut de notre ville, sont attachés à ce gage sacré:

Nous le déposons entre vos

mains, sous les ordres de la providence.

Il y avait trois jours que le feu d'artifice était exposé dans cet état sur la place:

Quelques personnes judicieuses, ayant jugé que, dans la conjoncture des affaires, certaines choses, ne convenaient pas aux devises, emblêmes, et inscriptions;

On y fit des réformes.

Toute la ville fut illuminée;

La place surtout était éclairée comme en plein jour.

Le prince etant arrivé à la salle du corps-de-garde, mit le feu à une colombe blanche, qui l'alla communiquer au globe par un cordon ;

Et le globe, qui était de fer blanc, s'entre-ouvrit à l'instant, et envoya mille fusées dans les airs ;

Mais une pluie continue, qui avait commencée sur le midi, et qui augmenta dans le tems qu'on allait tirer le feu d'artifice, le dérangea :

Quelques fusées qui étaient restées dans ce globe, l'enflammèrent, et le vent poussant la flamme, elle se prit aux drapeaux, qui l'entouraient, aux armes de la reine, et allait gagner la machine, si l'on n'eut fait avancer les pompes de la ville, qui eurent peine à éteindre l'embrasement :

De sorte que le feu d'artifice tomba dans le désordre, et fit fort peu d'effet.

Le lendemain on en fit jouer un petit, que le prince honora de sa présence, devant

la halle du roi, de ce qui était resté du premier.

Le canon et la mousqueterie ne laissèrent pas d'accompagner la réjouissance, et elle fut aussi parfaite, que si elle eut mieux réussi en la forme.

Le prince s'arrêta encore deux jours à Tournay;

Le 20 il dina chez l'évêque et le 21 ayant été de nouveau complimenté de tous les corps, il partit sur le-midi, en poste, avec le prince Ferdinand, pour Bruxelles, dans la plus par-

faite satisfaction, des marques que les habitants de cette ville avaient donnés de leur attachement à la reine, et en particulier de celles qu'il avait reçues, de leur affection pour sa personne.

Voyez Poutrain, pages 508 *à* 514.

1744.

Edit de Sa Majesté du 14 mars 1744, publié à Tournay le 24 dito, par lequel la sortie des laines est défendue, sauf celles constatées avoir été achetées aux marchés publics, privilégiés, le tout à peine de confiscation desdites laines et

des charriots et chevaux qui le transportent.

Les états de Tournay et ceux du Tournésis, sollicitèrent cette mesure, pour alimenter plus aisément, leurs fabriques d'étoffes, bas et bonnets.

Voyez mon recueil de mémoires, vol. 10, *pièce numéro un.*

1744.

Manifeste et déclaration de

guerre de l'Impératrice Marie-Thérèse, à la France, et aux puissances coalisées contre elle en date du 8 juin 1744, on la publie le 13 à Tournay.

Mon recueil, format in-quarto, vol 10, *pièce numéro* 3.

1744.

Edit de Marie-Thérèse du 4 janvier 1744, publié à Tournay le 31 dito, qui inflige la peine de mort aux faussaires, soit dans les actes soit comme témoins.

Passim vol. 10, *in-quarto*, *pièce numéro* 30.

1744, 1745.

Edit du premier octobre 1744, publié le sept à Tournay, par lequel il est défendu d'introduire des bêtes à cornes dans le pays, à cause de la maladie qui regnait sur les bestiaux en France.

Passim vol. dix, *in-quarto pièce n°.* 33.

Cette maladie se propagea de nouveau l'année suivante

(1745) dans la chatellenie de Lille, elle y enleva plus de quinze mille bêtes à cornes.

L'indication de cette maladie s'anonçait ordinairement par une excrescence de chaîr à la gorge, la bête attaquée tombait de suite dans la stupeur, et mourait bientôt étouffée par cette excrescence;

Lon fit à Tournay et au Tournésis, une procession générale, et un jeûne fut pratiqué pour en être preservé, et on le fut effectivement.

Etat du diocèse de Tournay par Monsieur Hoverlant de la Guérinière, ancien magistrat de Tournay année 1745.

Mort le 15 avril 1744, en la paroisse de Saint-Piat à Tournay, de Monsieur Jacques Gabriel Hoverlant (fils d'Erasme Jacques) écuyer seigneur du Carnois, Bohé, né à Tournay, en ladite paroisse, le 19 décembre 1675, il prit ses dégrés de licence en droit en l'université de Douay, devint conseiller au baillage royal de Tournésis en 1705, il fut nommé deuxième conseiller

pensionnaire du magistrat de Tournay, l'an 1712, en remplacement de Monsieur le conseiller Delsauche décédé.

Il s'allia en ladite paroisse, le 4 janvier 1716, à demoiselle Marie-Magdeleine Anris.

Il retint de cette conjonction ;

1°. Auguste-gabriël, qui succéda le trente mai 1744, à ladite charge de deuxième conseiller pensionnaire, et qui devint conseiller pensionnaire des états du Tournésis.

L°

2°. Erasme Hoverlant, seigneur de la Mothe, chanoine official, chancelier et vicaire général du diocèse de Tournay.

3°. Mademoiselle Alexandrine, alliée en à Messire de Gouy, chevalier, échevin de Tournay, dont il sera parlé ci-après;

Jacques-Gabriël, dont il est ici question, avait fait ses études en philosophie avec de grands succès en l'université de Douay, où il fut promu premier, ce qu'on y appellait *publicq*;

C[illegible]ait un magistrat [illegible]me,

paisible et d'une intégrité imperturbable, il était conseiller rapporteur au baillage ès années 1710 et 1711, de l'affaire du chanoine de Sainte-Gudule, Ernest, qui voulait alors être doyen de la cathédrale de Tournay, contre les lois canoniques;

Après avoir pris ses degrès de licentié en droit à Douay, il patrocina avec des succès les plus brillants, et il se distingua aussi par la rédaction de plusieurs mémoires contre les actes multipliés de despotisme et d'extravagance de Milord Albermale gouverneur de Tournay de 1709 à 1716, ce fut lui, qui fournit au ministre comte de Konisegg,

les mémoires les plus lumineux pour servir d'éléments au traité des barrières et de logemens, qui se conclurent à Anvers en 1715, entre l'Autriche et la Hollande.

Il est encore le rédacteur d'un mémoire inapréciable, présenté à l'empereur Charles VI, au nom de la magistrature de Tournay en 1718, pour obtenir qu'une université, soit établie à Tournay;

Ce chef-d'œuvre, excita l'admiration du ministère autrichien à Vienne, ce qui est attesté

par les mémoires diplomatiques du vicomte de Winants, qui en était membre ;

Quoique son fils Auguste, qui lui succéda, et dont nous avons si souvent parlé en cet ouvrage, fut, et ait été un très-grand homme, et l'un des premiers magistrats de son siècle, (dix-huitième) il n'en demeure pas moins constant, d'après ce que je viens de décrire, que le père n'était pas inférieur au fils, ni le fils au père ;

Sa mort excita d'abord des

regrets universels que son fils Auguste, par ses qualités éminentes, parvint à calmer;

Il était oncle paternel de l'auteur de cet ouvrage.

Voyez cet ouvrage, vol 6, *page* 227,

Vol. 9, *pages* 242 *et suivantes*, 60 *à* 242.

Vol. 15, *pages* 15, 16 *et* 17.

Vol. 21, *page* 162.

Vol 29, *page* 256.

Vol. 64, *page* 269.

. *Vol.* 68, *pages* 120, 121.

Vol. 83, *pages* 552 *et suivantes.*

Vol. 84, *pages* 212, 452, *vol.* 85, *pages* 344 *à* 350.

Vol. 71, *pages* 441 *à* 446.

Actes de naissances et décès des familles nobles et patriciennes de Tournay, en cinq vol. in-folio, au vol 2, *pages* 43 *et* 189.

1744, 1745.

Le gouvernement autrichien à l'approche d'un siège, ne néglige aucuns moyens pour défendre Tournay, qui était

le boulevard méridional des Pays-Bas autrichiens ;

Dès le mois de juin 1744, l'armée française, commandée par le maréchal duc de Noailles, venait de s'emparer de la forte place de Menin sur la Lis ;

Le sept juin, le maréchal de Saxe s'était emparé de Courtray ;

Dès lors, les hauts-alliés firent marquer un camp, qui s'étendait dans les villages d'Hérine, d'Ecuaffe, et dont la gauche, se terminait à l'ab-

baye du Saulchoir près du village de Kain, à la rive droite de l'Escaut;

Il résulte d'une lettre écrite par le maréchal de Noailles, au maréchal de Saxe, datée du camp sous Ypres, du 22 juin 1744, qu'un gros corps de l'armée des hauts-alliés, avait remonté l'Escaut, venant d'Audenarde et s'était campé près de Tournay;

Monsieur Massart, chef du bureau des renseignements, (d'Espions) écrit de Lille, le 27 septembre 1744, au

maréchal de Saxe, à onze heures le soir, que les alliés avaient commencé à charger leurs bagages, entre sept à huit heures du soir;

Que les troupes se sont mises en mouvement depuis qu'elles ont commencé à marcher vers Tournay, et qu'elles devaient toutes se rendre sous le canon de cette place;

Le 26 septembre 1744, toute l'armée des alliés composée de 66 à 73 mille hommes, après s'être emparée de Saint-Amand, d'Orchies, de Marchiennes, com-

mandée alors, par le duc d'Aremberg, se campe près de Tournay;

Il résulte d'une lettre du ministre de la guerre Levoyer dA'rgenson, datée de Versailles du 24 novembre 1744, addressée au maréchal de Saxe;

Que le siège de Tournay était résolu pour la campagne prochaine;

L'on voit dans cette lettre du ministre, des observations sur la circonvallation future de cette place, pour la rive droite

et la rive gauche de l'Escaut, nous les donnons ici :

Observations principales sur la circonvallation de Tournay.

Rive gauche de l'Escaut.

Toute la partie de la rive gauche de l'Escaut paraît en sureté par la position qu'on peut prendre, entre l'Escaut et la Marque, la droite au château de Chin, le centre à Baisieux, la gauche à Cheren.

Le ruisseau de Camphin,

couvre la droite, de Chin jusqu'à Baisieu.

Il ne s'agirait que de retrancher les villages de Chin, Blandain, Hertain et Baisieux, en occupant tous les châteaux qui sont sur le ruisseau, et dont la plupart sont très-forts.

Un terrein marécageux couvre la gauche, jusqu'à la Marque, près de Cheren.

Il n'y a nulle apparence, que les ennemis se portent dans cette partie, n'ayant aucun

magasin sur l'Escaut, ni sur le canal de Bruges.

Rive droite de l'Escaut.

Il y a trois partis à prendre, pour couvrir le siège de Tournay à la rive droite de l'Escaut.

1°. De prendre une position dont la gauche appuierait au château de Flines à Obigies, et la droite à Vaulx, en occupant les hauteurs du mont de la Trinité.

Voyez cet ouvrage, vol. 63, *pages* 272, 273.

2°. De marcher à l'ennemi laissant seulement trente ba-

taillons, et vingt escadrons pour le siège.

3°. De faire une ligne de circonvallation, dont la gauche, appuyant au château de Constantin, passerait un peu au-dessus du Saulchoir, de Warchin, et retomberait à Vaulx.

Chacun de ces trois partis mérite des attentions particulières.

Premier parti.

Un corps d'infanterie, placé sur le mont de la Tri

nité, et dans toute la partie fourrée jusqu'à Warchin :

La cavalerie dans la plaine entre Warchin et Vaulx, l'un et l'autre, soutenus par l'armée qui pourrait s'y porter, et s'y mettre en bataille, forme au premier coup-d'œil une position avantageuse, mais elle n'est pas sans beaucoup d'inconvéniens.

1°. Elle tiendrait une étendue de près de trois lieues, dont les communications seraient difficiles, particulièrement à la gauche, le terrein

étant fourré et coupé de ruisseaux, notamment celui de Warchin, sur lequel l'ennemi peut former une inondation jusqu'au pied du bois de Breuse.

2°. Il faudrait au moins 100 bataillons, à raison de 100 pas, par bataillon, pour occuper sans intervalle le terrein de la gauche.

3°. La cavalerie ne serait pas en état de porter aucun secours à l'infanterie.

Rien n'empêchera à l'ennemi

d'avancer à une lieue de notre position, d'où marchant pendant la nuit en colonne, et donnant partout de la jalousie, il pourrait dérober ses mouvemens, et attaquer avec une disposition formée, la partie qu'il croira la plus faible ou la moins occupée;

Que, s'il pénètre par la droite ou par la gauche, l'armée, n'est plus en état de se reformer, pour un second combat;

Mais s'il pénètre, entre le mont de la Trinité et le ruis-

seau de Warchin, il la sépare, sans espérance de pouvoir se réunir.

En un mot, l'ennemi ne risque dans ce combat, que la perte de Tournay,

Nous nous exposerions à de plus fâcheux évènemens, en la perdant, et le gain d'une bataille, ne nous vaudrait, que la prise de cette place, dont on peut s'assurer, sans se compromettre.

Second parti.

Que si l'on prend la réso-

lution, de marcher en avant sur l'ennemi, il faut considérer :

1°. La personne du roi.

2°. Vos forces combinées avec celles de l'ennemi.

3°. Jusqu'où l'on peut aller en avant, et ce qu'opposerait l'ennemi à vos mouvemens.

Tout est dit, quant à la considération de la personne du roi.

Quant aux forces, on sup-

posera que l'ennemi ne pourra rassembler qu'environ 55000 hommes, qu'ainsi on sera en état de lui opposer à-peu-près autant de troupes, en laissant 30 bataillons et 20 escadrons pour continuer le siège.

A l'égard des mouvemens, on supposera encore, que les ennemis ayant tous leurs magasins à Mons et à Bruxelles, assembleront leur armée derrière la Dendre.

A ce mouvement de l'ennemi, vous pourriez porter votre

armée sur le ruisseau de Leuze, que vous laisseriez devant vous, et la gauche tirant sur Ligne, ou passer au-delà du ruisseau de Leuze, et appuyer la gauche vers Ligne.

Il n'y a pas d'apparence que vous marchiez plus en avant, encore moins d'aller attaquer les ennemis campés derrière la Dendre, la droite à Lessine, et la gauche à Ath.

Dans cette situation, les ennemis pourront passer la Dendre, camper leur gauche à Lessine, et la droite au bois

de la Hamaide, ayant devant eux plusieurs ravins et ruisseaux pour les couvrir.

Cette position, d'où ils pourraient partir la nuit, les porterait sur le mont de la Trinité, qui ne serait qu'à trois petites lieues de leur droite ;

Que, s'il arrivait qu'ils forçassent, ou surprissent ce mouvement, ils secoureraient Tournay, en s'avançant sur le ruisseau de Gaurain, qu'ils mettraient dans une position inataquable, et qui sépareraient

la grande armée, de celle du siège.

Cette comparaison de mouvement, (sur laquelle cependant il faut s'informer du local du pays), fait penser, qu'il serait dangereux, que l'armée d'observation, s'éloignat si fort du siège, et qu'il conviendrait de reconnaître une position entre Leuze et Tournay par laquelle on pût en fermer les approches à l'ennemi, et le combattre avec moins de désavantage.

Il paraît difficile de trouver une position qui remplisse tous

ces objets, le pays étant extrêmement difficile sur la gauche du chemin de Leuze, et l'on doit présumer que les ennemis ne marcheront pas en avant par la plaine, étant inférieurs de moitié en cavalerie, mais au moins égaux en infanterie.

Une armée d'observation peut se porter sur l'ennemi pour le combattre, et doit s'opposer à tous ses passages;

Mais il est dangereux qu'une seule armée assiégeante marche au devant de l'ennemi:

Son objet est de prendre la place, et non de combattre, à moins d'un avantage certain, sans lequel il est plus prudent de se renfermer dans ses lignes, en les rendant les plus fortes qu'il se pourra.

Il ne paraît pas que dans la situation présente, nous ayons aucun avantage décisif à marcher au devant de l'ennemi.

Excepté la partie droite, qui conduit dans la plaine de Leuze, par où l'ennemi ne se présentera pas, toute la gauche, depuis le ruisseau de

Gaurain, jusqu'à celui de Béclers, et au-dessus, est un pays fourré, par lequel l'ennemi peut dérober ses mouvemens et arrriver par Velaine, ou Melle, au mont de la Trinité :

En vous prévenant, d'autant qu'il est peu de chemins qui conduisent de Leuze dans cette partie, et qu'il faudrait reprendre le grand tour, pour venir gagner le mont de la Trinité par Warchin.

En un mot, il peut réussir ; ou ne s'exposer à com-

battre, qu'autant qu'il le voudra bien;

Ce qui rendrait, par conséquent, notre mouvement dangereux, du moins inutile.

Troisième parti.

Que si l'on se détermine à rester dans ses lignes, il s'agira d'examiner, quelle est la position qui conviendra le mieux.

Celle d'appuyer sa gauche au château de Flines à Obigies près le bas Escaut;

D'occuper le mont de la Trinité, de se replier sur les bois de Breuze, où l'on ferait des abattis pour se rabattre par Warchin, sur le village de Vaulx.

Cette position paraît la plus avantageuse, parce qu'elle domine toujours devant soi;

Mais il faut considérer, que cet avantage est balancé par une étendue de 3 lieues, dont le travail serait fort considérable, et la garde difficile, si l'on se réduit à appuyer sa gauche au château de Constan-

tin à Kain, de pousser la ligne un peu au-dessus de Saulchoir, et de Warchin, pour la fermer par sa droite à Vaulx, ou à Brégerois, (*) près de moitié de l'étendue de la circonvallation.

Il est vrai que la gauche soumise au mont de la Trinité, pourrait souffrir de quelques coups de canon;

Mais on ne garderait les parties vues, que par des détachemens soutenus des corps campés dans les lieux couverts.

Ce petit inconvénient ne mé-

(*) Je crois qu'il faut lire Bourgeon, hameau près d'Antoing.

rite pas d'allonger une ligne de circonvallation, de près de moitié.

Il résulte de toutes ces observations; qu'attendu les situations, il ne convient pas de donner rien au hasard, et qu'il suffira d'assurer la prise de la place, qui est l'objet essentiel que l'on se propose de remplir, en retranchant parfaitement la circonvallation de la rive de l'Escaut, et la conduisant par le chemin le plus court, afin qu'elle exige moins de troupes pour la garder.

Cette précaution nous met-

trait en état de suivre l'ennemi avec un gros détachement de l'armée, pour s'opposer aux diversions qu'il pourrait entreprendre;

En tout cas, ouvrez des débouchés dans vos lignes, vous serez par là en état d'attendre l'ennemi, ou de marcher à lui.

Il n'est pas hors de propos de prévoir que le siège de la citadelle, pouvant être difficile et très long, on sera peut-être obligé, par les cir-

constances, de le tourner en blocus.

Il conviendrait pour cela d'assurer un camp retranché, qui embrasserait depuis Cherq jusqu'à la chaussée de Lille, en passant par Ere ;

Ce camp retranché, deviendrait peut être difficile, ou trop long à faire, par la suite, et l'on abrégerait d'autant le séjour devant Tournay, en le faisant faire actuellement par les pionniers ;

Ce qui mettrait en état de

ous porter promptement à
le nouvelles opérations.

Le maréchal de Saxe au
omte d'Argenson.

Il nous arrive, Monsieur,
ne chose dont nous n'avions
ucun soupçon, et dont il n'y
point d'exemple dans ce pays-
i.

Les ennemis ont fermé les
écluses d'Audenarde, et lâché
'immense réservoir qu'ils ont
u-dessus de Tournay;

Ce qui fait une continuité

d'inondation depuis Condé, jusqu'à Audenarde.

Cela ne laisse pas que d'être fort embarassant pour les ponts de communication, que je comptais établir au - dessous de Tournay, vis-à-vis Constantin.

Dans toutes les autres guerres, Condé et Tournay, ne se sont pas trouvés ensemble, sous la même domination, ainsi ce moyen n'a pas été mis en usage, et aucun de nos ingénieurs n'en a eu la moindre idée.

J'ai fait partir à la nuit,

nous porter promptement à de nouvelles opérations.

Le maréchal de Saxe au comte d'Argenson.

Il nous arrive, Monsieur, une chose dont nous n'avions aucun soupçon, et dont il n'y a point d'exemple dans ce pays-ci.

Les ennemis ont fermé les écluses d'Audenarde, et lâché l'immense réservoir qu'ils ont au-dessus de Tournay;

Ce qui fait une continuité

d'inondation depuis Condé, jusqu'à Audenarde.

Cela ne laisse pas que d'être fort embarassant pour les ponts de communication, que je comptais établir au-dessous de Tournay, vis-à-vis Constantin.

Dans toutes les autres guerres, Condé et Tournay, ne se sont pas trouvés ensemble, sous la même domination, ainsi ce moyen n'a pas été mis en usage, et aucun de nos ingénieurs n'en a eu la moindre idée.

J'ai fait partir à la nuit,

avec un détachement de 50 hommes, Monsieur d'Espagnac, et Monsieur Desmazis, pour se porter avant le jour vis-à-vis Constantin, et voir jusqu'à quel point l'inondation peut y être poussée au plus large.

De quatre ponts, que je comptais y faire, il faudra se borner à un, dans cette partie et peut-être encore cet ouvrage ne sera pas si prompt, que je le désire.

Nous en ferons un au-dessus de Tournay, avec les bateaux de Condé.

Ces deux communications ne nous rendront pas la manœuvre aisée, mais cependant elle ne sera pas impossible.

Comme la nécessité est la mère de l'industrie, je me suis remis à étudier le plan de Tournay :

Je crois que dans le lieu où j'avais projetté faire une fausse attaque du côté de la citadelle, à la gauche de l'écluse du Luquet d'Antoing, il est possible d'emporter la ville en dix ou douze jours, en longeant la rive gauche de l'Escaut, aussi près de l'inondation qu'il est possible;

Parce que dans l'eau, les ennemis ne sauraient faire usage de leurs mines ;

Un simple réduit non terrassé, (*) couvre la porte de Valenciennes, de-là il n'y a que le mur d'enceinte de la ville, qui n'est flanqué, ni défendu par rien, et je crois

(*) Le corps royal du génie des Pays-Bas, a remédié à cet endroit faible, en construisant un fortin au latéral droit de la chaussée près la porte de Valenciennes : 2°. un fort admirablement fortifié au-dessus de la chapelle de notre dame de Grâces, près le faubourg de Valenciennes, ès-années 1818 et 1819.

Voyez cet ouvrage inédit aux années

que la brêche une fois faite, la garnison ne s'exposera pas à soutenir un assaut au corps de la place.

J'en ai raisonné avec MM. d'Aumalle et Desmazis, qui ne trouvent pas la chose impraticable, quoiqu'elle ne soit pas dans les règles de l'art ;

Mais il faut employer des moyens extraordinaires, lorsque la nécessité l'exige.

Cela n'empêchera pas, que nous ne conduisions les autres attaques, comme nous les avions projettées.

Je me flatte cependant que

par ce moyen, Tournay pourrait bien être pris, dans dix ou douze jours de tranchée ouverte.

Je vous envoie un croquis de la conduite de cette attaque.

De manière ou d'autre, nous l'aurions fait, pour diviser la garnison, et la tourmenter;

Ainsi il n'y a rien de changé ni pour le temps, ni pour les moyens qu'il faut y employer.

Je serai extrêmement flatté

si ce plan a votre approbation.

En conséquence de ces dispositions préliminaires ;

Dès le 26 avril de l'an 1745, le maréchal de Saxe, ayant ordonné une fausse marche, et fait exécuter plusieurs mouvemens aux troupes à ses ordres du côté de Mons en Hainaut, mais tout à coup il ordonna à ces corps, de se rabattre brusquement vers le soir sur Tournay, qu'il fit investir à une lieue de la ville;

Jean-Adrien-Adolphe baron de Dorth colonel d'un régiment d'infanterie, au service des états-généraux, vieux et vaillant guerrier, et doué de toutes les qualités propres à commander, était alors gouverneur de la ville de Tournay ;

Il fit d'abord retenir les écluses des moulins à l'eau dits des récollets, ce qui enfla l'Escaut jusqu'à Condé, de 8 pieds au-dessus de ses rives ;

Le bas du bourg d'Antoing jusqu'à Tournay, était couvert d'eau, ainsi que Mortagne;

L'inondation s'étendit jusques près de l'abbaye d'Hasnon ;

Les dommages que cette retenue d'eau causa, sont inexprimables, ce qui n'empêcha pas les pontonniers de l'armée française, d'établir des ponts sur l'Escaut à Calonne, vis-à-vis le château Gaillard, et à Pont-à-Chin.

Louis XV et le Dauphin, partirent de Versailles le six mai, arrivèrent le lendemain à Douay, et de-là, se rendirent à l'armée occupée au siège de Tournay, le lendemain ;

Sa Majesté très-chrétienne établit son quartier-général au château de Chin-Ramegnies, elle fut saluée à son arrivée, par une décharge générale de toute l'artillerie de l'armée;

Les hauts-alliés, de leur côté, ne tardèrent pas de rassembler leur armée sous Bruxelles, pour venir au secours de Tournay, et en faire lever le siège;

Pendant ces préparatifs des alliés, l'armée française poussait le siège de Tournay, avec beaucoup de vigueur.

La nuit du 30 avril au premier mai, elle ouvrit la tranchée en deux endroits différents, par deux batteries établies au village d'Orcq, nous donnons les détails des opérations du siège ici;

Le 26 avril, le maréchal de Saxe ayant fait faire une fausse marche et plusieurs mouvemens aux troupes du côté de Mons, rabattit le même soir sur Tournay qu'il investit.

Les alliés pensèrent sur le champ à secourir cette place,

et pour cet effet, rassemblèrent leurs troupes sous Bruxelles, et se mirent en marche pour s'approcher de nous.

Le nuit du 30 avril au 1 mai, on ouvrit la tranchée en deux endroits : au village d'Orcq, et à la cense des Mottes à Froyennes, on fit les deux bouts de la première parallelle, avec leurs communications aux deux débouchés.

La tranchée fut commandée par un lieutenant-général, ayant

sous ses ordres, deux maréchaux de camp, et deux brigadiers, huit bataillons, sept compagnies de grenadiers auxiliaires, et un piquet de dragons.

La deuxième nuit, du 1 au 2, on joignit les deux bouts de la première parallelle;

On prolongea sa droite, que l'on termina par une redoute;

On fit deux nouvelles communications, partant du centre où l'on établit un nouveau dépôt.

La troisième nuit, du deux au trois, on déboucha de la gauche de la parallelle, et l'on fit quatre branches de *zigzags*, sur la corne des sept fontaines;

A l'extrémité du dernier *zigzag*, on établit une batterie de quatre mortiers.

La quatrième nuit, du trois au quatre, on déboucha de la gauche, par 3 *zigzags* sur la corne de Lille, et au centre, par autant de *zigzags*, dirigés sur l'intervalle, entre les deux cornes du front d'attaque;

On construisit deux batteries de canon et deux de mortier au centre, et trois batteries de canon, et deux de mortier à gauche ;

Les ennemis firent une sortie de douze cents hommes, qui furent repoussés avec perte.

La cinquième, nuit du quatre au cinq, on prolongea de trois *zigzags* les débouchés de la droite et du centre; et de six *zigzags*, le débouché de la gauche.

Une de nos bombes mit

le feu au magasin à foin de la ville.

La sixième nuit, du cinq au six, on prolongea de cinq *zigzags*, le débouché de la gauche et de deux, celui du centre.

La septième nuit, du six au sept, on communiqua les têtes des sappes, par une ligne qui pinçait le saillant droit;

De la tête de la sappe de la gauche, on commença une ligne, qui tirait sur le saillant gauche.

La huitième nuit, du sept au huit, on prolongea de droite et de gauche, le travail de la nuit précédente, ce qui forma la seconde parallelle;

Au centre on établit des cavaliers, pour plonger dans le chemin couvert;

Et deux batteries de canon, l'une pour tirer sur la demi lune, et l'autre sur le demi bastion droit.

La neuvième nuit, du huit au neuf, nous nous rendîmes

maîtres de la crête du chemin couvert de la partie de la droite et nous le couronnâmes depuis l'angle saillant du centre, jusqu'à celui de la communication;

Les assiégés firent jouer deux fougasses au saillant de la droite, et dans le jour, ils en firent jouer une troisième au saillant du centre.

L'armée des ennemis étant fort près de nous, le roi fit prendre les armes aux troupes, qui se portèrent sur le champ de bataille, à l'excep-

tion de 27 bataillons et 17 escadrons, destinés à continuer les opérations du siège, sous la direction de Monsieur le marquis de Brezé.

La dixième nuit, du neuf au dix, on prolongea le boyau partant du centre de la seconde parallelle jusqu'à la capitale de la place d'armes rentrante de la gauche, et on couronna la branche gauche du saillant du centre.

La onzième nuit du dix au onze, on se logea dans la

place d'armes, saillante de la droite ;

On fit la descente du fossé de la demi lune, et on prolongea le couronnement du centre, jusqu'au saillant de la place d'armes rentrante de la gauche.

Dans le jour, se donna la bataille de Fontenoy que nous gagnâmes. (11 mai)

La douzième nuit, du onze au douze, on prolongea le boyau de la gauche jusqu'au saillant gauche, ce qui acheva de former la troisième parallelle ;

Et on couronna le chemin

couvert de la place d'armes rentrante de la gauche.

La treizième nuit, du douze au treize, on couronna l'angle saillant de la gauche, et on se logea dans la place d'armes de cet angle;

On fit un pont sur le fossé de la demi lune, vis-à-vis de la brêche;

Nos batteries coupèrent la communication, entre l'ouvrage à corne, et la demi lune;

On construisit une batterie

pour battre le demi bastion gauche.

La quatorzième nuit, du treize au quatorze, la demi lune fut emportée, et on s'y logea sur le champ;

Le passage du fossé, sur le demi bastion droit, fut continué avec succès, et poussé jusqu'au milieu de la largeur dudit fossé, malgré la quantité prodigieuse de grenades que les ennemis jettèrent continuellement;

Le matin, la batterie pour battre en brêche la face du

demi bastion gauche, commença à tirer, et on espéra un bon succès, pour la descente de son fossé et son passage;

On travailla a établir une batterie dans le logement sur l'arrondissement gauche, pour détruire le feu du flanc opposé.

Sur le soir, le roi visita la tranchée, les assiégés firent un feu considérable pendant ce tems là, sur tout, d'une nouvelle batterie qu'ils demasquèrent.

La quinzième nuit du qua-

torze au quinze, le pont sur le fossé du demi bastion droit fut entièrement achevé;

De même que la descente du fossé, au devant du demi bastion gauche, ou la contrescarpe fut renversée dans l'eau on acheva la batterie sur l'arrondissement gauche:

Nous commençames une batterie de cinq pièces, pour battre en brêche le corps de la place, dans l'échappée, entre la branche droite et le bastion blandinois;

On perfectionna autant qu'il fut possible le logement de la demi lune, et sa communication avec la tête des sappes et on acheva les communications derrière les nouvelles batteries ;

Dans le jour, on commença a travailler au passage du fossé gauche ;

La batterie sur l'arrondissement gauche commença à tirer par trois pièces de canon ;

Notre pont de la droite, fut fort maltraité l'après midi, par

les bombes et les grenades des assiégés.

La seizième nuit du quinze au seize, notre pont de la droite continua d'être maltraité par les bombes des assiégés, mais il fut toujours rétabli promptement ;

Le travail de notre pont de la gauche, fut poussé jusqu'à près de six toises de la brêche ;

Six mortiers furent établis à la droite de la batterie, qui battait l'échappée du corps de

la place, entre la droite et le bastion blandinois ;

La batterie de canons commencée sur la gauche fut entamée ;

On élargit la troisième parallelle et le couronnement pour faciliter l'entrée et les manœuvres de l'ouvrage à cornes ;

On travailla à agrandir la brêche de la gauche qui n'était pas encore praticable.

La dix-septième nuit, du

seize au dix-sept, on fit reconnaître le dedans de l'ouvrage à corne, par deux compagnies de grenadiers, qui y montèrent par la brêche du demi bastion droit;

Nos gens ne trouvèrent d'abord aucune résistance, mais comme ils étaient occupés à couper les palissades qui étaient à la gorge du demi bastion, pour se mettre en état de marcher en avant, les assiégés qui s'étaient renforcés dans l'ouvrage, firent un feu si considérable sur nos grenadiers, que l'on

jugea à propos de leur ordonner de rentrer dans le débouché du pont ;

La batterie de six mortiers et de deux pierriers sur la prolongation de la branche gauche commença à tirer ;

Dans le jour, l'extrémité de notre pont de la gauche, n'était éloignée que de sept à huit pieds de la brêche ;

La batterie dirigée sur l'échappée entre la branche droite et le bastion blandinois, commença à faire brêche.

La dix-huitième nuit, du dix-sept au dix-huit, on fit toutes les dispositions nécessaires pour l'attaque de l'ouvrage à corne, et à huit heures du matin, au signal d'un coup de canon, seize compagnies de grenadiers montèrent à l'assaut par les deux brêches, avec tant d'ardeur et de vivacité, que l'ennemi, après sa première décharge ne put tenir devant les notres;

Aussitôt les ingénieurs à la tête de cinq cents travailleurs, à la droite, et autant à la

gauche, entrèrent dans les demi bastions, où ceux de la droite se logèrent sur le terre plein du rempart parallellement à la face, appuièrent leur logement à la branche droite, et par quelques *zigzags* sur le flanc, gagnèrent le rempart de la courtine, le long duquel ils s'étendirent sur la gauche jusqu'au corps de garde de la porte.

Les travailleurs de la gauche ayant rencontré plusieurs difficultés, firent le même travail sur la face, la branche et le

flanc, mais ne purent s'étendre le long de la courtine, ainsi qu'avaient fait ceux de la droite;

Les ouvriers de royal artillerie, ouvrirent sur le champ la porte de la demi lune, et travaillèrent aussitôt à dégager les poutres et terres que l'ennemi avait mis à celle de l'ouvrage à corne;

Les mineurs qui suivaient nos grenadiers, parcoururent l'ouvrage, et ne trouvèrent point de fourneaux;

Pendant l'établissement du logement, les assiégés firent un feu considérable de la demi lune et du corps de la place.

La dix-neuvième nuit, du dix-huit au dix-neuf, le logement du bastion gauche fut prolongé par la droite le long de la courtine jusqu'au corps de garde;

On communiqua les logemens des deux bastions, par une ligne en avant du corps de garde;

On ouvrit une marche en *zigzags* dans le terre plein du chemin couvert de la branche droite de l'ouvrage à cornes, et cette marche fut portée jusqu'à la troisième traverse;

L'artillerie s'occupa à faire l'épaulement de trois batteries, dont une de canon sur la partie droite de la courtine, la seconde de six mortiers appuyant à la branche droite, et la troisième de six mortiers appuyant à la branche gauche de la corne;

L'artillerie augmenta aussi de

deux pièces, la batterie qui battait en brêche le corps de la place entre l'ouvrage à corne et le bastion blandinois :

La communication sur les ponts de la demi lune et de l'ouvrage à corne, fut rétablie assez pour y pouvoir faire passer du canon.

La vingtième nuit, du dix-neuf au vingt, on déboucha par la droite et par la gauche de la sappe qui couvrait la porte, et après avoir fait un

crochet, en se portant en avant, on forma un boyau qui de part et d'autre du chemin couvert de la demi lune, fut conduit parallellement à son sommet, jusqu'au pied du rempart des deux branches de l'ouvrage à corne;

Une nouvelle batterie de mortier commença à tirer;

La batterie de huit pièces sur la partie droite de la courtine fut entièrement achevée, mais on ne put y faire entrer que quatre pièces pendant cette nuit;

Les portes de la demi lune et de l'ouvrage à corne furent entièrement démasquées, et leurs ponts bien rétablis;

Dans le jour, nos deux nouvelles batteries de mortier, firent un feu continuel;

La vingt-unième nuit, du vingt au vingt-un, nous couronnâmes la branche gauche de l'angle du chemin couvert:

Nous nous logeâmes dans la place d'armes:

Nous établîmes une commu-

nication entre les deux boyaux faits la nuit précédente :

Nous prolongeâmes celui de la droite jusqu'au pied du parapet de la branche droite de l'ouvrage à corne :

Nous entrâmes dans l'épaisseur de ce parapet, d'où nous découvrîmes si bien la place d'armes rentrante du chemin couvert du bastion blandinois, que les assiégés eurent peine à s'y tenir;

Nous prolongeâmes aussi le boyau de la gauche jusqu'au

pied du parapet de la branche gauche ;

La marche en *zigzags* dans le terreplein du chemin couvert de la branche droite fut continuée et portée jusqu'à la traverse de la place d'armes rentrante ;

La batterie de canon sur la courtine fut complettée de ses pièces ;

On établit à l'extrêmité du boyau de la droite une batterie de deux pièces pour rom-

pre le pont de la demi lune et interdire sa communication avec la place.

Vers les quatre heures du soir Monsieur le baron Dorth, gouverneur, fit arborer le drapeau blanc, les otages furent envoyés de part et d'autre, mais les propositions n'ayant point été acceptées, on se renvoya les otages et on recommença les hostilités.

La vingt-deuxième nuit, du vingt-un au vingt-deux, on se logea dans la place d'armes

rentrante du chemin couvert entre la branche droite et le bastion blandinois, et l'on travailla à y construire une batterie pour ruiner les défenses de ce bastion;

Dans le jour nous préparâmes les bois et fascines nécessaires pour la construction du pont de la brèche droite qui avait été considérablement agrandie par la batterie de huit pièces, qui était sur la courtine de l'ouvrage à corne.

A trois heures après midi,

le gouverneur fit replanter le drapeau blanc sur la brêche, et on se renvoya de nouveaux otages.

Le 23 au matin, la capitulation fut signée;

Le gouverneur s'engagea de nous remettre une porte, le 24 à la pointe du jour, et que toutes les troupes seraient entrées dans la citadelle, le même jour à deux heures précises après midi;

On convint de quelques ar-

rangements par rapport à l'artillerie, les munitions de guerre, et les blessés, que l'on laisserait dans la ville;

Nous promîmes de ne point attaquer la citadelle par l'esplanade, ni par les deux parties du rempart attenantes, la citadelle s'engagea par contre de ne point tirer sur la ville sous aucun prétexte;

Pour cet effet il fut réglé que nous tirerions, entre la ville et la citadelle, une ligne

qui serait gardée par nos troupes ;

On convint aussi que le paté Saint-Martin serait neutre ainsi qu'il l'avait été dans le dernier siège en 1709.

Le roi accorda une suspension d'armes de huit jours, pour donner le temps de revenir à un courier que le baron d'Orth eut la permission d'envoyer aux états-généraux ses maîtres, pour recevoir leurs ordres, par rapport à la défense de la citadelle.

Le vingt-quatre, nous primes possession de la porte de Lille, la garnison hollandaise se retira dans la citadelle, et nos troupes entrèrent dans la ville;

Le roi visita les travaux qui avaient été faits depuis qu'il avait été à la tranchée.

Le vingt-cinq nous relevâmes les brêches, et nous comblâmes nos travaux qui se trouvèrent monter à 7000 toises,

Le vingt-neuf, on commença les préparatifs pour le siège

de la citadelle, en cas que la réponse des états généraux ne fut pas conforme aux bonnes intentions du roi.

Le trente-un au soir, le baron d'Orth, ayant reçu ordre de ses maîtres, de se défendre dans la citadelle, il en fit part tout de suite à Monsieur le maréchal de Saxe;

La nuit du trente-un mai au premier juin, la tranchée fut ouverte devant la citadelle :

Nous fîmes dans le fossé en

avant de la porte de Saint Martin, trois branches de *zigzags*;

Du saillant de la place d'armes rentrante du chemin couvert au devant de la branche gauche de la corne Saint-Martin, nous tirâmes une petite ligne droite, qui, prolongée, aboutit à l'épaule du paté Saint-Martin.

Du saillant du chemin couvert de la demi lune de la corne Saint-Martin, on tira une grande ligne qui débor-

da le bastion droit du front d'attaque ,

Cette ligne fut terminée par une redoute ;

Dans le jour , on démasqua une batterie de six pièces de canon , placée dans le tenaillon de la branche gauche de la corne Saint-Martin, 32 mortiers rangés le long du chemin couvert de cette branche , commencèrent aussi à tirer , ainsi que huit autres , placés dans la lunette du Luquet, à la rive droite du haut Escaut , et vingt autres distribués en

deux batteries, situées à la rive gauche, la première à environ cent toises au-dessus de la porte Valencienne, la seconde à cent toises plus haut, et près du bord de l'inondation.

La tranchée fut commandée par un maréchal de camp.

La deuxième nuit, du premier au deux, nous fîmes dans le fossé une quatrième branche de *zigzag*, dont l'extrémité appuyait à la contrescarpe;

De l'angle saillant du chemin couvert de la corne gauche, nous établimes une nouvelle communication à la grande parallelle ;

Nous fimes les épaulemens de deux batteries de dix mortiers chacune, et d'une de six canons à la droite de cette parallelle, et de deux batteries de canon de huit pièces chacune à la gauche ;

Nous construsimes une batterie de huit pièces de canon à l'extrêmité de la demi pa-

rallelle faite la nuit précédente ;

Nos mortiers firent un feu très vif, et causèrent beaucoup de désordre chez les assiégés qui firent sortir de la citadelle par la porte du secours, cent cinquante chevaux de cavaliers et les abandonnèrent sur les glacis.

La trosième nuit, du deux au trois, nous fimes dans le fossé un cinquième *zigzag*, appuyant au vieux mur de la ville ;

A l'extrémité du quatrième, le mineur perça la contrescarpe pour la fouiller, et éventer les mines des assiégés;

Nous établimes de nouvelles communications derrière les batteries, construites dans la grande parallelle;

Nous plaçâmes sur la branche gauche de la corne Saint-Martin, deux mortiers pour des bombes de cinq cents, et nous augmentâmes de six mortiers, la batterie la plus près de la porte de Valencienne, sur la rive gauche du haut Escaut.

La quatrième nuit, du trois au quatre, on forma dans le fossé un sixième *zigzag* qui appuyait à la contrescarpe, dans laquelle le mineur continua de fouiller ;

A la pointe du jour, les assiégés firent une sortie de huit cents hommes avec des travailleurs, dans le dessein de combler nos travaux, mais ils furent repoussés avec vigueur, et obligés de se retirer en désordre.

La cinquième nuit, du quatre au cinq, le mineur con-

tinua de fouiller la contrescarpe, et se trouva être déjà à huit toises de longueur du revêtement.

La redoute qui appuyait la droite de la parallelle, fut entièrement palissadée dans le fond du fossé, et nos troupes s'y trouvèrent très en sûreté;

Le matin, toutes nos batteries de canon commencèrent à tirer avec les dernières batteries de mortier;

La sixième nuit, du cinq au six, les assiégés réunirent

tout leur feu sur les *zigzags* dans le fossé, et firent une sortie dans leurs traverses, vers minuit pour se jetter sur nos *zigzags* et nous les faire abandonner, mais nos grenadiers les obligèrent de se retirer presque aussitôt qu'ils se furent présentés ;

Dans le jour, nos batteries commencèrent à détruire les défenses du front d'attaque ;

Le soir, nos mineurs firent sauter deux mines pour renverser la contrescarpe dans le

fossé, et nos troupes se logèrent tout de suite dans la rampe de cette contrescarpe renversée, pour pouvoir ensuite s'étendre sur le terreplein du chemin couvert.

La septième nuit, du six au sept, nos sappeurs prolongèrent le quatrième *zigzag* dans le fossé jusqu'à l'épaule gauche de la place d'armes du chemin couvert, et tirèrent delà un autre *zigzag* en retour sur la contrescarpe, nos canonniers baissèrent leurs embrasures dans le demi tenaillon et exhaussèrent leur platte forme

pour pouvoir battre jusqu'au pied des revêtemens ;

Nous fîmes une traverse en diagonale, dans la redoute de la droite.

La huitième nuit, du sept au huit, à l'extrêmité du travail de la nuit précédente, on éleva le point qui voyait la première traverse dans le fossé pour pouvoir en déloger les ennemis ;

On établit une batterie de pierriers dans le dernier *zigzag* dans le fossé ;

Vers les deux heures du matin, les assiégés firent une sortie de trois cents hommes sur la tête de nos sappes dans le fossé et dans le chemin couvert, mais nos grenadiers les repoussèrent avant qu'ils eussent eu le tems de faire leur décharge, ils perdirent une vingtaine d'hommes, et eurent beaucoup de blessés, le matin ils demandèrent à les retirer, ce qu'on leur accorda.

La neuvième nuit, du huit au neuf, on prolongea la gau-

che de la demi parallelle faite la première nuit, jusqu'à la pénultième tour du vieux mur de la ville :

On établit dans cette prolongation une batterie de sept pièces, dont deux se trouvaient dans le fossé, deux sur le chemin couvert, et trois sur le glacis, on construisit deux batteries, l'une de deux pièces, et l'autre de trois, à la tête des travaux faits la nuit précédente, sur le chemin couvert;

De l'épaule gauche de la

place d'armes de ce chemin couvert, on poussa un nouveau boyau en retour sur la contrescarpe, et parallellement au dernier ;

Du sixième *zigzag* dans le fossé, on poussa un autre boyau en avant, qui alla aussi s'appuyer à la contrescarpe ;

Le mineur s'attacha de rechef pour renverser la partie de la contrescarpe, entre les deux têtes de nos sappes, dans le fossé, et sur le chemin couvert.

La dixième nuit, du neuf au dix, nos mineurs renversèrent le mur de la contrescarpe, qui était entre les têtes de nos sappes.

Ils renversèrent aussi la partie de la contrescarpe où s'appuyait le boyau fait la nuit précédente sur le chemin couvert, et on continua ce boyau dans le fossé jusqu'au vieux mur de la ville;

A l'extrémité de ce travail on établit trois pierriers;

Nos mineurs continuèrent

aussi à fouiller le terre plein du chemin couvert, on couronna en gabions la face droite de la place d'armes rentrante, et le logement fut prolongé de vingt-cinq toises au delà de son angle ;

Du couronnement on tira une grande ligne vers l'épaule droite du paté Saint-Martin, et delà par une autre ligne on communiqua à la première demi parallelle ;

Nous donnâmes une communication à nos troupes, par le fossé de l'ouvrage à corne,

afin d'oter l'inconvénient qu'il y avait à faire tout passer par la branche, le long de laquelle l'artillerie manœuvrait continuellement.

La onzième nuit, du dix au onze, de l'épaule gauche de la place d'arme sur le chemin couvert, on tira à droite une seconde demi parallelle.

La douzième nuit, du onze au douze, nos mineurs firent trois puits le long de la dernière demi parallelle, pour

fouiller le terrein et assurer les batteries qu'on devait y établir.

La treizième nuit, du douze au treize, on fit dans le fossé quatre nouvelles branches de *zigzags*, et trois autres sur le terreplein du chemin couvert;

Nos mineurs continuèrent à fouiller les endroits critiques;

Les assiégés firent un feu très violent qui incommoda beaucoup nos travailleurs.

La quatorzième nuit, du

treize au quatorze, on communiqua les têtes des sappes du fossé, et du terreplein du chemin couvert;

On construisit dans la seconde demi parallelle deux batteries de six pièces chacune, et une de six mortiers.

Dans le jour celle de mortier commença déjà à tirer;

Le baron d'Orth, étant tombé malade, le roi lui permit de sortir de la citadelle, et de venir loger dans la ville;

Le baron de Brackel, prit alors seul le commandement et la direction des opérations nécessaires pour la défense de la place

La qunzième nuit, du quatorze au quinze, de la tête de nos sappes dans le fossé, on poussa sur la droite deux petits boyaux en avant, contre la contrescarpe;

Les assiégés firent jouer deux fougasses successivement et sans aucun effet;

La nouvelle rampe du fossé

fut entièrement achevée, et le mineur s'y attacha;

Le feu de la mousquetterie des assiégés fut très vif, mais celui de leurs pierriers et mortiers commença à diminuer;

Dès le matin, les douze pièces de canon en batterie dans la seconde demi parallelle commencèrent à agrandir la brêche.

La seizième nuit, du quinze au seize, on poussa dans le fossé un autre boyau sur la gauche contre l'escarpe;

Les mineurs furent bien établis le long du mur de la contrescarpe, et se trouvèrent déjà fort près du terreplein de la citadelle.

Une batterie de quatre mortiers, fut établie à la tête des sappes sur le chemin couvert;

Les ennemis ne firent point de feu de leur mousqueterie, ils se contentèrent de jetter quelques bombes, et quelques feux d'artifice.

La dix-septième nuit, du seize au dix-sept, nous tirâmes

en avant de la tête de notre sappe sur le chemin couvert, une ligne qui en occupait toute la largeur ;

Les assiégés firent jouer une troisième fougasse sous la contrescarpe, à l'endroit où deux de nos mineurs avaient été attachés la veille, ces deux mineurs et quelques travailleurs furent enterrés ;

Sur le champ on déblaya les terres pour rattacher les mineurs au vif du mur.

La dix-huitième nuit, du

dix-sept au dix-huit, nous tirâmes en avant de la tête de notre sappe dans le fossé, une ligne qui en occupa toute la largeur;

Sur les dix heures du matin, les assiégés firent jouer en avant de leur traverse, une fougasse du côté de l'escarpe, qui nous enterra trois soldats, après quoi nos grenadiers s'étant jettés, sans qu'on put les retenir, dans cette traverse pour poursuivre les ennemis, ceux-ci firent sauter la contrescarpe, jusqu'au près du

débouché de leur gallerie, nous eûmes vingt-cinq grenadiers tués ou blessés;

Nous rétablimes sur le champ nos logemens, et couronnâmes ces deux entonnoirs.

La dix-neuvième nuit, du dix-huit au dix-neuf, le mineur s'attacha pour aller chercher la gallerie d'enveloppe à l'entonnoir de la droite:

Nous formâmes des cavaliers pour plonger dans le fossé;

La brêche étant de vingt

toises, on résolut de s'emparer du chemin couvert, on fit pour cet effet les dispositions nécessaires, les assiégés s'en apperçurent, et voulant éviter l'assaut que nous leur préparions, le commandant fit planter le drapeau blanc sur la brêche, et les otages furent envoyés de part et d'autre ;

Toutes les batteries de la citadelle étaient démontées, les puits étaient infectés, et la poudre commençait à y manquer.

Le vingt, la capitulation fut signée ;

Il fut arrêté que la garnison ne porterait point les armes contre le roi ou ses alliés, jusqu'au premier janvier 1747, et ne ferait jusqu'à ce temps là aucune fonction militaire, de quelque nature que ce put être, pas même de garnison dans les places les plus reculées de la frontière;

Que les officiers ou soldats de cette garnison ne pourraient pareillement avant ce temps, être incorporés dans d'autres corps, ni passer à aucun service étranger;

Par rapport au reste, la garnison obtint les honneurs de la guerre, excepté qu'elle n'eut point de chariots couverts;

Le soir, nous prîmes possession de la porte royale.

Le vingt-cinq sortit la garnison;

Elle était composée de onze bataillons hollandais, dont trois suisses, et de trois escadrons de cavalerie démontés;

Le tout ne faisoit que cinq

mille hommes, de neuf mille hommes qu'ils étaient avant le siège.

Voyez l'ouvrage devenu rare, intitulé plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandre, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France, à Strasbourg, chez Melchior Patschinger, 1750, grand in-quarto, pages 13 inclus 24.

Le baron de Dorth, soutint vaillamment la défense de la place, nonobstant la victoire remportée par le maréchal de Saxe, sur l'armée alliée, commandée par le duc de Cumberland, le 11 mai, dont nous parlerons ci-après et l'on

a vu qu'il ne capitula, que le 24 du même mois, et ce ne » fut dit Poutrain qu'à l'extrémi- » té., la brêche étant faite au corps de la place, les fossés comblés, et sur le point d'un assaut, qu'ils arborèrent (alliés) le drapeau blanc :

Le 22, la capitulation militaire fut réglée ;

Le 23, ils se retirèrent dans la citadelle, au nombre de plus de sept mille hommes, avec d'immenses provisions de toute sorte de vivres ; qu'ils s'y étaient fait livrer par la ville, quelques jours auparavant.

Le roi avait accordé par la capitulation, un délai de huit

jours au gouverneur, pour faire savoir sa situation aux états-généraux ;

Et que, pendant ce délai, les femmes et les enfans qui appartenaient à la garnison, pourraient rester dans la ville ;

Mais qu'en cas de siège, on les reprendrait dans la citadelle ;

Le 31, le gouverneur ayant déclaré, que les ordres qu'il avait reçus, étaient de se défendre jusqu'à l'extrémité, le roi lui renvoya ces femmes et

ces enfans, selon la convention;

Mais il leur refusa la porte.

Ces innocentes créatures se livrant au désespoir, Sa Majesté les fit rassurer, leur fournit les secours nécessaires, et donna des ordres pour les conduire jusqu'à Audenarde.

On était aussi convenu à la sollicitation du magistrat, qu'au cas que la citadelle dût être attaquée, elle le serait par les dehors de la ville;

Et elle le fut du coté de la porte de Saint-Martin.

Les assiégeans éventèrent la plupart des mines ;

Les autres jouèrent, quelques unes avec succès, d'autres sans effet ;

Et après toutes les manœuvres, et les opérations ordinaires aux sièges ; le commandant voyant la brêche praticable, arbora le drapeau blanc le dix-neuf juin ;

On capitula, et la garni-

son, obtint de sortir avec les honneurs de la guerre, quatre pièces de canon, et deux mortiers :

Six mille cinq cents hommes ou environ, de neuf à dix mille, qui la composaient au siège de la ville, sortirent le vingt-quatre, meche allumée, tambours battans, et drapeaux déployés, ayant Monsieur Brakel, commandant de la place, depuis gouverneur de la citadelle à leur tête.

Ils prirent le chemin d'Audenarde, (*) qui passe à Chin,

(*) Le chemin d'Audenarde ne passe pas à Chin, mais c'est l'inexact Poutrain qui parle.

et défilèrent devant le roi, qui les attendait avec toute sa maison rangée en bataille, sur la plaine de Maire, entre chin et la ville.

Le gouverneur abordant le roi, descendit de cheval pour lui rendre ses respects;

Sa Majesté le reçut gracieusement, tint de tems en tems le chapeau à la main, pendant qu'il eut l'honneur de l'entretenir, et elle lui donna, à mesure qu'il parlait, des marques de considération pour sa personne, et d'estime, pour

les états-généraux ses maîtres, qu'on ne peut trop admirer en la personne d'un si grand monarque, jointe à celle d'un vainqueur.

Il parait assez inutile de parler du dommage, que ce siège causa aux édifices de la ville;

Ce n'est pas que le roi n'eut recommendé de l'épargner, par des ordres réitérés, en des termes même bien glorieux pour elle;

Il faut ménager disait-il le berceau de la France: (*)

(*) L'on verra ci-après, que malgré la bonne volonté de Louis XV. le berceau de la monarchie ne fut pas ménagé par des conseillers cupides.

Mais de la violence que l'on s'y prend aujourd'hui dans les sièges, et que les assiégeans furent obligés de le faire en celui-ci, par une seule attaque, contre une garnison de dix ou douze mille hommes;

On conçoit assez, que les quartiers opposés à l'attaque, ne pouvaient être que fort maltraités;

Aussi la paroisse de la Magdelaine fut presque entièrement bouleversée, avec une partie de celle de Saint-Jacques;

Une batterie des assiégeants, qui donnait de revers, pour en démonter une des assiégés en la Magdelaine, foudroya le quai, jusqu'au pont de Notre-Dame.

Il fut tiré dans les deux sièges, de la part des assiégeans, si l'on en croit les officiers de l'artillerie, 42 mille bombes.

Il est vrai que la citadelle, qui fut mise en poudre, en eut sa bonne part; (*)

(*) Poutrain, prend-t-il donc les bombes, pour des quartiers de tartes.

Elle était ensevelie sous les éclats de bombes, que les assiégés renvoyaient aux assiégeans par leurs mortiers.

Rien n'incommoda même ceux-ci davantage.

Il arriva pendant le premier de ces deux sièges, un accident extraordinaire, qui n'ébranla pas seulement toute la ville, mais dont les effets se firent ressentir jusqu'à cinq ou six lieues à la ronde.

Ce fut un magazin à la poudre, qui sauta dans la citadelle.

Ils étaient deux joignants sous la place, et il s'y trouvait en chacun, douze ou quinze milliers de poudre.

On ignore quelle fut la véritable cause de ce malheur. (*)

Le bruit commun fut d'abord qu'on y avait appliqué des meches, et qu'après l'accident il s'en était trouvé une dans l'autre magazin, qui ne devait plus aller bien loin, pour faire son effet.

Mais c'était de ces bruits

(*) La trahison soldée par la F...., Poutrain le savait bien, mais partisan de cette p....., il le tait.

populaire, que l'on ne doit pas croire légèrement.

Il est plus probable, que le mal vient du peu de soin, que l'on eut de l'éviter, par l'accès trop libre qu'on laissa aux officiers, et aux soldats dans ces lieux si dangereux, peut être même la pipe à la bouche. (*)

Et on sait que ce fut ainsi qu'arriva le même accident sous la porte de Lille, immédia-

(*) La poudrière de notre citadelle (1828) est construite avec tant de prévoyance et solidité, que pareils accidents n'y peuvent se renouveller.

Voyez cet ouvrage, vol. 72, pages 329 à 344, vol. 77, page 104.

tement après la capitulation de la ville.

Quoi qu'il en soit, ce fut le huit de mai, (1745) que ce magasin sauta ;

Une voute de cinq pieds d'épaisseur, et de six toises de terre en profondeur sautèrent en l'air, avec un bruit, qui fut entendu jusqu'à Douai, et à Valenciennes :

Il semblait que les gouffres infernaux du mont Vésuve, eussent détourné leurs torrens de feu et de flammes dans les entrailles de la terre, pour leur donner une nouvelle ouverture par cet endroit là.

Les fonds s'entre-ouvrant,

firent un vacarme épouvantable;

Une partie des bâtimens de la citadelle fut renversée;

Une nuée épaisse de fumée et de poussière obscurcit l'air bien loin au-dessus des environs, quoi qu'il fit une menue pluie dans ce temps là.

Les pas s'imprimaient dans la citadelle, sur une poussière noirâtre, comme sur la neige:

Les maisons tremblèrent dans la ville:

La plûpart des vitres y furent brisées, dans les rues du côté de la citadelle ;

Il y en eut qui le furent à l'autre extrémité ;

Celles de l'église Notre Dame, anciennes de quatre ou cinq cents ans, qui étaient si bien peintes en figures à la Mosaïque, selon le goût de ces temps là, croulèrent presque toutes ;

Il n'en demeura pas une entière à l'église de Saint-Martin.

Mais on y vit un effet de cet-

te secousse bien plus surprenante encore :

Les bareaux de fer gros comme le bras aux fénestrages, s'étant détachés d'un coté de la muraille, étaient repliés de sorte, qu'ils présentaient le bout jusqu'à trois pieds en dedans de l'église. (*)

L'ébranlement s'étendit jusqu'à Douai, et à Valenciennes, et on y vit trembler les vitres des maisons situées le long des ramparts du côté de Tournay.

Le tremblement de terre de

(*) Les lecteurs comme moi comprendront peu aisément le stile hiéroglifique de Poutrain, je crois deviner juste, en estimant qu'il veut parler de l'église de la citadelle.

1692 avait paru moins violent dans un sens, quoique dans un autre, il l'eut été davantage, parce qu'il partait d'un principe différent, qui nous est inconnu;

Ce qui fait que nous ne saurions concevoir, les causes de la différence, qu'il y eut de ces effets, à ceux de cet accident.

Fiat lux camarade Poutranius.

Plus de cinq cents personnes, tant soldats que bourgeois, femmes et enfants y périrent.

Le régiment de *Patot*, qui

était dans la citadelle fut presque entièrement détruit.

Les soldats blessés qui s'étaient dégagés des ruines, couraient par troupes de moment à autre à l'hôpital de Marvis, tout couverts de terre, de sang, et de meurtrissures.

Des pierres et des matériaux de deux cents livres pesant, retombèrent près des récolets.

Le lendemain, on tira de dessous les débris, plus de quatre cents soldats écrasés.

Trois jours après, on en

trouvait encore de *vivans*, qui se *mouraient* :

(*Pour le coup mon cher Poutrain, l'expression est sans model.*

Une femme entre autre, déterrée le douze, fut transportée à l'hôpital Deleplanque, et eut le bonheur de se guérir.

On ne peut rien enfin imaginer de plus surprenant, et de plus tragique, que les effets qu'on vit arriver de ce funeste accident, et toute la ville en fut consternée, autant que la garnison.

Dès que cette nouvelle fut venue au gouverneur, il ne

perdit pas un moment à faire visiter le petit magasin, et quoi qu'il fut à demi croulé par la ruine de l'autre, on y trouva dit-on, une mêche qui ne devait plus aller bien loin, pour redoubler le malheur :

C'est ce qui à fait apparemment juger, que le premier avait sauté par cette voie :

Ce fut l'opinion publique, sur laquelle on ne doit pas compter, et le fait est demeuré dans l'incertitude ; (*)

(*) Ici, Poutrain ment de la façon la plus déhontée, les récits que j'ai recueilli de mes oncles Hoverlant, et des contemporains, alors (1745) en charge ne cachent pas, que ce fut la trahison soldée par la F.....

C'est tout ce que j'en garantis, comme le parti le plus sur à prendre dans le récit de ces sortes d'évènemens ;

Et il y aurait de l'imprudence de donner tout ce qu'un peuple peut-être mal informé, peut avoir débité de celui ci.

Il semble qu'il ait régné une fatalité sur Tournay en ce siège, au fait des poudres ;

Il arriva encore, un évènement des plus tragiques, le jour qu'on capitulait pour la ville, à cinq heures du soir.

Les assiégés, avaient trans-

porté à la citadelle durant la nuit, les restes des poudres, bombes, perdreaux, grenades, carcasses et autres machines de guerres, qui se trouvaient sur le rampart, et à la brêche; et ils avaient mis quatre tonneaux remplis de poudre, et de cartouches dans la place de l'officier de garde à la porte de Lille, qu'ils devaient reprendre, pour en faire le même transport.

Un officier était allé chercher quelque chose qu'il avait laissé dans cette place, ayant la pipe à la bouche,

Une étincelle apparemment tombant de la pipe, mit le feu à la poudre ;

La moitié de la porte, qui était des plus solidement bâtie, sauta avec un tel bruit, qu'il parut que tout ce quartier de la ville s'abimait :

Deux maisons joignantes furent emportées ;

Une femme et deux enfans y furent écrasés.

Les pierres et les briques volèrent jusqu'à la rue Perdue

avec des têtes et des bras séparés des corps :

Le tronc d'un homme est venu tomber aux pieds d'une femme, près du cabaret des trois rois, à plus de cent toises de cette porte;

Plusieurs personnes furent tuées, des éclats de pierres volées sur la place de Saint Mard, et dans les rues voisines ; (*)

On compte enfin plus de cinquante personnes péries, tant soldats que bourgeois,

(*) C'est-à-dire placette Saint-Mard, aujourd'hui 1828, marché à la paille.

femmes et enfans, par ce malheureux accident.

Monsieur Dorth, fut si outré de ce nouveau désastre, qu'il tomba en létargie, et fut huit jours sans connaissance ;

Le courier qui allait partir pour La Haye, avec les nouvelles de la suspension d'armes, pour recevoir les ordres des états généraux, leur ayant porté en même temps celle-là, il revint avec des dépêches, qui remettaient le gouvernement de la citadelle à Monsieur Brakel, commandant de la place ;

Monsieur Dorth, resta dans l'hôtel du gouvernement par ordre du roi, et Monsieur

le marquis de Brézé, commandant pour le roi, prit son logement à Saint-Martin.

Ce n'est pas tout, après le siège de la citadelle, des soldats français faisant du feu dans le corps-de-garde de la porte de Valenciennes, pensèrent être tués d'un dépot de poudre, que les hollandais avaient épars sous le pavement, (*) et la plûpart en furent fort blessés.

(*) Ce fait est faux et même impossible à concevoir, car chaque corps de garde, depuis la catastrophe à la citadelle, du 8 mai, était visité scrupuleusement tous les jours, Poutrain était vendu à la France, et calomniait les hollandais.

Quelques bourgeois pensèrent aussi y être pris par quelque charbon de terre, venant des hollandais :

Un entre-autres faisant bouillir le pot sur ce feu, le pot et la viande sautèrent, et le bourgeois en fût quitte pour la peur.

Il était aussi tombé des bombes sur des tonneaux de poudres, du côté des assiégés, et des assiégeans, pendant ces deux sièges, qui avaient fait bien du fracas parmi eux.

Jamais peut-être n'y en eut-

il de plus funeste, par rapport à cette sorte d'accident.

Le lendemain que la ville fut rendue, Monsieur le marquis de Brézé, nommé par le roi pour commandant de Tournay, avait fait son entrée à sept heures du matin, avec un très-beau cortège d'officiers et une suite nombreuse de domestiques.

Il se rendit à l'hôtel de ville, où le magistrat le reçut avec tous les respects qui lui étaient dûs.

Et comme ils commençaient

à lui parler de la capitulation de la ville, il prit la parole et dit qu'il était inutile d'envoyer des députés au roi pour celà, qu'un roi ne capitulait pas avec des magistrats (*), et que quand Sa Majesté ferait son entrée, il leur ferait savoir son intention, dont ils seraient satisfaits.

Le même jour, quinze bataillons étaient entrés dans la ville, la bayonnette au bout du fu-

(*) Nouveau mensonge, démenti par la capitulation ci plus bas, signée par Louis XV, avec nos magistrats, comme avait fait son bis-ayeul Louis XIV, avec le magistrat, en 1667.

Voyez cet ouvrage, vol. 72, page 136 à 314.

sil, et avaient relevé les hollandais, qui s'étaient retirés dans la citadelle.

Le roi avait attendu d'entrer dans la ville, que la citadelle lui fut remise.

Les officiers de l'armée la fréquentaient, mais l'entrée en était fermée aux soldats;

Cependant, dès quelle fut rendue, le chapitre de la cathédrale, le magistrat, le baillage, et les états du Tournésis, étaient allés par leurs députés, faire leurs soumissions au roi, qui les avait reçus très gracieusement, selon un caractère de douceur et d'hon-

nêteté, qui est naturel à ce prince :

Ils rendirent aussi leurs res-» pects à monseigneur le dau-» phin, qui leur fit un accueil » ouvert et riant.

Voyez Poutrain, pages 523 *à* 528.

Le brave baron de Dorth, commandant de Tournay, fut si attéré du fracas et des malheurs que causa l'incendie du magazin à poudre, qui sauta à la porte de Lille, au moment de la capitulation de la ville, qu'il tomba en léthargie, dont il mourut, trois mois après;

Le brave militaire hollandais, qui commandait sous lui, fut chargé du commandement de la citadelle. (le baron de Brakel)

L'armée française étant entrée à Tournay en vertu de la capitulation, Louis XV, ne voulut pas qu'on dérangea le baron de Dorth de l'hôtel du gouvernement, rue des jésuites, où il était logé, en disant qu'il fallait laisser mourir ce brave homme en repos.

Monsieur le marquis de Brézé, l'un des plus anciens

lieutenants-généraux, fut nommé par le roi, gouverneur de Tournay,

L'entrée de Louis XV à Tournay, fut de la plus grande magnificence, voici comme s'en explique Poutrain, que nous citons sur ce fait dont il était témoin oculaire, pages 531 à 533.

» Après que le roi eut vu » défiler la garnison hollandaise, il prit le chemin de la ville, avec monseigneur le dauphin, accompagnés des seigneurs de la cour, et des principaux

officiers de l'armée, suivaient une grande partie des gardes du corps, des gens-d'armes, des mousquetaires, des chevaux-legers, et presque toute la maison du roi.

Le magistrat en corps, l'attendait à la barrière pour le recevoir, et lui rendre ses hommages.

Monsieur de Saint-Génoix, grand prévot, se dispensa de s'y trouver, à cause de ses engagemens au service de la reine de Hongrie, qui l'obligèrent à remettre sa charge peu de tems après.

C'était ensuite à Monsieur

Dubois, dit Dehove, Mayeur, et à Monsieur Vertegans, premier conseiller pensionnaire, à partager l'honneur de recevoir le roi, l'un par la cérémonie de lui présenter les clefs de la ville sur un bassin d'argent, et l'autre par celle le haranguer Sa Majesté, en la manière accoutumée:

Mais il arriva, je ne sais comment, que ce fut Monsieur Hoverlant, (*) collègue de Mon-

(*) Poutrain, contemporain, *ment* je ne sais *comment*, et joint souvent l'ignorance des faits les plus notoires, à l'ennui profond que causent les narrations verbiageuses;

Monsieur le premier conseiller

sieur Vertegans, qui réunit en sa personne l'honneur de rendre ses devoirs au roi :

Il s'en acquitta un genou en terre.

Le roi prit les clefs, qu'il remit à un seigneur, et remercia Monsieur Hoverlant de son harangue, qui consistait à assurer Sa Majesté au nom du corps, et des habitans de la ville, qu'ils auraient pour lui la même fidélité, qu'ils avaient toujours eue pour leurs anciens souverains.

---

pensionnaire de Vertegans de Levregheu était octogenaire, et par sa caducité, ne pouvait haranguer Louis XV, étant agenouillé ;

Monsieur Hoverlant du Carnois,

Le régiment des gardes françaises, et celui des gardes suisses, bordaient depuis la porte, les rues, où le roi devait passer, jusqu'à Notre-Dame ;

Les maisons furent tendues de tapisseries, et ornées de verdure :

Toutes les cloches de la ville sonnèrent, avec le carillon du béfroi, et le roi accompagné du Dauphin, passa au milieu de sa cour, le long des rues de la Magdeleine, de Saint-Jacques, de

deuxième conseiller pensionnaire le remplaça et s'en acquitta si bien, et avec une voix si sonore et imposante, que ce monarque et ses courtisans l'appellaient la *bouche*

Courtrai, et montant le Fourchapitre, alla se rendre au grand portail, de la cathédrale, où il fut reçu et complimenté par messire François Ernest comte de Salm, évêque de Tournay, en habits pontificaux, à la tête de son clergé, revêtu des plus riches chapes de l'église:

Il fut conduit au milieu du chœur, où il se mit sur un prie Dieu, et monseigneur le Dauphin sur un autre, un peu en arrière;

Le *Te Deum* y fut chanté,

d'or: sa plume égalait par son élégance et son éloquence, ses précieux talents oratoires, il devint conseiller pensionnaire des états du Tournésis, jusqu'à sa mort en 1786.

pendant lequel, l'évêque se tint debout à coté de l'autel.

Après le *te deum*, il entonna l'antienne *domine salvum fac regem*, lut la prière pour le roi, et donna la bénédiction à Sa Majesté, à monseigneur le dauphin, et à toute l'assemblée.

L'autel et le chœur étoient dans leurs plus grandes parures, et tous les lustres de l'église allumés, y faisaient un ornement qui est réservé aux grandes fêtes.

Voyez cet ouvrage, *vol.* 83, *pages* 532, 551, *vol.* 64, *page* 169, *vol.* 90, *pages* 132 *à* 136.

Il était oncle paternel de l'auteur de cet ouvrage.

Le roi et le dauphin furent reconduits à la porte de l'église, dans les mêmes cérémonies, avec lesquelles ils avaient été introduits au chœur ;

De là, ils allèrent diner au palais épiscopal, qui joint l'église ;

L'après midi ils se rendirent aux vêpres, qui furent chantées par une musique, qui distingue cette cathédrale de toutes celles du Pays-Bas ;

Les vêpres furent suivies de la procession, où ces deux

augustes princes assistèrent, au milieu de toute la cour, un cierge à la main :

La procession étant sortie par le grand portail, prit la rue du Four-Chapitre, celle du curé Notre-Dame, de la cordonnerie, aux Rats, de la Tête d'Or, de Paris, les troupes rangées en haie sous les armes, et s'arrêta pour la bénédiction, qui fut donnée à un petit autel richement paré, au coin du marché aux potteries, d'où elle remonta par la place, passa la rue de Notre-Dame, dite des orfèvres, et remonta par le même portail.

Après l'office, le roi voulut voir l'église, et l'ayant examiné il *lui* fit *l'honneur* (*) de dire qu'elle n'était pas au-dessous de celle de Paris;

Il admira surtout le chœur, et assura que c'était le plus beau qu'il eut encore vu.

(**) Monsieur l'évêque de Tournay, qui fit en ce grand jour, tous les honneurs de son église, eut lieu d'en ressentir une satisfaction particulière;

Car ce ne fut, que par le hasard d'un bonheur qu'il dut

(*) Ami Poutrain, faire honneur à une personne, c'est entendu, mais faire honneur à une basilique, c'est autre chose.

(**) Ditos monseigneur ami Poutrain, c'était un souverain et un évêque,

à une diligence inouie, et qui fut près de lui échapper, à peine perdue :

Quelques affaires importantes l'avaient appelé avant l'ouverture de cette campagne à la cour de Vienne:

Cette capitale de la haute Autriche, étant à plus de trois cent cinquante lieues de Tournay, (*) les nouvelles de l'état de la place ne pouvaient y arriver si promptement, quelque diligence que fissent les couriers, et son excellence ne put apprendre que bien tard, que

(*) Moins de trois cents lieues.

le roi devait y entrer le 24 de juin;

Ce fut la reine même, qui, par ce caractère de bonté, si naturel aux princes de la maison d'Autriche, voulut bien prendre la peine de lui annoncer la nouvelle.

Le prélat, sans perdre un instant, prend congé de la reine, part de Vienne en poste, et arrive heureusement à Tournay, pour rendre le vingt-quatre juin à dix heures, ses devoirs au roi, et le recevoir dans son église.

Cependant l'archevêque de Cambrai était déja arrivé à Notre-Dame, prêt à se revêtir des habits pontificaux, pour faire les mêmes honneurs, lors qu'il apprit l'arrivée de monseigneur de Tournay, et agréablement surpris, il lui en alla faire ses complimens.

Nous avons cru devoir donner la narration du siège de Tournay sans interruption;

La citadelle ayant sautée comme on l'a vu par une détonnation du magasin à poudre, fut bientôt forcée à

capituler le dix-neuf juin 1745, elle contient 28 articles, nous la donnons ici-après :

Voici d'abord celle de Tournay.

Articles proposés au roi par les trois états de la ville et cité de Tournay, au sujet de la reddition de la dite ville à l'obéissance de Sa Majesté, le 24 may 1745.

Art. 1.

Sire,

Les trois états de la ville et cité de Tournay et du Tournésis, supplient très respectu-

eusement votre Majesté, de leur accorder la jouissance respective, de tous leurs privilèges, contumes, usages, immunités, exemptions même, du logement de guerre, droits, franchises, et jurisdictions dont ils sont, ou doivent être en possession.

Accordé pour en jouir de la même manière, qu'avant 1709, du tems que la ville était sous la domination du roi.

Et plus particulièrement qu'il plaise à votre majesté d'or-

donner en faveur des supplians l'observance des points et articles suivants.

Art. 2.

Que la seule religion catholique, apostolique et romaine sera exercée dans la ville de Tournay et sa banlieue, dans le Tournésis et pays adjoint et qu'il ne sera permis à personne, d'y exercer aucune autre religion.

Accordé.

Art 3.

Que le concile de Trente y sera observé comme loi du pays.

Accordé sur le même pied qu'il s'est observé pendant la domination avant l'année 1709.

Art 4.

Que l'archevêque de Cambray et l'évêque de Tournay, y seront maintenus dans tous leurs droits et jurisdiction, comme ils en ont joui respectivement sous la domination des rois très-chrétiens, jusques à la prise de Tournay.

Accordé sur le même pied que les choses avaient lieu, pendant la domination du roi avant l'année 1709.

Art. 5.

Que l'évêque de Tournay exercera la jurisdiction dans tout son diocèse, conformément aux droits et usages du pays, aux arrêts rendus sur ce, par les souverains, et nommément par le roi Louis XIV, de glorieuse mémoire.

Accordé, suivant ce qui se pratiquait avant 1709, du

tems de la domination du roi.

Art. 6.

Que le même évêque, sera maintenu dans tous ses droits de collation, de bénéfices, offices et dignités, tant dans l'église cathédrale de Tournay, que dans les autres églises soumises au roi, sans qu'aucune grâce, expectatives, ou nomination de l'université de Louvain, puisse y être reçu.

R. Il ne sera rien innové sur cet article, et on en usera

de la même manière qu'avant 1709, du tems de la domination de Sa Majesté.

Art 7.

Que le chapitre de l'église cathédrale de Tournay, sera conservé dans tous ses droits, privilèges, exemptions, immunités, jurisdictions, administrations, rangs, et prééminences comme il en a joui jusques à présent, et que les arrêts et sentences, tant provisionnels que définitifs, rendus pour le maintien desdits droits, immu-

nités et jurisdictions dudit chapitre, tant sous la domination des rois très-chrétiens, que sous la maison d'Autriche, continueront d'être exécutés selon leur teneur.

Accordé de la même manière qu'on en usait avant 1709, du tems de la domination du roi.

Art. 8.

Que vacance arrivant du doyenné et autres bénéfices de l'église cathédrale de Tournay, il y sera pourvu en la

manière, qui a été pratiquée sous la domination du roi, jusqu'à la prise de cette ville en 1709.

Accordé.

Art 9.

Que toutes les personnes du clergé, séculiers et réguliers, tant du diocèse de Tournay que de Cambray, seront maintenues dans leurs dignités, bénéfices et offices, et en possession de leurs biens, meubles et immeubles à eux appartenants, ou à leurs églises,

soit cloches, ornemens, vases sacrés, joyaux, reliques, bibliothèques, etc., sans être tenu pour cela de rien donner aux officiers de l'artillerie, ou autres, ensembles en tous leurs droits de collation de bénéfices, ou offices, et en leurs privilèges, administrations, rangs et préséances, tant dans la ville, que dans le Tournésis et pays adjoints comme elles en ont joui ci-devant.

Accordé sur le même pied que les choses avaient lieu avant l'année 1709, du tems

de la domination du roi, sauf le droit du grand maître de l'artillerie, auquel le roi ne veut pas qu'il soit porté aucune atteinte.

Art. 10.

Que les bénéficiers séculiers et réguliers desdits diocèses, abbayes, prévotés, priorés, cloîtres, communautés, hôpitaux, fondations pieuses, tant dans la ville, que dans le Tournésis et pays adjoints; seront conservés dans leurs droits et possessions, et qu'à

la mort des pourvus desdits bénéfices ou offices, il y sera pourvu en la manière accoutumée, sans qu'il puisse y être pourvu en commande.

Accordé quant à la possession des bénéfices, Sa Majesté se réservant tous les droits quant à la nomination.

Art. 11.

Que les religieux qui sont ès-couvents de ladite ville et lieux susdits, naturels du pays ou non, profès ou novices, y demeureront librement sous

leurs supérieurs, et que ceux-ci devront être de leurs provinces, et élus, en la manière accoutumée, qu'aussi lesdits religieux continueront de jouir des avantages à eux accordés par les souverains.

R. Le roi se fera remettre des mémoires sur cet article, et il y sera pourvu, en attendant les choses demeureront dans l'état actuel.

Art. 12.

Sa Majesté est très humblement supliée, de faire relâcher

les habitants de la ville et de ses banlieues, faits prisonniers ou détenus, à défaut de passeport, durant la présente guerre sans autre charge que de payer leurs dépens.

R Il ne se trouve aucun particulier dans le cas du présent article, en tous cas, Sa Majesté s'en fera rendre compte pour y pourvoir.

Art. 13.

Que les impôts et autres moyens de cette ville, destinés à payer les charges, seront

continuées, agrées, et confirmées, comme aussi les levées d'argent faites par le trésorier, sous son nom particulier, ou de la ville, pour survenir aux besoins d'icelle et de l'état, et que les magistrats seront autorisés d'en faire continuer les paiemens annuels, suivant ce qui a été pratiqué jusqu'à présent.

Accordé provisionnellement quant à la levée des octrois et moyens courans, il sera remis au sieur intendant commissaire, départi en Flan-

dre, un état détaillé des octrois, avec les titres d'établissement ou de continuation relatifs, pour en rendre compte au roi, et être pourvu sur la continuation.

Quant aux dettes contractées, l'intention de Sa Majesté, est qu'il en soit pareillement remis au sieur intendant un état détaillé, et un mémoire justificatif de la nécessité des emprunts et autres créances.

Sa Majesté pourvoira sur la proposition contenue en

l'article, après qu'il lui en aura été rendu compte.

Art. 14.

La ville ayant prêté son crédit au roi catholique, pour la somme de cent mille florins, sur le bois de Nieppe et domaines de Cassel, quatre-vingt mille florins sur la forêt de Mourmaille, et vingt-cinq mille florins sur le domaine du Tournésis et tabellionnage, avec affectation des aides et accords que lesdits de Tournay font annuellement, Sa

Majesté est très - humblement suppliée de consentir que lesdits de Tournay continueront à être payés sur lesdites parties assignées, comme ils ont été jusqu'à ce jour, en vertu de la capitulation de 1667, restant à leur choix d'en faire la déduction sur lesdits aides et subsides, ainsi qu'il est expressément conditionné, par les lettres de constitutions.

R. Sa Majesté se fera rendre compte de cet article, et elle y pourvoira par un arrêt de son conseil, si le cas le re-

quiert, sinon, on en usera de la même manière que du temps de la domination du roi, avant l'année 1709, sauf les réglemens qui pourraient être intervenus au contraire.

Art. 15.

L'empereur Charles VI, par son décret du quatorze février 1738, ayant levé des Pays-Bas, une somme de quatre millions de florins, sous les obligations privées des princes et états de Silésie, et s'étant obligé d'en rembourser les

capitaux, et payer les cours selon la forme reprise en son décret du vingt-sept avril 1739, les états de Tournay ont fournis pour leur quôte, du susdit capital, vingt-sept mille florins argent de change, et ont reçu six mille florins en déduction d'icelui, et les cours jusques et compris 1743, de sorte que lesdits états de la ville restent en avance de vingt et un mille florins de change, et que les cours leur en sont dûs, depuis ledit terme.

On supplie très humble-

ment Sa Majesté, de faire procurer paiement à ladite ville desdites avances, ainsi que des cours en la forme prescrite au susdit décret de 1739.

R. Le roi accordera sa protection pour établir la continuation des remboursemens.

Art. 16.

Comme aussi de remettre à la ville ce dont elle pourrait être redevable, à raison des demandes de fourrages, pour les armées de Sa Majesté, en

1744, et de permettre au magistrat de faire rentrer ce qu'il a payé à l'occasion desdites demandes en la forme projettée, et suivant la répartition en faite.

R. Il sera remis un mémoire particulier au sieur intendant en Flandre, sur l'objet de cet article qui ne se trouve point suffisament expliqué.

Art. 17.

La ville ayant fait plusieurs livrances et payemens, par ordre de Sa Majesté la reine

d'Hongrie ,. à compte de ce dont elle était redevable , à titre de l'aide ordinaire et extraordinaire , le magistrat n'a pu se procurer des actes de décharge , mais au contraire il a , depuis l'investiture , été obligé de payer à N. Caters, père et fils, quelqu'autres sommes , afin d'éviter l'exécution militaire , on supplie avec un très-profond respect Sa Majesté, de déclarer , que rien ne doit être déclaré réputé dû à la reine , qu'on n'ait premièrement validé en décharge de la ville, ce qui sera vérifié avoir été

fourni et payé en déduction des susdits aides.

R. L'objet de cet article sera pareillement expliqué dans un mémoire particulier, dont Sa Majesté se fera rendre compte pour y pourvoir.

Art. 13.

Comme aussi que le renouvellement ordinaire du magistrat continuera d'être fait conformément aux chartres et privilèges de la ville, et spécialement aux ordonnances dites *Caroline*, sans diminutions ni

augmentations de commissaires, et que ne seront créés autres magistrats ou officiers de justice de cette ville, que naturels du pays possédant les qualités réquises par les coutumes et privilèges d'icelle.

R. Il en sera usé de la même manière qu'avant 1709, du tems de la domination de Sa Majesté.

Art. 19.

Et que les édits des princes, déclarations, lettres patentes et arrêts des conseils supé-

rieurs, émanés jusqu'au jour, en faveur du pays, ou portant réglement de justice ou police, demeureront en vigueur et seront exécutés selon leur forme et teneur.

Accordé, sauf les cas où il plairait à Sa Majesté d'y changer, pour le bien de la justice ou de l'avantage public.

Art. 20.

L'empereur Charles VI, ayant levé à titre d'engagère sur les offices des prévots et jurés, mayeur et échevins, certaines

sommes, il a été dépêché des quittances avec clause qu'au cas de renouvellement de la loi, les nouveaux magistrats ne seront reçus et mis en possession des places, des prévot, mayeur, jurés et échevins, qu'ils n'aient préalablement produit et fait ostention au commissaire de Sa Majesté, des quitances ci-dessus mentionnées, ce qui emporte un acte justificatif, qu'on ne doit remplacer les magistrats respectifs aussi long-tems qu'ils ne sont point remboursés, on supplie très-humblement Sa Majesté,

de déclarer en conformité de ladite engagère, qu'arrivant le renouvellement de la loi, les magistrats actuels, ne seront mis hors de leur état aussi long-tems qu'ils n'auront été remboursés par leurs successeurs desdites engagères, en espèces au même cours et valeur qu'elles étaient au tems de leur érection.

R. Il sera donné un mémoire particulier sur cet article et Sa Majesté, en connaissance de cause, déclarera ses intentions.

Art. 21.

Et que les conseillers pensionnaires, greffiers, procureurs fiscaux, trésoriers, receveurs, et commis au Clapet, dépositaires, massiers, messagers, sergeans et autres officiers de Justice, police et finances de la ville, ou y ayant rapport, de même que les brouteurs de brère, porte-faix et tous autres ayant acquis leurs offices par engagères de ladite ville et dont ils sont pourvus en vertu de provisions et quittances des finances, seront maintenus, conservés et confirmés dans la

pleine propriété et immuable hérédité de leurs états créés et érigées par Sa Majesté très chrétienne Louis XIV, de glorieuse mémoire, à titre d'offices héréditaires.

R. Il sera donné un mémoire particulier sur cet article et Sa Majesté y aura égard et déclarera ses intentions en connaissance de cause.

Art. 22.

Et attendu que les sommes financées pour l'acquisition des employs de conseillers pensi-

onnaires, greffiers, procureurs fiscaux et trésorier, sont montés à un prix excessif, tant par rapport à ce qui a été fourni à cette ville, pour les engagères, qu'à Sa Majesté très-chrétienne, pour la création d'hérédité ou autrement, Sa Majesté est aussi très humblement suppliée de les autoriser de recevoir à l'avenir leurs honoraires et émolumens, en la forme usitée, jusques à ce jour, et sur le pied du cours actuel de la monnoie, cessant quoi, les pourvus seraient considérablement lésés, puisque le produit de leurs charges,

ne suffiraient point pour les intérêts de leurs finances, quoique l'exercice d'icelle exigeasse une exactitude journalière, et l'occupation d'un homme entier.

R. Il ne sera rien innové et on suivra ce qui s'est pratique avant 1709, du temps de la domination du roi.

Art. 23.

On supplie de plus Sa Majesté, avec la confiance la plus parfaite, d'accorder au magistrat, la grâce de conférer les

offices et charges non alliénés comme il est en droit de le faire de toute ancienneté.

R. Il ne sera rien inové, on suivra pareillement ce qui s'est pratiqué en 1709, du temps de la domination du roi.

Art. 24.

Que les médecins et chirurgiens jurés de cette ville, seront conservés et maintenus dans leurs fonctions, ainsi que les barbiers, et péruquiers dans l'acquisition de leurs charges.

R. Sa Majesté se fera ren-

dre compte de cette proposition.

Art. 25.

Comme aussi que tous bourgois, manans et habitans, ecclésiastiques, nobles et séculiers, de quel emplovs ils soient revêtus, leurs femmes et enfans, pourront rester en ville l'espace de deux ans, sans être inquiétés et recherchés pour aucune cause que ce soit, et continuer leur demeure et commerce pendant ledit terme, ou se retirer avant, comme il leur semblera bon, avec

leurs meubles, marchandises et effets, sans qu'il puisse leur être fait aucun tort, où en être exigé aucun droit de sortie, d'issue ou tel autre, que ce pourrait être, à quel effet les sauve-gardes et passeports leurs seront accordés gratis.

Accordé, à l'égard des bourgeois et habitans qui voudront se retirer, ils devront le faire avant le premier janvier prochain.

Art. 26.

Qu'en l'un ou l'autre de ces

cas, ils retiendront la jouissance et propriété de leurs biens, pouront les vendre et en disposer à leur volonté, les faire administrer par tels qu'ils voudront, et qu'à défaut de dispositions testamentaires, l'ordre de succéder *ab intestat* sera conservé à leurs héritiers.

Accordé.

Art. 27.

Que la chambre des arts et métiers de ladite ville, les branches et communautés qui la composent, seront maintenus

en tous leurs privilèges et jurisdictions, comme d'ancienneté, et aux modifications depuis ensuivies, et qu'aucun autre non franc, de quelque qualité et nation il soit, ne pourra exercer lesdits arts ni vendre en détail en cette ville et banlieue.

Accordé de la même manière qu'avant 1709, pendant la domination du roi.

Art. 28.

Que toutes les marchandises et denrées, prohibées par les

édits de votre majesté, tels qu'eaux-de-vie de grains, marchandises des Indes, manufactures d'Angleterre, de Hollande, et autres actuellement dans la ville de Tournay, même celles reposantes ailleurs, qu'on vérifiera cependant avoir été achetées avant l'investition de la place, à qui elles puissent appartenir, pourront s'y vendre et débiter en toute liberté pendant le terme de deux années, sans qu'on puisse en introduire de nouvelles, et qu'après ledit terme expiré, il sera permis aux propriétaires

qui en seront encore garnis, de les faire transporter hors des terres de sa domination.

R. Il sera donné un mémoire particulier sur l'objet de cet article, et Sa Majesté s'en fera rendre compte pour y pourvoir.

Art 29.

Que les bateliers étrangers étant présentement en ville, pourront librement se retirer avec leurs bateaux et effets, soit qu'ils leur appartiennent ou non.

Accordé.

Art 30.

Que les bateliers de cette ville demeureront séparés des autres corps de navigation, ainsi qu'ils le sont à présent.

R. Les bateliers de ladite ville seront soumis aux réglemens de la navigation, de la même manière qu'avant 1709, du temps de la domination du roi, sauf qu'ils devront également se conformer aux dispositions des nouveaux réglemens du conseil du roi, intervenus

depuis, en ce qui peut les concerner.

Art. 31.

Que toutes les cloches des églises, béfroid et autres lieux, cuivre, étains, plombs, et tous autres métaux, travaillés ou non travaillés, demeureront à qui ils appartiennent, sans être tenus à aucun rachat ni gratification, non plus envers les officiers d'artillerie, qu'autres.

Accordé, sauf les droits de l'artillerie à cause du siège, auquel Sa Majesté ne veut pas

qu'il soit donné aucune atteinte.

Art. 32.

Que l'hôpital général des pauvres, sera rendu aux magistrats pour continuer à y loger lesdits pauvres, et qu'il ne pourra s'employer au logement des troupes, que dans les nécessités urgentes.

R. Il sera remis un mémoire particulier sur cet article, et Sa Majesté aura égard à la proposition, quand les circonstances le permettront.

Art. 33.

Que la grange, située sur la place d'armes contigue le rempart de Saint-Martin, et quelques vieux manoirs y attenans seront remis à la disposition du magistrat.

R. Sa Majesté s'en fera rendre compte, elle y aura égard.

Art. 34.

Que les deux pièces de canon avec leurs dépendances appartenantes à cette ville, détenues par l'état major, seront

rendues aux magistrats pour être remises à la compagnie bourgeoise dites des cannoniers, afin d'en user, comme ils faisaient par le passé.

R. Sa Majesté s'en fera rendre compte.

Art. 35.

Que les absens désirans rentrer en cette ville, y seront reçus avec leurs meubles et autres biens et effets.

Accordé.

Art. 36.

Pour éviter le dégat et ruine de la ville, par les incendies et autrement, Sa Majesté est très humblement suppliée d'ordonner, que l'attaque de la citadelle ne sera pas faite du côté de la ville.

R. Sa Majesté y a eu égard.

Art. 37.

Que les exemptions d'impôts sur les vins, bières et autres denrées, qui se consommeront dans les cantines de

la ville, et dans la citadelle, n'auront lieu pour autres, que pour les militaires.

Accordé comme avant 1709, du tems de la domination du roi.

Art. 38.

Que le logement des gens de guerre, se fera par le magistrat, comme il s'est passé, sans qu'en aucun cas, excepté celui de l'arrivée du souverain, les bourgeois et habitans, puissent être logés, sans préjudice, néanmoins aux exemp-

tions accordées en ce regard à messieurs du chapitre, magistrats et autres privilègiés.

R. Il ne sera rien innové sur cet article, l'on suivra ce qui s'est pratiqué avant 1709, pendant la domination du roi.

Art 39.

Que les troupes de passage qui prendront leur route dans la ville de Tournay, n'auront que le logement et la paille, et celles qui passeront par les banlieues, le simple logement.

R. On fera de la même ma-

nière, que dans les autres villes du département de Flandre.

Art 40.

Que les deniers déposités en justice pour cause de litige ou autrement, resteront entre les mains des dépositaires pour être distribués à l'ordonnance des magistrats et autres juges.

Accordé.

Art. 41.

La ville ayant été obligée, par ordre du gouverneur, de

livrer les eaux de-vie nécessaires pour la provision de la citadelle, ainsi que celles pour l'usage journalier des troupes, de procurer une quantité de fournitures à l'hôpital de Marvis et autres lieux, pour y coucher les soldats blessés, divers particuliers ayant été obligés de fournir des victuailles et denrées en satisfaction des susdits ordres, le tout sous promesse et convention d'en payer la valeur en monnoie au cours de ce jour, et de laisser les otages pour sureté de toutes dettes contractées avant, et durant le

siège, Sa Majesté est très-humblement suppliée, de retenir lesdits otages, aussi long temps qu'il aura été satisfait aux indemnités et payemens desdites dettes, en cette conformité, et de procurer les mêmes suretés à l'égard du payement des dettes dûes aux particuliers par la garnison.

R. Il sera formé par les magistrats un état des dettes et prétentions.

Art. 42.

Que les dettes actives et

passives contractées par les habitans de cette ville et autres, seront payées et acquittées en même espèce et valeur qu'elles ont été constituées, de même que les cours, Sa Majesté est très-humblement suppliée de ne point changer le cours actuel des monnoies, au moins pendant le terme de deux années.

R. Sa Majesté se fera rendre compte, et il sera incessamment pourvu par un réglement.

Art. 43.

Que le mont de piété éta-

bli en cette ville, demeurera affecté aux créanciers d'icelui avec les bâtimens, argents, meubles et autres effets, appendances et dépendances, pour être régis, gouvernés, et administrés sous l'autorité du magistrat, par les officiers qui y sont ou seront établis.

R. Sa majesté s'en fera rendre compte pour y pourvoir, en attendant il ne sera rien innové.

Art. 44.

Que les officiers du mont

de piété seront justiciables par devant ledit magistrat.

R. On suivra ce qui se pratiquait pendant la domination du roi.

Art. 45.

Que la Gabelle au sel ne sera établie en cette ville de Tournay et ses banlieues.

Accordé comme dans les autres villes de la Flandres, soumises à la domination du roi.

Art. 46.

Que toutes les fermes de la ville qui sont actuellement en régie, continueront à l'être, sous l'autorité du magistrat, aussi long-tems que lesdites régies seront avantageuses aux intérêts d'icelle ville.

R. Les magistrats remettront au sieur intendant un mémoire particulier sur cet article, et il y sera pourvu.

Art. 47.

Que tous bourgeois, manans

et habitans de la ville de Tournay, ayant contracté engagement, soit par entreprise ou autrement, avec des puissances étrangères, pourront les accomplir et nonobstant rester en ladite ville, et autres de la domination, et y vaquer à leurs affaires sans être molestés ni inquiétés, pourvu néanmoins qu'ils se conforment aux édits et ordonnances de votre Majesté.

Accordé, pourvu qu'il n'y ait rien de contraire aux réglemens du royaume, ni aux intérêts du roi.

Art. 48.

Que les droits de barière mises sur les chaussées de Tournay à Ath, et de Tournay à Courtray, servant par octroi du souverain, d'hypothèque aux argens levés sur plusieurs particuliers, pour la construction desdites chaussées et de moyens pour en payer les cours et intérêts, subsisteront et continueront d'être perçus et employés par les magistrats à l'acquit desdites charges.

R. Il sera formé un mémoire particulier sur cet arti-

cle, Sa Majesté s'en fera rendre compte, et y pourvoira.

Article proposé par la noblesse.

Art. 49.

La noblesse de la ville de Tournay et de ses banlieues, supplie en très-profond respect Sa Majesté, d'être maintenue et conservée dans l'exemption du logement des gens de guerre, et d'obtenir les mêmes exemptions et franchises, dont elle jouissait en l'an 1709, avant la prise de la ville de Tour-

nay, quoi qu'on ne fasse pas ici une plus ample spécification.

R. Cet article sera réglé sur le même pied qu'il était avant 1709, pendant la domination du roi.

Articles proposés par les états du baillage de Tournay et Tournésis.

Art. 50.

Les états du Tournésis, leurs députés, juges, commis aux tailles et impôts et leurs offi-

ciers, tels que conseiller-pensionnaire, greffiers, receveurs et autres, supplient très-humblement Sa Majesté d'être maintenus dans leurs fonctions et offices, aux mêmes droits, gages, émolumens, libertés et exemptions dont ils ont joui jusqu'à présent.

R. Ils rapporteront leurs titres pardevant le sieur intendant, et cependant ils continueront leurs fonctions.

Art. 51.

Et que lesdits états conti-

nueront d'être régis et administrés, par tous ceux qui les composent aujourd'hui, sans rien changer en la forme et manière qu'ils ont été gouvernés jusqu'à présent, pourvu qu'ils soient natifs du pays.

R. Le roi se fera rendre compte de l'administration et il pourvoira sur la demande contenue en l'article, en attendant les choses demeureront sur le même pied qu'elles étaient avant 1709, pendant la domination du roi.

Art. 52.

Que lesdits états auront l

judicature de leurs impôts et impositions de quel nom on puisse les appeler comme tailles, subsides, aides, etc., et continueront de connaître et de juger les cas et causes en dépendans, avec leur conseiller-pensionnaire et autres officiers, aux mêmes droits, gages, émolumens et privilèges dont ils jouissent dans toutes les attributions de jurisdiction qui leur ont été accordés par les souverains et par les rois très-chrétiens jusqu'en 1709, et depuis par la maison d'Autriche, comme ils en jouissent à présent.

R. La réponse à l'article précédent sera commune pour l'article ci-contre.

Art. 53.

Que Saint-Amand et Mortagne et leurs dépendances, qui ont été démembrés du Tournésis, par le traité d'Utrecht, l'an 1713, seront et demeureront réunis au Tournésis, comme ils étaient avant ledit traité, sous la domination des rois prédécesseurs de Sa Majesté.

R. Le roi se fera rendre

compte de cette proposition s'il y a lieu de remettre les choses sur le pied qu'elles étaient avant 1709, pendant la domination du roi.

R. Sa Majesté y pourvoira.

Art. 54.

Que les aides et subsides et autres subventions du prince se requéreront par convocation et consentement desdits états en la forme et manière accoutumée.

R. On en usera à cet égard de la même manière qu'avant

1709, pendant la domination du roi.

Art. 55.

Que les moyens pour fournir auxdites demandes et autres charges, se pratiqueront en la forme accoutumée, et à proportion des côtes et contingens ordinaires.

Accordé, suivant ce qui se pratiquait avant 1709, pendant la domination de Sa Majesté.

Art. 56.

Que la confiscation n'aura

lieu pour quelque crime que ce soit, dans toute l'étendue du pays desdits états et terres adjoints.

R. Sa Majesté se fera rendre compte de cette proposition pour y pourvoir.

Art. 57.

Qu'il ne sera mis aucune imposition sur le territoire desdits états, que pour fournir et acquitter les charges anciennes et nouvelles, sans que l'on puisse les divertir, sous quelque prétexte que ce soit, même du bien public.

R. On en usera de la même manière qu'avant 1709, pendant la domination du roi.

Art. 58.

Que le trésorier ou receveur desdits états, ne sera tenu de rendre compte de son entremise que, pardevant les membres des états, en la manière ordinaire.

R. On suivra ce qui s'est pratiqué avant 1709, pendant la domination de Sa Majesté, ce qui aura lieu pour l'article suivant.

Art. 59.

Que les sentences et jugemens rendus par les juges commis et députés par lesdits états seront exécutés, nonobstant appel, sans qu'il soit permis aux juges supérieurs d'en suspendre l'exécution, sous quelque prétexte que ce soit.

R. Il sera fourni un mémoire particulier sur cet article.

Art. 60.

Que les villages du Hainaut

réunis au Tournésis, par le traité de Riswick en 1697, demeureront annexés et unis auxdits états.

Accordé de la même manière qu'avant 1709, pendant la domination du roi.

Art. 61.

Que les officiers desdits états qui ont acquis leurs charges héréditairement, ou autrement, en jouiront sur le même pied.

R. Sa Majesté y pourvoira sur la représentation des titres

et ils pouront continuer leurs fonctions provisionnellement.

Art. 62.

Que les droits des barrières mises sur la chaussée de Tournay à Ath et de Tournay à Courtray, servant par octroi du souverain, d'hypothèque et de sureté, aux argents levés sur plusieurs particuliers, pour la construction desdites chaussées et de moyens pour en payer annuellement les cours et intérêts, subsisteront et continueront d'être perçus et employés

par lesdits états à l'acquit desdites charges.

R. Il sera remis au sieur intendant, un mémoire particulier sur l'objet de cet article et Sa Majesté y pourvoira sur le compte qui lui sera rendu.

Art. 63.

Que les charges, titres, comptes et documens appartenans respectivement aux trois états, demeureront dans leurs puissances et arches, comme ils ont été jusqu'à présent.

R. On suivra ce qui s'est pratiqué avant 1709, pendant la domination du roi.

Art. 64.

Les supplians demandent très-respectueusement qu'il plaise à votre majesté, de déclarer que les grâces qu'elle daignera accorder aux officiers du baillage ou autres, ne préjudicieront point aux droits et privilèges des remontrans.

R. Le roi y aura égard.

Fait au camp sous Tournay, le 12 juin 1745;

Était *signé*, LOUIS.

M. de Voyer d'Argenson.

P. J. Depestre.

Bouckaert, secrétaire du chapitre.

Par ordonnance.

P. A Bonnet, greffier des états du Tournésis.

Capitulation de la Citadelle.

Articles et conditions proposés pour remettre la citadelle de Tournay à Sa Majesté très chrétienne.

Art. 1.

On demande huit jours, à compter de celui que la capitulation sera signée, pour informer leurs hautes puissances et les généraux commandans l'armée autrichienne, de l'état de la place, pour recevoir leurs ordres;

Et au cas qu'elle ne soit pas secourue avant l'expiration desdits huit jours marqués, la citadelle sera remise à Sa Majesté très-chrétienne.

Refusé.

Il sera livré demain matin vingt de ce mois, la porte royale de la citadelle aux troupes de Sa Majesté, en la forme ordinaire, et selon qu'il en a été usé en dernier lieu pour la ville de Tournay, et quant à la sortie de la garnison, le roi veut bien accorder jusqu'au 24, à huit heures du matin, pour donner le tems aux officiers de ladite garnison de faire leurs arrangemens pour évacuer leurs effets.

Art. 2.

Pendant ces huit jours il

ne sera fait aucun acte d'hostilité de part ni d'autre, batterie, tranchée, ni aucune sorte d'ouvrage ni continuation d'attaque; et pour prévenir le désordre, les troupes françaises occuperont seulement les premiers dehors de la porte royale, et la garnison le dedans de la même porte;

Ces deux gardes seront séparées par une barrière, ou des chevaux de frise, sans que les troupes françaises puissent entrer dans la citadelle, qu'après que la garnison en sera sortie.

Il a été répondu audit article par le précédent.

Art. 3.

Que tous les officiers-généraux, et état-major de la ville et citadelle, tous les officiers des deux garnisons, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs domestiques et équipages, aussi bien que les régimens d'infanterie et cavalerie, à pied ou à cheval, sans aucune exception, les officiers d'artillerie, bombardiers, mineurs et autres avec leurs armes, bagages et

chevaux, sortiront de la citadelle, avec toutes les marques d'honneur militaire, tambour battant, drapeau déployé, balle en bouche et mêche allumée, avec huit pièces de canon de différent calibre, et quatre mortiers avec leurs affuts, une chèvre équipée et complette, et des munitions pour tirer douze coups de chaque pièce, pour se retirer par le court chemin de Gand, et il sera donné de la part de Sa Majesté une escorte suffisante pour la sûreté de la garnison, et des équipages.

Accordé les honneurs de la guerre pour la sortie de la garnison ainsi qu'il est demandé ;

Quant à l'artillerie, Sa Majesté accorde quatre pièces de canon au-dessous de dix livres de balles, et deux mortiers au-dessous de dix pouces de diamètre, le tout aux armes de la république, avec douze coups par pièce, et à condition spéciale que les troupes qui composent ladite garnison ne pourront servir contre Sa Majesté ni les alliés, de ce

jour jusqu'au premier janvier 1747, *ni faire aucune autre fonction militaire, de quelque nature que ce soit, pas même de garnison dans les places les plus reculées de la frontière.*

Ne pourront pareillement les officiers, ni les soldats être incorporés dans d'autres régimens pendant ledit terme, ni passer dans aucun service étranger.

Art *4.*

Que tous les soldats de la garnison, tant infanterie que

cavalerie, seront munis de poudre et de plomb, pour tirer chacun vingt-quatre coups, avec deux voitures de munitions de réserve par chaque bataillon, et un pour la cavalerie

Accordé vingt-quatre coups par honneur, sans voitures de munitions de guerre.

Art. 5.

Qu'en cas que quelques affûts viendraient à se rompre en chemin, il sera permis aux officiers d'artillerie de la gar-

nison d'en renvoyer chercher d'autres à leur choix dans ladite citadelle, sans autres passeports que les certificats de l'officier commandant l'escorte.

Accordé.

Art. 6.

Pour faire transporter lesdits canons et mortiers, les équipages des généraux, de l'état-major, des officiers et des troupes, aussi bien que pour les malades ou blessés de la garnison, qui seront transportables, Sa Majesté fera four-

nir à ses frais, les chevaux, chariots et bateaux nécessaires.

Accordé.

Art. 7.

Que les ingénieurs, entrepreneurs et tous autres employés dans les fortifications, vivres, fourrages, hôpitaux, etc, jouiront de la présente capitulation, et sortiront avec la garnison, pour se rendre avec les troupes, et par la même route, avec leurs équipages et leurs effets à Gand.

Accordé à l'exception des

ingénieurs et autres militaires qui pourraient être compris dans le présent article, qui ne pourront servir, que conformément à ce qui est ci-devant stipulé pour les troupes de la garnison.

Art. 8.

Que le commissaire des magasins, ses commis et gardes magasins, l'auditeur de la garnison, les ministres et lecteurs des églises flamandes et walonnes, et généralement tous ceux qui sont employés pour le

service de leurs hautes-puissances, tant ceux qui se trouvent dans la citadelle, que ceux qui auront resté dans la ville, sans exception de personne, jouiront pareillement de la présente capitulation, sans que leurs équipages, hardes, effets et papiers puissent être arrêtés ni fouillés.

Accordé.

Art 9.

Qu'il sera fourni par le roi aux assiégés, le nombre de douze chariots couverts, qui sortiront

de la ville et de la citadelle, avec la garnison, sans qu'on puisse les visiter ni fouiller, ni prendre la moindre connaissance de ce qui sera chargé sur lesdits chariots.

Refusé.

Art. 10.

Que les prisonniers faits pendant le siège, seront rendus de part et d'autre, à compter homme pour homme, et caractère pour caractère, selon le cartel qui a été arrêté entre les puissances belligérantes.

Cet échange pourra se faire le jour avant que la garnison sortira.

Accordé.

Art 11.

On ne fera aucune recherche des déserteurs de part ni d'autre, et il ne sera pas permis de tirer aucun soldat du cavalier hors des rangs, quand la garnison sortira, durant le cours de leur marche, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Refusé.

Art. 12.

Que tous les officiers, soldats, cavaliers ou autres, de quelque nation, condition et qualité qu'il soient, qui sont malades ou blessés, dans la ville et la citadelle, aux hôpitaux ou dans des maisons particulières, seront transportés à Gand, avec les médecins, chirurgiens et autres personnes qui sont établies pour en avoir soin, et qu'il leur sera donné de la part de Sa Majesté très-chrétienne des bateaux, et des voitures suffisantes, avec les escortes et passe-ports né-

cessaires pour y être conduits en toute sureté avec leurs domestiques, hardes, équipages et effets, six jours après la sortie de la garnison, avec les vivres nécessaires pour leur subsistance.

Accordé aux mêmes conditions stipulées pour les troupes de la garnison.

Art. 13.

Que les malades et blessés qui sont dans la citadelle, et qui ne sont pas en état de faire le voyage, seront trans-

portés dans la ville à l'hôpital Marvis, auprès des autres malades et blessés de la garnison, par des voitures ou autres commodités que les assiégeans fourniront avant l'évacuation de la citadelle, et qu'aux officiers il sera donné dans la ville des logemens convenables jusqu'à leur entière guérison, pour être transportés ensuite à Gand, et qu'on leur fournira les voitures et passe-ports nécessaires, de la part de Sa Majesté très-chrétienne.

Accordé aux mêmes et sem-

blables conditions spécifiées ci-dessus pour la garnison.

Art. 14.

Qu'il sera permis de tirer de la citadelle et des magasins, ou d'acheter dans la ville, la quantité de vivres suffisante pour la subsistance des officiers et de la garnison jusqu'à Gand; de même que pour les chevaux, domestiques et équipages.

Accordé.

Art. 15.

Qu'il sera permis à toutes

les femmes, enfans, familles et domestiques des officiers, soldats et autres de la garnison, de quelque qualité et caractère qu'ils soient, tant ceux qui sont dans la citadelle que ceux qui sont restés dans la ville, quand la garnison a évacué la ville, de se retirer avec leurs hardes et bagages à Gand, et on leur fournira des voitures nécessaires pour le transport de ce qui leur appartient, avec escortes et passe-ports nécessaires, et par le plus court chemin.

Accordé.

Art. 16.

Que tous les meubles et effets, hardes, bagages et équipages, appartenant aux généraux, gouverneur, commandant, grand-major et aide-major des villes et citadelle, et toutes autres personnes employées de l'état-major, des officiers de cavalerie et de l'infanterie de la garnison, présens ou absens, des ingénieurs, officiers d'artillerie et mineurs, commissaires et gardes des magasins, les ministres de la

garnison et leurs employés, l'auditeur militaire, et autres personnes appartenantes à la garnison, les entrepreneurs du pain, vivres et fourrages, leurs commis et employés, qu'on ne pourra pas renvoyer et faire transporter présentement, aussi bien que les femmes, enfans, familles et domestiques, resteront en sûreté et sous la protection du roi, dans les maisons et logemens qu'ils occupent dans la ville;

Et que pour régler leurs affaires et avoir le temps de faire vendre ou transporter

lesdits meubles et effets, il sera accordé le terme de six mois, après que la citadelle sera rendue;

Il leur sera donné à leur départ des passe-ports gratis, et sans payer aucun droit, des effets qu'ils transporteront avec eux, pour se retirer en toute sûreté au lieu de leur destination.

Accordé pour trois mois seulement.

Art. 17.

Que le directeur du bureau

des postes et ses commis, et autres officiers employés pour la régie et recette des droits et revenus de Sa Majesté la reine d'Hongrie et de Bohême et tous autres comptables, pourront pareillement se retirer avec leur famille, meubles, hardes, papiers et effets, après avoir fait leurs affaires dans la ville;

A quel effet il leur sera accordé un pareil terme de six mois après la reddition de la citadelle, et les passeports gratis, pour s'en retourner dans quelle ville des

Pays-Bas autrichiens que bon leur semblera, sans payer aucun droit des effets qu'ils emporteront.

R. Il leur sera accordé les passeports nécessaires, après qu'ils auront rendu compte de leurs gestions, et remis les papiers concernant leurs administrations au commissaire de Sa Majesté.

Art. 18.

Que nul officier de la garnison ou employé de l'état, de quelque caractère qu'il

puisse être, non plus que les troupes qui ont défendu la ville et citadelle, ne pourront être inquietés ni recherchés, et que l'on ne pourra prétendre aucune indemnité tant pour les bestiaux qui ont été pris à la campagne, devant, ou pendant le siège, que pour les maisons qui ont été endommagées, démolies, ou brûlées dans la ville, les fauxbourgs et environs de la place, les bateaux et barquettes qui ont été brûlés ou coulés à fond, ou pour tel autre cas que ce puisse être, sans aucune exception ni distinction.

Accordé.

Art. 19.

Que l'on ne pourra arrêter aucuns officiers, soit de l'état-major, ni de la garnison, ni des personnes employées au service de la reine, ni des états-généraux, leurs équipages, papiers, hardes, meubles et effets, soit pour dette ou autre chose, non plus que les officiers, soldats, malades ou blessés, et ce qui leur appartient, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Accordé, à condition qu'il sera laissé des ôtages suivant l'usage ordinaire, pour ce qui concerne les dettes particulières soit des officiers ou de telles autres personnes de ladite garnison.

Art. 20.

Que l'on ne pourra reprendre aucuns chevaux, armes, hardes et équipages, tant des déserteurs, que ceux qui ont été pris à la guerre, que les militaires ou bourgeois pourraient avoir achetés.

Accordé.

Art. 21.

Que tous les vivres, provisions de bouches, fourrages et matériaux pour les fortifications, restés dans la ville et citadelle, appartenans aux entrepreneurs et livranciers particuliers, leur seront rendus, pour en disposer comme de leur propre bien, à leur meilleur profit et avantage.

Refusé.

Art 22.

Que les lits, fournitures et

ustensiles qui ont servi pour la garnison dans la ville et citadelle, seront pareillement rendus, et resteront aux magistrats de la ville et à ses entrepreneurs et livranciers particuliers, à qui ils appartiennent, de même que ceux qui servent pour les malades et blessés, appartenans aux religieuses de l'hôpital Marvis.

Accordé pour les magistrats et l'hôpital de Marvis, et le surplus refusé.

Art. 23.

Que tous les contrats et obli-

gations faits par ceux de l'état-major et la garnison de la ville et citadelle, avec ceux de la ville et du plat pays sans exception ni distinction, seront exécutés de part et d'autre, selon leur forme et teneur.

Accordé.

Art. 24.

Que tous les officiers, employés et sujets des provinces-unies, aussi bien que ceux de la garnison, qui ont des biens et effets dans les en-

droits de ces pays, soumis présentement à Sa Majesté très-chrétienne, ne pourront être inquiétés dans leurs personnes ni dans leurs biens, et continueront d'en jouir comme ci-devant.

Accordé.

Art. 25.

Que les bourgeois et habitans, tant hollandais, suisses que français, ou d'autres nations, établis dans la ville et citadelle, de l'un et de l'autre sexe, de quelque religion;

profession, qualité et condition qu'ils soient, tant les rentiers, commerçans, qu'artisans ou exerçans quelques emplois, pourront continuer d'y demeurer, pour faire leur commerce et exercer leurs professions, arts et métiers, sans être inquiétés dans leurs personnes, biens et religions, de même que les sujets et tous ceux attachés à la maison de Sa Majesté la reine d'Hongrie et de Bohême, par leurs emplois, tels qu'ils puissent être;

Et ceux qui voudront en sortir, et se retirer ailleurs avec

leurs familles et effets, pourront le faire librement et en toute sûreté, pendant le terme de six mois, après la reddition de la ville et citadelle;

A quel effet il leur sera accordé gratis, les sauve-gardes et passe-ports dont ils auront besoin, et sans payer aucun droit d'iceux, ou d'autres effets qu'ils emporteront avec eux.

Accordé pour le terme de 3 mois, après lequel Sa Majesté fera connaître plus particulièrement ses intentions.

Art. 26.

Que les ôtages qui seront donnés de part et d'autre, pour

la sureté de l'évacuation de la présente capitulation, seront rendus réciproquement après l'entière exécution d'icelle.

Accordé.

Art. 27.

Dès que la capitulation sera signée, il sera permis d'envoyer deux officiers exprès, l'un à La Haye et l'autre à l'armée autrichienne, pour rendre compte à leurs hautes puissances et au général commandant ladite armée, de la reddition de la citadelle,

à quel effet il sera délivré auxdits officiers les passe-ports nécessaires pour y aller.

Accordé.

Fait et arrêté au camp sous Tournay, le dix-neuf juin 1745.

Signés.

M. De Saxe, B. De Brackel.

Onze mai 1745.

BATAILLE DE FONTENOI,

Petit village à une lieue de

Tournay, où se donna la bataille de ce nom, le 11 mai 1745, que les français, commandés par le maréchal de Saxe, gagnèrent sur les alliés, il en existe plusieurs narrations que nous donnons ici :

Relation de la bataille de Fontenoi, gagnée par les français le 11 mai 1745.

L'ennemi étant arrivé à Leuze, Monsieur le Maréchal de Saxe ne douta plus, qu'il ne vint pour l'attaquer :

En conséquence, les équi-

pages des officiers-généraux et ceux des troupes, qui étaient à la rive droite de l'Escaut, eurent ordre de repasser cette rivière.

Le mauvais temps qu'il fit le 9, empêcha sans doute l'ennemi de marcher ; mais le 10 au matin, il fit un mouvement par sa gauche et se porta sur Wasme.

Ce voisinage détermina M. le Maréchal à faire aller chaque troupe dans le poste qui lui était destiné pour le combat,

Il y avait peu de cavalerie en deçà ;

Elle avait passé quasi toute dès la veille, et était campée en partie sur son terrein, la droite vers Antoing, et la gauche au chemin de Mons, près Notre-Dame-aux-bois.

Du bois de Bary à l'Escaut il y a une plaine presqu'ovale, qui peut avoir une demi lieue de largeur, sur trois quards de lieue de profondeur :

Cette plaine, qui a été le champ de bataille, était bor-

née, relativement à nous, la droite par l'Escaut, sur notre front, par le ruisseau de Vezon et le bois de Bary :

Nous avions sur nos derrières le bois de Bon-Secours, où l'on avait fait des ouvertures ;

Notre gauche donnait dans une trouée entre ce bois et celui de Bary.

Nos points d'appui dans l'espèce d'équerre qu'a formé notre armée, ont été Antoing à la droite, Fontenoi dans

le centre, et à la gauche deux redoutes qu'on avait élevées.

L'une à l'extrémité et sur le flanc droit du bois de Bary, l'autre à trois cents pas de la première, sur le front du bois.

Quant à la disposition de l'ennemi, il l'a faite conséquemment à la notre, sa droite au bois de Bari, sa gauche en équerre, tirant sur Antoing.

L'ennemi pouvait déboucher sur notre investissement, par

trois points, par le chemin de Mons, par celui de Leuze, et par celui d'Ath;

Mais il était assez difficile qu'il pût se porter sur nous par les trois à la fois, parce qu'en ce cas, il eût exposé sa gauche, trop éloignée de son centre et de sa droite:

Aussi s'est-il réduit à venir nous attaquer par le seul chemin de Mons.

Dans les mouvemens que l'ennemi avait fait d'abord, l'on avait pu juger de ses

desseins, et il avait fallu faire une disposition qui nous mît à couvert, sur toute la demi circonférence de notre circonvallation ;

Mais dès qu'il s'approcha de Vezon, Monsieur le maréchal vit tout d'un coup quel était son projet, et voici comment il fit son arrangement pour le recevoir.

La brigade de Piémont fut placée dans Antoing, avec ordre de s'y accomoder ;

Celle de Crillon jetta deux

bataillons dans le même Antoing ;

Les deux autres de cette brigade y appuyèrent leur droite, se prolongeant par leur gauche, le long et jusqu'à la tête d'un ravin, d'où les dragons du mestre-de-camp, de royal, et de Bauffremont, continuaient jusqu'à la brigade de Bettens, qui appuyait à celle du roi, infanterie ;

Cette brigade-ci avait sur son front le village de Fontenoi, défendu par la brigade de dauphin, qui y étant de-

puis deux jours, l'avait mis en état de défense.

Après la brigade du roi, était celle d'Aubeterre, et ensuite celle des gardes, dont la gauche se portait à la redoute de la droite;

La brigade irlandaise était le long d'un abattis d'arbres qu'on avait fait d'une redoute à l'autre, sur le front du bois de Bary;

Ces deux redoutes étaient gardées par une batterie de canons;

Il y avait aussi une batterie sur le front d'Aubeterre;

Deux sur les flancs du village de Fontenoi;

Une sixième sur le front de Bettens;

Une septième devant Crillon;

Une huitième devant le village d'Antoing, au débouché du chemin de Condé, et une neuvième hors de ligne sur la chaussée de Leuze.

Le reste de l'artillerie fut disposé entre les deux lignes

pour être porté, ainsi qu'on l'a fait dans le fort du combat, là où le besoin le requérait.

L'on plaça aussi de l'autre côté de l'Escaut, vis-à-vis Antoing, six pièces de canon de douze.

Comme la droite de la brigade du roi, et la gauche de celle de Bettens, formaient une espèce d'angle obtus, l'on avait, pour la protection de ce flanc, construit trois redoutes, depuis Fontenoi, jusqu'aux dragons.

Les brigades d'infanterie de royal, et de la couronne, étaient en réserve, derrière les brigades du roi, et d'Aubeterre :

L'on porta aussi, un peu avant l'action, à la gauche de cette réserve, huit escadrons qu'on tira de la première ligne de cavalerie, et qui prolongèrent la ligne de la réserve jusqu'à la hauteur de la brigade des gardes.

Cinquante-deux escadrons de cavalerie étaient sur deux li-

gnes, en troisième et quatrième ligne, la droite tirant sur les dragons, la gauche appuyée au chemin de Mons, vers Notre-Dame-aux-bois.

Le régiment des vaisseaux était d'abord destiné pour la chaussée de Leuze, mais on le fit avancer derrière les irlandais :

L'on porta aussi à la gauche des vaisseaux, la brigade de Normandie, qui était restée à Rumignies aux ordres de Monsieur de Bérenger.

Le régiment royal Corse, qui était d'abord vers Rumignies, suivit aussi Normandie;

Il fut placé sur le front du bois de Bary, pour masquer un débouché attenant la redoute de la gauche.

Les régimens de Trainel et d'Angoumois, ont resté pendant toute la bataille, le premier au débouché du bois sur la chaussée de Leuze, l'autre dans une cense en arrière, sur la même chaussée.

La maison du roi, quatre

escadrons de la gendarmerie qui sont arrivés ce jour-là, et les carabiniers, étaient en réserve entre l'Escaût et la chaussée de Leuze, mais on les fit marcher derrière les irlandais et la brigade des vaisseaux;

L'on fit pareillement venir du centre, les brigades de cavalerie du roi, et de royal Roussillon.

Le corps de troupes, que commandait Monsieur de Lowendal, et qui devait veiller depuis le bois de Breuze jus-

qu'au bas Escaut, ne marcha qu'à la fin du combat, et ne donna point.

Le régiment de Linden, hussards, a été mis par pelotons, sur les derrières, pour faire face à la ville, depuis le haut Escaut, jusqu'au bois de Breuze;

Le régiment de Beausobre s'est tenu vers le mont de la Trinité;

Nous avions outre cela des partis d'infanterie, qui battaient le pays entre le chemin d'Ath et le bas Escaut.

L'on a jetté, pendant la bataille, dans les retranchemens des ponts du haut Escaut, trois bataillons des gardes, et trois bataillons de milices :

L'on avait aussi établi à tout évènement quelques pièces de douze, sur les hauteurs de Calonne. (*)

Messieurs les officiers-généraux se sont tenus à leur division ;

Ceux qui étaient de jour, se

(*) Le maréchal de Saxe avait fait un pont à Calonne, vis-à vis le château gaillard, à Vaulx, le roi et le dauphin couchèrent au château de quatre vents à Calonne., la veille de la bataille.

sont postés, Monsieur de Lutteaux, à Fontenoi, pour veiller sur la droite, Monsieur de Contades, s'est chargé de la gauche, Monsieur de la Marck a commandé dans Antoing.

Le dix de mai, environ deux heures après-midi, quelques escadrons de cavalerie hollandaise, se déployèrent dans la plaine, appuyant leur droite aux haies de Vezon, et leur gauche au chemin de Condé à Antoing, à un recoude, que forment des bois qui longent le ruisseau de Vezon.

Ce corps de troupes se tint tout ce soir-là, dans cette situation ;

L'on en avertit le roi, qui vint se promener avec Monseigneur le dauphin tout le long des lignes.

Il paraissait dès-lors, du monde, entre Vezon, et le bois de Bary, mais comme il était toujours en mouvement, l'on conjectura avec raison, que c'étaient des travailleurs, qui faisaient des ouvertures et des communications, pour le passage de l'armée ennemie.

Monsieur le maréchal passa la nuit au bivouac, entre les deux lignes:

Le point du jour fut accompagné d'un peu de brouillard;

Dès qu'il fut dissipé, l'ennemi nous tira quatre coups de canon, qui furent sans doute le signal de son mouvement sur nous.

Pour lui répondre, l'on fit pointer notre canon, sur la cavalerie hollandaise, qui était

de la même position que la veille;

Ce canon l'obligea à se retirer un peu en arrière, mais en même-temps, elle démasqua sur sa droite une batterie de canons et d'obus, qui ont tiré durant toute la bataille, et qui nous ont tué quelques chevaux.

Comme il paraissait des troupes sur notre gauche, vers Vezon, Monsieur le maréchal ne douta plus que l'ennemi ne fut en pleine marche;

En même temps, il ordonna à toutes les batteries, depuis Antoing jusqu'à la redoute de la droite, de faire feu sur tout ce qui voudrait déboucher.

Il se porta lui-même tout le long des lignes, et fut ensuite se placer près de la redoute de la droite, en attendant le commencement de l'action;

Notre artillerie cependant, qui commença à tirer dès les cinq heures du matin, faisait un feu terrible.

L'ennemi, qui s'avançait sur nous, en souffrit tellement, qu'il fit trois fois ses cris ordinaires, sans oser s'avancer;

Ses officiers même eurent beaucoup de peine, à le retenir.

Pour en imposer au feu de nos batteries, les anglais firent précéder leur colonne de plusieurs pièces de canon qui tirèrent d'abord sur la redoute, où les troupes attendaient:

Ce fut un de ces boulets

qui cassa la cuisse à Monsieur de Grammont, à la tête de la brigade des gardes.

Sur ces entrefaites, Monsieur du Brocard étant arrivé, proposa à Monsieur le maréchal d'avancer une batterie sur le haut du régiment de Courten;

Cette batterie tua beaucoup de monde à l'ennemi, qu'elle prenait en flanc, mais elle attira un feu très vif des batteries, qui faisaient face à la redoute, et dont les ennemis changèrent la direction.

Monsieur du Brocard, resta toujours à cette batterie du centre;

Mais comme il lui faisait faire un mouvement, pour laisser la liberté de la manœuvre aux troupes que l'ennemi se disposait d'attaquer, il fut tué d'un coup de canon.

Monsieur le maréchal, voyant que les ennemis marchaient dans leur ordre de bataille, les anglais à la droite, et les hollandais à la gauche, se porta à la tête des dragons

pour observer les mouvemens de ces derniers, qui semblaient devoir commencer l'attaque:

Leur enfanterie longeait un chemin, qui venant de Bouchegnies et Bourgeon, porte sur Fontenoi;

Elle était protégée par leur cavalerie, qui marchait dans la plaine, et qui s'y déploya dès que l'infanterie s'arrêta vis-à-vis Fontenoi, à hauteur d'une maison brulée qu'elle ne dépassa pas, parce que le feu du village, non-seulement l'ar-

rêta, mais même le contraignit de se rejetter sur la gauche;

Une seconde colonne d'infanterie hollandaise, suivit le chemin de Condé à Antoing, à couvert d'un rideau qui longe quasi le ruisseau de Vezon;

Mais dès qu'elle se fit voir, la batterie de Bettens, et celle d'Antoing, ayant tiré dessus, cette colonne s'arrêta tout court pour ne plus se mouvoir;

Ainsi notre canon ou le

feu du flanc droit de Fontenoi, tinrent d'abord cet ennemi en respect;

La contenance fière de la cavalerie, que commandait Monsieur le comte d'Eu, acheva d'assurer notre tranquillité de ces côtés là.

Les Grassins et nos gardes avancées s'étaient pour lors repliées du front de notre gauche;

Et déjà l'on voyait marcher droit sur l'entre-deux de Fontenoi, et de la redoute du

coin du bois, trois grosses colonnes d'infanterie anglaise et hanovrienne, qui s'étaient séparées de l'infanterie hollandaise, au bas du village de fontenoi, après l'avoir inutilement insulté.

Leur cavalerie marchait sur une quatrième colonne, sur leur droite, entre le chemin de Mons, et le bois de Bary :

Mais le feu de notre canon fit bientôt reculer cette cavalerie, qui n'a plus reparu qu'un instant avant la retraite :

C'est à la tête de cette cavalerie, que le général Campbelh, qui la commandait a eu la cuisse emportée.

L'infanterie anglaise et hanovrienne, se mit en bataille par un simple à gauche,

La droite quasi vis-à-vis la tête des gardes françaises, et la gauche à la hauteur du village de Fontenoi, qu'elle voulait absolument tâcher de tourner.

Monsieur le maréchal, qui, à la manœuvre des hollandais avait jugé qu'il n'y avait pas

beaucoup à craindre sur sa droite, se portait sur sa gauche pour observer les mouvemens des anglais, lorsqu'à peine arrivé entre les deux premières lignes, en face de ces dernières, il essuya le feu de la mousquetterie ennemie, qui commença à tirer sur le village de Fontenoi, et continua tout le long du jour de la bataille, jusqu'à leur droite;

quelques uns de nos bataillons, qui essuyèrent le feu, ne purent en soutenir la violence, et se retirèrent en

arrière de la brigade de cavalerie, qui était en réserve, et qui, de son côté, fut contrainte de marcher par sa gauche, pour se mettre à couvert, sous le feu de la redoute.

L'ennemi se voyant plus libre sur son front, se forma pour lors en bataillon quarré, à trois faces pleines, tant pour avancer dans le centre, que pour envelopper de droite et de gauche la redoute et le village de Fontenoi;

Mais bien loin que ce mouvement lui réussit, son imprudence de déborder la hauteur de l'un et de l'autre le mit en danger;

Car Monsieur le maréchal, qui s'apperçut de cette faute, ordonna sur le champ à quelques brigades, tant de cavalerie, que d'infanterie, de tourner l'ennemi par notre droite à la faveur du village de Fontenoi, pendant qu'il envoyait ordre à d'autres troupes de l'envelopper par notre gauche, sous la protection de la redoute:

La droite exécuta ces ordres un peu trop promptement, de sorte que l'ennemi en sûreté du côté de notre gauche, qui ne s'était pas encore ébranlée, tourna tout son feu sur la droite qui seule l'attaquait :

Il fut si terrible, qu'il jetta du désordre dans nos troupes ;

L'ennemi n'en put pourtant pas profiter, parce que les brigades d'infanterie de la réserve le contînrent sur notre droite, pendant que sur notre

gauche le régiment des Vaisseaux et le feu de la redoute lui donnaient des inquiètudes qui l'empêchèrent d'avancer;

Ce fut même pour faire face à ce double feu, qu'il se forma de nouveau en colonne;

Il se passa encore près d'une heure, où tout fut indécis:

Nos troupes faisant des mouvemens sans succès, mais l'ennemi aussi n'en étant pas plus avancé.

Monsieur le maréchal, ennuyé de ces incertitudes, rallia lui-même l'infanterie qui avait d'abord plié, et qui revint à la charge de fort bonne grâce.

Il la joignit à la brigade irlandaise, qui s'était déjà formée devant l'ennemi, sous les ordres de milord Clare;

Il fit avancer aussi le régiment de Normandie et celui des Vaisseaux;

Ce dernier avait soutenu long-temps le feu de l'ennemi

et s'était toujours rallié avec une valeur singulière.

Monsieur de Lowendal, qui était venu de la gauche où il n'y avait point d'ennemis, et M. de Bérenger, qui commandait la brigade de Normandie, se joignirent à milord Clare, et le tout se porta sur l'ennemi par son flanc droit, pendant que la maison du roi, la gendarmerie et les carabiniers, conduits par M. le duc de Richelieu, fonçaient, l'épée à la main, sur le centre, où les quatre pièces de canon mises en réserve, et qu'on

avait pointé dessus, avaient déjà jetté l'épouvante.

Dès que nos troupes de la droite, vers Fontenoi, virent celles de la gauche en mouvement, elles s'ébranlèrent aussi de leur côté, et dans un instant, l'ennemi fut enfoncé et culbuté, abandonnant le champ de bataille, et une partie de son canon.

Nos troupes marchèrent sur les fuyards;

Mais comme les anglais avaient jetté de l'infanterie

dans les haies de Vezon, qu'ils avaient laissé un corps de cavalerie en de-çà du village, et que sur notre droite les hollandais étaient toujours dans leur même position, M. le maréchal contint l'ardeur des troupes, et se contenta d'envoyer, par les bois de Bary, un corps de Grassins qui, ayant pris en flanc la cavalerie ennemie chargée de l'arrière garde, l'obligea de se retirer précipitamment.

Monsieur le Maréchal envoya en même-temps porter au roi

l'agréable nouvelle du succès de ses armes.

Dès le commencement de l'affaire, Sa Majesté s'était avancée sur le champ de bataille, et avait elle-même rallié quelques fuyards.

Monsieur le Dauphin, qui l'accompagna toujours, lui demanda avec instance de charger à la tête de sa maison, mais le roi ne voulut pas exposer des jours aussi précieux.

Monsieur le maréchal ne

jugea pas à propos de faire poursuivre ce soir-là les ennemis.

Au point du jour il envoya à leurs trousses les Grassins qui trouvèrent çà et là une grande quantité de munitions de guerre et plusieurs pièces de canon ;

Ils prirent aussi, chemin faisant, le château de Briffeuil, où étaient tous les blessés des ennemis.

Monsieur le comte d'Etrées, partit à huit heures du matin

avec un détachement pour aller à Leuze.

Il ramassa aussi sur sa route nombre de prisonniers ;

De sorte que nous en avons à présent plus de trois mille tant bien portans, que blessés.

L'ennemi nous a abandonné trente-deux pièces de canon ;

Sa perte va de douze à quatorze mille hommes, la notre de trois à quatre mille hommes. (*)

Il n'est pas douteux que

(*) Il menquait à l'appel de l'armée, le soir de la bataille, plus de dix mille hommes.

les dispositions de Monsieur le maréchal, son intrépidité et son attention, à se trouver partout, ont décidé de la victoire.

Les irlandais qui ont pris un drapeau, la maison du roi, la gendarmerie et les carabiniers, méritent des éloges particuliers.

Les brigades du roi, de royal, de dauphin, de la couronne, le régiment d'Auberterre et celui des Vaisseaux, avec un bataillon d'Eu, se sont distingués dans cette ac-

tion, qui a été des plus vives et des plus sanglantes.

Nos officiers de marque, qui ont été blessés, sont MM. de Lutteaux, de Bavière, chevalier d'Apcher, d'Anlezi, la Pérouze, duc d'Havré, et Craon;

Ce dernier est mort de ses blessures.

Messieurs de Grammont, du Brocard et chevalier Dillon ont été tués.

La retraite de l'ennemi sous

Ath nous donne la facilité de continuer notre siège, qui sera sans doute bientôt fini, puisque nous sommes déjà maîtres de la demi-lune et de l'ouvrage à corne.

Tournay a capitulé le 23 au soir.

Relation de la bataille de Fontenoi.

Première disposition, partant de Tournay, et arrivant sur le champ de bataille, reconnu par monsieur le ma-

réchal, lorsqu'il sut que l'armée des alliés avait marché sur Leuze.

La brigade de Piémont, composée de cinq bataillons, et le régiment de Biron dans Antoing, avec six pièces de canon, fouettant et battant de revers.

Les trois bataillons de Crillon, appuyant leur droite à Antoing, un ravin impraticable devant eux, une redoute à leur droite, le régiment de Crillon, flanquant le village d'Antoing, quatre pièces de

canon à la redoute en avant de cette brigade.

Les dragons sur deux lignes à la gauche de Crillon, à même hauteur, une redoute en avant du centre des dragons, où il y avait quatre pièces de canon.

A la gauche des dragons, la brigade de Bettens, composée de six bataillons, dont la gauche était appuyée au chemin creux qui était derrière Fontenoi, et à la droite de la brigade du roi.

Une redoute sur l'angle, formée par les trois bataillons de Diesback, de la brigade de Bettens, et par le premier du roi, où il y avait huit pièces de canon

Le village de Fontenoi, en avant de la droite de la brigade du roi, presque sur l'angle, était retranché et défendu par la brigade de Dauphin, avec quatre pièces de canon, toutes de 12, 8 ou 4 longues.

La brigade du roi avec sa droite, apuyée au chemin creux

qui est derrière la redoute, dont deux bataillons étaient couverts par le village de Fontenoi.

La brigade d'Aubeterre, à la gauche du roi, avait en avant le ravin qui va de Fontenoi, au bois de Bary, quatre pièces de canon en avant.

La brigade des gardes à la gauche de celle d'Aubeterre, le ravin finissant à son premier bataillon, sa gauche appuyée au coin des bois de

Bary, quatre pièces de canon en avant de cette brigade.

La redoute en avant du dernier bataillon des gardes, gardée par le premier bataillon d'Eu, quatre pièces de canon dans cette redoute.

La brigade des irlandais, composée de six bataillons, sa droite appuyée aux gardes suisses, avait devant elle les bois de Bary, voyant à découvert à la portée de fusil, sa gauche s'étendant au-delà de la deuxième redoute, qui était en

avant du cinquième bataillon des Irlandais ;

Le deuxième bataillon d'Eu dans la redoute, quatre pièces de canon en avant.

A la gauche des irlandais, était une plaine de huit cents pas, qui finissait au village de Ramecroix ;

En arrière dudit village était la brigade des Vaisseaux, la droite appuyée à la chaussée de Leuze, et à deux maisons de pierre, sa gauche s'étendant sur le chemin de Rumignies :

Cette brigade avait en avant un ravin, un grand chemin et un fossé en avant du grand chemin, quatre pièces de canon vis-à-vis la barrière.

En arrière de la brigade des Vaisseaux et à la gauche de la chaussée de Leuze, le bataillon d'Angoumois, qui occupait deux maisons de pierre retranchées, nommées le château Bourg-en-Bray (*) et la cense de Marais;

Royal-Corse occupait le château d'Elmont.

(*) Hameau, situé à Gaurain.

Les brigades de Normandie et de Royal occupaient le village de Rumignies, ces retranchemens et le château du même nom, étendant leur droite vers le château d'Elmont, et gardant les bois de Breuze.

En avant de la justice de Leuze, étaient deux fours à chaux, sur lesquels on avait établi deux batteries de quatre pièces chacune, lesquelles balayaient le chemin de Leuze, et la plaine qui était entre les irlandais, et le village de Ramecroix.

Monsieur de Lowendal, avec la brigade d'Auvergne, les 3 bataillons de Touraine, et 10 escadrons, étaient placé à égale distance du village de Rumignies, et du Mont de la Trinité;

Sur ce mont, les hussards de Beausobre, soutenus par un poste de quatre cents hommes, dans le château de Rougefort. (*)

La brigade de la couronne fut placée en seconde ligne derrière la brigade irlandaise.

(*) Situé vers le mont de la Trinité, appartenant au fameux Tribou, receveur des terres franches.

Voyez cet ouvrage, vol. page

Deux lignes de cavalerie de trente escadrons chacune, placées derrière l'infanterie.

La première ligne appuyait sa droite à cinquante pas de la brigade de Bettens, et à sa gauche, à la hauteur de la deuxième redoute.

La deuxième ligne appuyait sa droite à la brigade de Crillon, et sa gauche à Notre-Dame-aux-bois.

Les carabiniers en réserve entre les fours à chaux, et la justice de Leuze, la maison

du roi entre Vaulx et Notre-Dame-aux-Bois, les hussards de Linden, par pelotons autour de la place, pour observer ce qui en pourrait sortir.

Dès que Monsieur le maréchal, vit que l'attaque des ennemis était décidée, entre le village de Fontenoi, et notre première redoute, il fit avancer de Rumignies la brigade de royal, qu'il posta à la place de la Couronne, et fit marcher cette dernière, par sa droite, pour former une deuxième ligne à la brigade des gardes;

Voyant ensuite que les ennemis s'y portaient de toutes leurs forces, il fit avancer les trois bataillons des Vaisseaux, le seul bataillon de Trainel, gardant la chaussée de Leuze, sortit la brigade de Normandie de Rumignies, qu'il fit remplacer par la réserve de Monsieur de Lowendal.

Lorsque ces troupes furent arrivées, la brigade de la couronne marcha par sa droite et forma une seconde ligne à la brigade du roi, celle de royal à la brigade des gardes, et les régimens des

Vaisseaux et de Normandie à la brigade irlandaise.

Voilà les dispositions de l'armée Française au moment de l'attaque, à cela près, que Monsieur le comte d'Etrées sortit 8 escadrons de la première ligne de cavalerie, qu'il porta en avant, pour être plus à portée de soutenir la brigade des gardes, et celle de royal.

Disposition de l'armée des ennemis.

La droite de l'armée des

alliés, composée des troupes Anglaises, hanovriennes et Autrichiennes, était appuyée au bois de Bary, formée sur deux lignes, la gauche au village de Fontenoi, sans le dépasser.

Les troupes hollandaises appuyaient leur droite à la gauche des anglais, s'étendant jusqu'au village de Péronne, leur cavalerie en Bataille sur le haut de la plaine d'Antoing à la portée du canon, avec 2 batteries de canon en avant et une de bombes;

Ils avaient fait filer de l'in-

fanterie dans un chemin creux, qui se trouvait dans la plaine entre la cavalerie hollandaise et nos dragons.

A la faveur d'une hauteur, sur laquelle les ennemis firent avancer quarante ou cinquante pièces de canon, ils formèrent leur ordre de bataille pour attaquer de front, et en même temps, après avoir canonné pendant trois heures d'un feu épouvantable d'artillerie, le village de Fontenoi, la brigade d'Aubeterre, celle des gardes, et notre première redoute de la gauche, tandis

que les hollandais, attaqueraient aussi en flanc le village de Fontenoi.

L'attaque des anglais fut des plus vives au village de Fontenoi, et ils y furent repoussés avec perte;

Une seconde attaque, avec la même vivacité, fut repoussée de même;

Les hollandais revinrent mollement à la seconde attaque. (*)

La colonne destinée à attaquer notre premrère redoute, ne réussit pas mieux;

(*) L'on verra ci-après pourquoi.

Mais celle qui vint attaquer notre centre, fit plier nos troupes, et se porta, sans s'arrêter, jusqu'à trois cents pas en avant du village de Fontenoi et de notre redoute ;

Ils y soutinrent pendant une heure l'effort de nos brigades de la deuxième ligne, et de plusieurs escadrons de cavalerie, sans perdre un pouce de terrain.

Monsieur le maréchal de Saxe, voyant que les ennemis conservaient leur avantage, et jettaient le désordre dans nos

troupes par le feu continuel de leurs colonnes, prit le parti de les faire attaquer de front, par la maison du roi et les carabiniers, et les fit prolonger par leur droite par les brigades des irlandais, de Normandie, des vaisseaux, et deux bataillon des gardes-françaises qui s'étaient ralliés.

Pour préparer cette attaque, il fit avancer quatre pièces de canon, entre notre cavalerie et l'infanterie, qui prit la colonne des ennemis en flanc et commença à l'ébranler ;

Notre infanterie força la

bayonnette au bout du fusil, et les carabiniers et la maison du roi enfoncèrent de leur côté, ce qui décida entièrement le gain de l'affaire.

Après avoir rompu cette colonne, qui était au moins de quinze mille hommes, comme c'était le seul endroit par où les ennemis avaient percé, ils entraînèrent, en se retirant avec précipitation et désordre, une deuxième colonne d'infanterie, qui venait les soutenir avec de la cavalerie anglaise.

Pendant toute cette attaque,

qui fut des plus vives, la cavalerie hollandaise et leur colonne du chemin creux, ne firent aucun mouvement, ne furent point chargées par nos troupes, mais perdirent beaucoup par notre canon, qu'elle soutinrent avec beaucoup de fermeté.

Les ennemis ont laissé sept à huit mille hommes sur le champ de bataille :

Nous leur avons fait au-delà de trois mille prisonniers, presque tous blessés ;

Ils en ont fait entrer deux mille dans Ath, outre une quantité qui sont expirés dans les bois voisins, faute de secours;

De sorte que leur perte va à près de quinze mille hommes;

Nous leur avons pris quarante-deux pièces de campagne avec cent cinquante chariots chargés de munitions de guerre.

Notre perte se monte à sei-

ze cents hommes tués, et près de trois mille blessés.

Disposition pour le champ de bataille, à prendre en avant du camp.

Village de Fontenoi.

Batail. esc.

Brigade du Dauphin. 4

Nota: *La brigade du Dauphin mettra deux cents hommes aux ordres d'un lieutenant-*

colonel, dans le village de Bourgeon.

Première ligne de cavalerie, appuyant sa gauche à l'infanterie et sa droite à hauteur du village de Fontenoi, trois cents pas en arrière;

Savoir :	bat.	esc.
Colonel-général		4
Brancas		4
Clermont prince		4
Fitz-James		4

	bat.	esc.
Fiennes	4	
Cravattes	4	

Deuxième ligne.

Royal étranger	4
Chabrillant	4
Brionne.	4
Pons	4
Berry	4

Nota: *Que S.-Jal reste à la gauche de l'Escaut.*

En avant de la droite, en retour sur Bourgeon.

Première ligne.	bat.	esc.
Mestre-de-camp, dragons		5.
Royal, idem		5
Deuxième ligne.		
Bauffremont		5

Le régiment des hussards de Linden, se portera, lors de la disposition pour le combat, sur la droite des dragons dans la petite plaine au-delà de Bourgeon, sur une

hauteur qui est à droite, pour éclairer les mouvemens de l'ennemi — bat. esc. 4

Première ligne d'infanterie, appuyant la droite à la gauche de la cavalerie de première ligne, et la gauche à Rumignies, dont la première division s'étendra, depuis la droite jusqu'à la chaussée de Leuze, et sera composée des brigades de

	bat.	esc.
Piémont	5	
Du roi	4	
Aubeterre	4	
Gardes Françaises	7	

Nota : *Qu'il reste deux bataillons des gardes, pour la garde du quartier du roi.*

Cette brigade fournira trois cents hommes détachés ;

Savoir :

Deux cents, au four

à chaux, et cent à la cense de la Providence.

Deuxième division, appuyant à la gauche de la chaussée de Leuze, et à la brigade des gardes.

	bat.	esc.
Brigade irlandaise	6	

Nota: *Que Royal-Ecossais reste à la rive gauche.*

Des vaisseaux	4	

Depuis le ruisseau

qui passe à la cense des Mottes jusqu'à Rumignies, de huit escadrons en première ligne.

	bat.	esc.
Le roi		4
Clermont-Tonnerre		4
Village de Rumignies		
Royal	4	

Nota: *Qu'il occupera par deux cents hommes, aux ordres d'un lieutenant colonel, le château où loge Mon-*

sieur le comte de Bavière.

Depuis le village de Rumignies, jusqu'aux bois de Breuze, y appuyant la gauche.

	bat.	esc.
Normandie	4	

Dans la communication des bois de Breuze, l'infanterie de Grassin, lorsqu'elle sera obligée de se retirer de la tête des bois 2

Cette communication est à gauche de l'em-

placement de la brigade de Normandie.

Les arquebusiers à cheval de Grassin se placeront à la gauche de leur infanterie, dans la petite plaine qui s'y trouve, d'où il tiendra quelques détachemens, pour éclairer les mouvemens de l'ennemi.

La brigade d'Eu, sortira de la première ligne, et sera partagée, savoir:

Les deux bataillons d'Eu, aux 2 redoutes des bois de Bary. bat. esc.

Angoumois, séparé en deux, occupera les deux censes qui sont en avant du four à chaux, l'une à gauche de la chaussée de Leuze, et l'autre à la maison de Monsieur de la Marck. 4

Royal-corse occupera la cense des Mottes.

Deuxième ligne de l'infanterie.

	bat.	esc.
Brigades de Crillon.	4	
La couronne.	4	
Bettens.	4	

Derrière le camp du régiment du roi, infanterie :

Penthièvre.	4	
Noailles.	4	

Derrière la brigade de cavalerie du roi :

Royal Rousillon.	4	
Prince Camille.	4	

Troupes hors de li-

gne :

bat. esc.

La maison du roi, la gauche à la chaussée de Leuze, la droite à hauteur des bois de Notre-Dame-aux-Bois. 13

Derrière la brigade de Normandie les carabiniers 19

Troupes hors de ligne, aux ordres de Monsieur de Lowendal, entre les bois de Breuze et les ponts du bas Escaut :

infanterie.

	bat.	esc.
Brigade d'Auvergne	4	
Touraine	3	

Cavalerie.

Cuirassiers		4

Nota : *Qu'Egmond est resté à la rive gauche.*

Orléans.	4
Talleyrand	2
Egmont, dragons.	5
Beausobre, hussards.	4

Nota. *Que les cuirassiers et Orléans, camperont à la rive gauche de l'Escaut, aux ordres de Monsieur de Brézé, en attendant l'arrivée des régimens Royal et de Rohan, cavalerie, et Septimanie, dragon.*

Total. 67 b. 129 esc.

Artillerie.

	Pièces.
Aux deux redoutes du bois de Bary.	8

Aux fours à chaux.	8
Au centre de la première division.	4
Sur la butte sablonneuse.	4
A la cense des Mottes	6
Au château de Rumignies	4
A la tête de Normandrie.	4
Aux ordres de Monsieur de Lowendal	8
A Notre-Dame-des Bois	2

Aux redoutes, entre la chapelle Notre-Dame-aux-bois et les fours à chaux	4
Quatre à chaque tête de pont	8
Total.	60 p.

Un bataillon et demi d'artillerie, lequel ne passera qu'au moment de la disposition.

Nota : *Qu'il reste un bataillon d'artillerie aux ordres de Monsieur de Brézé.*

Relation de la bataille de Fontenoi, et de la victoire que l'armée du roi, commandée par Sa Majesté, a remportée sur l'armée des alliés, le 11 *mai* 1745.

Le roi ayant résolu de commencer cette année la campagne en Flandre par le siège de la ville de Tournay, Sa Majesté donna le commandement de son armée, au Maréchal comte de Saxe, lequel partit au commencement du mois dernier, pour exécuter les ordres qu'il avait reçus du roi.

Ce général fit sortir les troupes de leurs quartiers ;

Il les divisa en plusieurs corps, et par les diverses positions qu'il leur a fait prendre successivement, il a si parfaitement réussi à cacher aux ennemis le projet du roi, que la ville de Tournay fut investie le 25 du mois dernier, avant qu'ils eussent soupçonné que Sa Majesté se proposait de faire attaquer cette place.

Dès que les alliés eurent appris cette nouvelle, ils ras-

semblèrent à Cambron les troupes qui devaient composer leur armée, et ils publièrent qu'ils allaient marcher au secours des assiégés.

Les dispositions des ennemis obligèrent le maréchal comte de Saxe, de se régler dans l'attaque de la ville de Tournay, sur la nécessité dans laquelle il pourrait se trouver d'aller à leur rencontre.

Il prévit les diverses tentatives qu'ils pourraient faire, et il prit toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à

l'exécution de leurs desseins.

Leurs troupes s'étant rassemblées dans les premiers jours de ce mois, ils firent avancer le cinq un détachement considérable sur Leuze, d'où le marquis du Chaila, lieutenant général, qui occupait ce poste avec seize escadrons, se retira, sans être inquiété, à la faveur d'une brigade d'infanterie que le maréchal comte de Saxe, envoya à la tête des bois de Bary, afin de soutenir ce lieutenant général dans sa retraite.

Le sept, l'armée des alliés partit de Cambron, elle alla camper le même jour sur le bord du ruisseau de la Catoire et ayant marché le lendemain par sa gauche, elle se porta sur Brisseuil.

Le maréchal comte de Saxe, informé de ces mouvemens, par lesquels on pouvait juger du projet des ennemis, en rendit compte au roi par un courrier, qui joignit sa Majesté à Douai, où elle était arrivée le sept au soir, dans la résolution d'y demeurer jusqu'au lendemain après-midi.

La lettre du maréchal comte de Saxe, détermina le roi à en partir le huit dès cinq heures du matin, et Sa Majesté arriva à neuf heures au château de Chin, où son quartier devant Tournay avait été marqué.

Le maréchal comte de Saxe s'y étant trouvé à l'arrivée du roi, expliqua à Sa Majesté la position des troupes des alliés, et les dispositions qu'il avait faites.

Ces dispositions furent approuvées par le roi, qui don-

na ordre que la plus grande partie de la cavalerie allât camper de l'autre côté de l'Escaut, où l'on avait envoyé la veille l'artillerie de campagne.

Le neuf, sur l'avis que l'armée ennemie marchait du côté de Vezon, Sa Majesté fit passer à la droite de l'Escaut les troupes qui étaient à la gauche de cette rivière, et celles qui étaient à la droite, s'avancèrent dans la plaine d'Antoing, où le reste de l'armée se rendit le lendemain.

Le roi laissa, pour continuer le siège de Tournay, et pour veiller en même temps à la garde des retranchements de la tête des ponts du haut et bas-Escaut, 27 bataillons qui étaient les deux du régiment d'Orléans, deux de Wittemer, deux de la cour-au-chantre, deux de Chartre, deux de Lowendal, deux de Royal écossais, quatre bataillons de grenadiers royaux, neuf de milice et deux du régiment royal d'artillerie;

Dix-sept escadrons furent aussi laissés par Sa Majesté

devant la place, et ils étaient composés des quatre du régiment royal, des quatre du régiment de Rohan, des quatre de celui de Saint-Jal, et des cinq du régiment des dragons de Septimanie.

Le roi donna le commandement de ces troupes et la conduite des opérations du siège au marquis de Brézé, lieutenant-général, qui avait avec lui le marquis de Contade, le marquis d'Armentières, le comte et le duc de Fitz-James, maréchaux de camp.

Le maréchal comte de Saxe, avant l'arrivée du roi, avait reconnu le terrain le plus propre à servir de champ de bataille, si les alliés attaquaient l'armée de Sa Majesté, et il n'avait négligé aucune des précautions qui peuvent dépendre d'un général habile.

Il avait fait retrancher le village de Fontenoi, et construire à la droite et à la gauche de la pointe des bois de Bary, deux redoutes, qu'on avait garnies, ainsi que Fontenoi, de plusieurs batteries de canon.

On en avait placé d'autres en avant du poste d'Antoing, et ce qui restait d'artillerie fut distribué en divers endroits sur le front de la ligne.

Le neuf après-midi, le roi, accompagné de monseigneur le dauphin, se rendit sur le terrain choisi par le maréchal comte de Saxe, pour y attendre les ennemis, et Sa Majesté l'examina avec une extrême attention.

Toutes les troupes, lorsque le roi parut, firent éclater,

par des acclamations continuelles, dont Sa Majesté fut infiniment touchée, leur amour pour elle, leur zèle pour sa gloire, et le désir qu'elles avaient d'y contribuer par les plus grands efforts.

Le roi, après avoir vu toute l'armée, s'avança jusqu'aux gardes les plus avancées, pour mieux observer la position des ennemis, laquelle parut conforme aux avis qu'on en avait reçus le matin, et Sa Majesté ayant jugé que les alliés n'entreprendraient rien ce

jour là, revint sur les neuf heures du soir à Calonne, petit village situé près le pont établi sur le haut Escaut, où elle avait transporté son quartier, afin d'être plus près de son armée.

Le dix au matin, les ennemis ne firent aucun mouvement, et ce ne fut que vers les deux heures après midi qu'on découvrit le long du ruisseau de Bourgeon une colonne d'infanterie hollandaise, soutenue d'une de cavalerie.

Le roi, qui se porta avec

Monseigneur le Dauphin et le maréchal comte de Saxe à la tête du camp, voyant le mouvement de ces deux colonnes, et le signal donné par les troupes qu'on avait envoyées en avant, avec ordre de mettre le feu à un village au-dessus de celui de Fontenoi, dès que les ennemis se disposeraient à s'avancer dans la plaine, Sa Majesté crut qu'ils voulaient engager le combat.

Aussitôt elle fit prendre les armes à toutes ses troupes, et

les rangea en bataille, mais les deux colonnes d'infanterie et de cavalerie, qu'on avait découvertes dans la plaine, étant restées dans la même position, et les ennemis, pendant toute l'après-midi, s'étant uniquement occupés du soin de cacher, par leurs différens mouvemens, l'endroit par lequel ils projettaient d'attaquer l'armée du roi, on fut assuré bien avant la nuit, qu'ils ne marcheraient point ce jour là.

Par cette raison, le roi se contenta de visiter, comme il

avait fait la veille, tous les postes du camp, et après être convenu avec le maréchal comte de Saxe, de la disposition dans laquelle l'armée serait placée pour la bataille, Sa Majesté retourna le soir à Calonne.

Les troupes du roi demeurèrent toute la nuit sur le champ de bataille dans leurs tentes, et le maréchal comte de Saxe, la passa dans son carosse à la tête de l'armée.

Le duc d'Harcourt, le comte de Clermont-Tonnerre, le

comte d'Eu, le sieur de Lutteau, le marquis de Clermont-Gallerande, le marquis du Chaila, le duc de Grammont, le comte de Bavière, le comte de Dannois, le comte de Lowendal, le comte de Béranger, le comte de Chabannes, le prince de Pons, le comte d'Etrée, le comte de Thomond, le chevalier d'Alpcher, le comte de Longeron, le marquis de Croissi, et le duc de Penthièvre, lieutenants-généraux, distribués le long des différentes lignes, ne quittèrent point leur division.

Les maréchaux de camp, les brigadiers, et les autres officiers, restèrent à leur poste.

Le maréchal comte de Saxe ayant reconnu, le onze à la pointe du jour, que les alliés étaient prêts à attaquer, ce général ajouta aux dispositions qu'il avait faites les deux jours précédens, toutes celles qui pouvaient assurer le succès de l'action.

Par la disposition de l'armée, la défense du poste d'Antoing, qui était à la droite

de la ligne, fut confiée à la brigade de Piémont.

La brigade de Crillon fut placée près du poste d'Antoing, auquel sa droite était appuyée, et elle s'étendait le long d'un ravin.

A la gauche de cette brigade, étaient les trois régimens de dragons Mestre-de-camp-général, Royal, et de Bauffremont.

Le reste du terrain depuis le poste d'Antoing jusqu'à celui de Fontenoi était occupé par la brigade de Bettens.

Rien ne séparant ces troupes de la plaine dans laquelle étaient les hollandais, le maréchal comte de Saxe avait fait élever pendant la nuit, et le matin du jour de la bataille, des redoutes qui couvraient ces brigades d'infanterie et de cavalerie, et dans lesquelles on établit des batteries, dont le feu incommoda beaucoup les ennemis pendant l'action.

La brigade de Bettens, qui s'étendait par sa gauche jusqu'auprès du village de Fontenoi, joignoit par un angle

obtus à la brigade du roi, laquelle formait la droite de la ligne du centre, et était un peu en arrière du poste de Fontenoi qu'elle soutenait.

Cette ligne était continuée à la gauche de la brigade du roi, par la brigade d'Aubeterre, par les quatre premiers bataillons du régiment des gardes françaises, et par les deux premiers de celui des gardes suisses.

Les cinquième et sixième bataillons du régiment des gardes françaises, et le troi-

sième du régiment des gardes suisses, étaient employés à garder les retranchemens du pont établi sur le haut Escaut.

La brigade des irlandais, placée vis-à-vis le bois de Bary, et s'étendant au-delà de la hauteur de la seconde redoute, élevée à la gauche de ces bois, avait sa droite appuyée aux deux bataillons du régiment des gardes Suisses.

Une partie de la plaine, depuis la gauche des irlandais jusqu'au village de Ramecroix,

était occupée par la brigade des Vaisseaux.

Le bataillon d'Angoumois, un peu en arrière de cette dernière brigade, était dans le château de Bourg-en-Bray, et le régiment Royal - Corse dans celui d'Elmont.

Les brigades de Normandie et de Royal occupaient le village, le château et les retranchemens de Rumignies.

Le comte de Lowendal, lieutenant-général, était avec la brigade d'Auvergne, les trois bataillons du régiment

de Touraine, et treize escadrons de cavalerie et de dragons, entre le village de Rumignies et le mont de Trinité, sur lequel on avait mis le régiment des hussards de Beausobre, qui était soutenu par un détachement d'infanterie de quatre cents hommes, posté dans le château de Rougefort.

La brigade de la couronne était en seconde ligne derrière la brigade des irlandais.

On avait formé derrière la

ligne d'infanterie du centre, deux lignes de cavalerie.

La première était composée des régimens Colonel-Général, de Brancas, de Clermont-prince, de Fitz-James, des Cravates et de Fiennet; auxquels on joignit ensuite la brigade de Royal-Roussillon, qui se mit à la gauche de cette ligne pour être à portée de soutenir également les deux bataillons des gardes Suisses et la brigade des irlandais.

Cette ligne avait sa droite à cinquante pas de la bri-

gade de Bettens, et sa gauche à la hauteur de la redoute construite à la droite des bois de Bary.

La seconde ligne de cavalerie, formée par les régimens Royal-étranger, de Chabrillant, de Brionne, de Pons, de Berry et de Noailles, appuyait sa droite à la brigade de Crillon, et sa gauche à Notre-Dame-aux-Bois.

Le régiment royal des carabiniers avait été placé en réserve entre la justice de Leuze

et deux fours à chaux sur lesquels on avait établi deux batteries

La maison du roi était derrière les carabiniers entre Notre-dame-aux-Bois et Vaulx, et quatre escadrons de la gendarmerie, qui n'avaient pu joindre l'armée que le matin, fermaient la gauche de la maison du roi.

Le régiment Dauphin avait été chargé de défendre le village et les retranchemens de Fontenoi, et l'on avait mis dans chacune des deux

redoutes des bois de Bary un bataillon du régiment d'Eu.

Les hussards de Linden avaient été partagés en plusieurs détachemens autour de Tournay, afin d'examiner ce qui en sortirait.

On avait envoyé le régiment de Grassin en avant pour observer les mouvemens des ennemis.

Telles étaient les dispositions par lesquelles on s'était préparé à soutenir l'attaque des alliés, lorsqu'à cinq heures

du matin, le roi accompagné de monseigneur le dauphin, de ses principaux officiers, du marquis de Choiseul-Meuze, des ducs de Luxembourg, de Boufflers, d'Aumont et d'Ayen, du prince de Soubise, du duc de Chaulnes et du prince de Tingri, aides de camp de Sa Majesté, du comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'état, ayant le département de la guerre, arriva sur le champ de bataille.

Le maréchal de Noailles accompagna aussi le roi, et se porta pendant l'action aux

endroits où le bien du service le demandait.

Vers les six heures, les deux armées commencèrent à se canonner, et le feu de l'artillerie dura pendant plus de trois heures avec une vivacité toujours égale.

On découvrit peu de tems après, les ennemis sur deux lignes.

Les troupes anglaises, celles de la reine de Hongrie, et celles de Hanovre, avaient leur droite appuyée aux bois de

Bary, et leur gauche s'étendait jusqu'à la hauteur du village de Fontenoi.

La droite des troupes hollandaises, qui avaient leur gauche au village de Péronne, joignait la ligne formée par ces premières troupes.

La cavalerie hollandaise s'avança sur le haut de la plaine d'Antoing, et un détachement d'infanterie y occupa un chemin creux vis-à-vis des troupes françaises, postées entre Antoing et Fontenoi.

Les ennemis, à la faveur de leurs batteries, composées d'environ cinquante pièces de canon, qu'ils avaient placées sur une hauteur, se mirent en ordre de bataille.

Leur position fit connaître qu'ils avaient dessein de tenter en même temps l'attaque du poste de Fontenoi, et celle de la redoute de la droite des bois de Bary, et de tâcher de pénétrer par le centre, ce qui détermina le maréchal comte de Saxe, à profiter du moment pour changer quelques-unes de ses premières dispositions.

Il envoya ordre à la brigade de Royal de sortir de Rumignies, pour remplacer celle de la couronne, qui, marchant par sa droite, alla d'abord former une seconde ligne d'infanterie derrière la brigade des gardes.

Ayant ensuite remarqué que les alliés portaient leurs plus grandes forces contre la ligne du centre, il fit avancer les trois bataillons du régiment des Vaisseaux.

Il ne laissa que le bataillon de Trainel pour garder la

chaussée de Leuze, et il tira la brigade de Normandie de Rumignies, où les troupes restées aux ordres du comte de Lowendal prirent la place de cette brigade.

Par ce nouveau mouvement, la brigade de la couronne se mit en seconde ligne derrière celle du roi, celle de Royal en servit à celle des gardes, et les régimens de Normandie et des Vaisseaux à celle des irlandais.

En même temps on rapprocha de l'infanterie huit es-

cadrons de la première ligne de cavalerie.

Pendant que ces mouvemens s'exécutèrent, les ennemis marchèrent très-lentement, et dans le plus grand ordre.

Des trois colonnes, dans lesquelles ils avaient partagé leur infanterie, celle de la droite parut diriger sa marche sur la redoute de la droite des bois de Barry, celle du centre sur Fontenoi, et celle de la gauche sur Antoing.

Les hollandais qui compo-

saient la troisième colonne, ne s'avancèrent pas jusqu'à Antoing, parce que le canon qui était dans ce poste et dans les redoutes qui couvraient les brigades de Crillon et de Bettens et les dragons, leur causa une très-grande perte.

Cette dernière colonne s'étant rapprochée de celle du centre, les ennemis marchèrent sur Fontenoi, et ils tentèrent plusieurs fois de s'en rendre maîtres, sans que leurs attaques, dont deux furent très-vives, eussent aucun succès.

La colonne de la droite ne réussit pas davantage dans le projet de s'emparer de la première redoute des bois de Bary.

Ce fut pour lors que les ennemis, reconnaissant l'impossibilité d'enlever cette redoute et le poste de Fontenoi, réunirent toutes leurs troupes pour tenter de pénétrer entre ces deux postes.

Ils rapprochèrent de leur centre la colonne qui était à leur droite, et ils rangè-

rent leur infanterie sur deux lignes très épaisses, soutenues d'une troisième en réserve.

Dans cet ordre, ils attaquèrent les troupes du roi, placées entre Fontenoi et la redoute.

Le feu continuel de la mousquetterie des deux lignes d'infanterie des alliés, et la supériorité de leur nombre sur les troupes françaises qu'ils attaquaient, forcèrent ces dernières de plier, et donnèrent aux ennemis le moyen de s'a-

vancer jusqu'à trois cents pas au-delà de Fontenoi, sans que les brigades de cavalerie, qui soutenaient l'infanterie, pussent les en empêcher.

Malgré cet avantage, ils s'apperçurent du danger de leur position, qui exposait les flancs de leurs lignes au feu du canon et de la mousqueterie.

Afin de se mettre à couvert de l'un et de l'autre, ils songèrent à pénétrer plus avant et à embrasser en même-temps Fontenoi et la redoute.

Ils formèrent pour cet effet par un bataillon, soutenu d'un second, le vuide qui se trouvait entre les deux lignes de leur infanterie, et ils formèrent une ligne, dont le front était de trois bataillons, et dont les flancs étaient fort longs.

Par cette disposition, ils conservèrent pendant quelque temps, nonobstant les efforts des troupes qui les chargèrent successivement, le terrain qu'ils avaient gagné.

Dans cette circonstance, qui

pouvait décider du succès de la bataille, et en procurer l'avantage aux ennemis, le roi, qui pendant toute l'action avait donné des preuves de son intrépidité, fit paraître une grandeur d'ame et une fermeté dignes d'admiration.

Sa Majesté, trouvant dans ces deux qualités des ressources égales à celles qu'elle attendait de la valeur de ses troupes, s'appliqua à faire cesser le désordre jetté dans une partie de l'armée, par le feu prodigieux de l'infanterie ennemie, et de concert

avec le maréchal comte de Saxe, elle donna des ordres, à l'exécution desquels on doit attribuer le gain de la bataille.

On fit avancer la maison du roi, les carabiniers, deux bataillons des gardes françaises, ceux des gardes suisses, la brigade des irlandais, le régiment de Normandie et celui des Vaisseaux.

Les ennemis furent attaqués de front par la maison du roi et par les carabiniers, pendant que les gardes fran-

çaises et suisses, les irlandais et les régimens de Normandie et des Vaisseaux les prirent par le flanc droit.

Les brigades de royal, de la couronne, du roi et d'Aubeterre, qui avaient empêché, pendant toute l'action, les ennemis de tourner le poste de Fontenoi, chargèrent en même temps, avec quelques escadrons de cavalerie, le flanc gauche de la colonne d'infanterie des alliés, contre laquelle on fit avancer quatre pièces de canon.

Ces trois attaques furent exécutées avec un concert si parfait, et les troupes s'y portèrent avec une telle ardeur, que les ennemis, déjà intimidés par l'approche de ces troupes, commencèrent à s'ébranler, et furent entièrement renversés.

La maison du roi et les carabiniers pénétrèrent dans la colonne par le front et firent un grand carnage.

Les gardes Françaises et Suisses, les irlandais et les régimens qui les suivaient, y

entrèrent de leur côté, la bayonnette au bout du fusil, ainsi que les troupes qui avaient eu ordre d'attaquer le flanc gauche des ennemis.

La colonne d'infanterie, formée par les alliés, étant ainsi enfoncée, par le front et par les flancs, ne put résister plus long-temps aux efforts des troupes du roi, et ayant abandonné le champ de bataille après avoir perdu beaucoup de monde, elle entraîna, par la précipitation avec laquelle elle se retira, une ligne d'infanterie qui venait à son

secours avec de la cavalerie que les généraux ennemis avaient laissée en arrière pendant la bataille.

Les troupes hollandaises, lesquelles depuis le peu de succès des deux attaques du poste de Fontenoi, n'avaient fait que très-peu de mouvemens, gagnèrent avec le reste de l'armée des alliés, les bois et les défilés de Vezon.

Ainsi la déroute de la colonne d'infanterie des ennemis, composée d'environ quinze mille hommes qui ont combattu

avec beaucoup de courage, décida de la bataille, et assura au roi une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle avait été long-temps disputée et que, suivant le rapport des prisonniers, l'armée des alliés était fort supérieure en infanterie à celle de Sa Majesté.

Les premiers momens qui on suivi cette victoire, furent employés par le roi à remettre ses troupes en ordre sur le champ de bataille, où Sa Majesté témoigna au maréchal

omte de Saxe, par les preuves
s plus flatteuses, qu'elle pou-
ait lui donner, combien elle
tait satisfaite des différentes
lispositions faites par ce gé-
néral, avant et pendant l'ac-
tion, au succès de laquelle il
avait tant de part.

Les officiers-généraux, les commandants des corps et les officiers, reçurent aussi, de même que les troupes, des marques de la bonté et de la justice du roi, et ils eurent lieu de juger par les dispositions de Sa Majesté, qu'elle

leur savait beaucoup de gré du zèle et de la capacité avec lesquels ils s'étaient efforcés de soutenir, dans cette occasion, la gloire de ses armes.

Il ne parut pas possible de faire marcher à la poursuite des ennemis l'armée qui était très-fatiguée.

D'ailleurs, il aurait fallu les suivre par un pays coupé, dans lequel la cavalerie n'aurait eu aucun avantage.

Le roi, par ces raisons prit

le parti de faire demeurer ses troupes sur le champ de bataille, et Sa Majesté ayant recommandé qu'on prit soin des blessés de son armée et de celle des alliés, retourna le soir à son quartier de Carlonne.

Monseigneur le Dauphin, qui n'a pas quitté un moment Sa Majesté, pendant toute l'action, a marqué à tout moment une noble ardeur qu'il a fallu retenir, et il a justifié l'opinion qu'on a de lui.

Du côté des alliés, il y a

eu dans cette bataille environ quinze mille hommes de tués, blessés ou faits prisonniers, et l'on assure même qu'il leur en manquait davantage, lorsqu'on fit l'appel dans le camp qu'ils occupèrent le soir de l'action.

Le sieur Ponsomby, major-général de l'infanterie des troupes angloises, le sieur de Salis, brigadier dans celles des états généraux, le baron de Boëtzelaer, lieutenant-colonel du régiment des gardes hollandaises, le colonel Rys-

sel, les major Van Collen et Anderley, des troupes de la même nation, ont été tués, ainsi que le Lord Berry, fils du comte d'Albemarle, et qui était capitaine dans un des régimens des gardes de Sa Majesté Britanique.

On compte parmi les blessés des troupes anglaises, le comte d'Albemarle et le comte de Crawfort, qui l'est dangereusement.

Le comte d'Efferen, brigadier au service de la république de Hollande, a été aussi blessé.

Le lord Campbell, lieutenant-général des armées du roi de la Grande Bretagne, et qui a eu une jambe emportée d'un boulet de canon, le baron de Linden de Blitterswick, colonel d'un régiment de cavalerie des troupes de Hollande, et le baron de Colden, adjudant du feld-maréchal de Konigseg, sont morts de leurs blessures, le premier dans un village près de Leuze, et les deux autres à Ath.

Les ennemis ont perdu 4 pièces de canon, en comptant

celles qu'on leur a prises le lendemain de l'action, lorsque le compte d'Etrées fut envoyé à leur poursuite, sur l'avis qu'on avait eu qu'ils étaient décampés de Vezon, le onze à onze heures du soir, pour se retirer du côté d'Ath.

On leur a enlevé cent cinquante chariots chargés de toutes sortes de munitions, particulièrement pour le service de l'artillerie.

Cette victoire coûte au roi près de quatre mille hommes tués ou blessés.

Les principaux officiers que le roi a perdus en cette occasion, sont le duc de Grammont, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, et colonel du réginent des gardes françaises;

Le sieur du Brocard, maréchal de camp, et commandant de l'artillerie;

Le chevalier de Dillon, colonel d'un régiment irlandais;

Le marquis de Clisson, capitaine dans le régiment des gardes françaises;

Le sieur Escher, lieutenant des grenadiers du régiment des gardes Suisses, et ayant le brevet de colonel;

Le chevalier de Suzy, aide-major de la première compagnie des gardes du corps;

Le chevalier de Chevrier, guidon de gendarmerie;

Le sieur de Marclesi, lieutenant-colonel du régiment de Courten, et le sieur Oneille, lieutenant-colonel du régiment de Clare, qui ont été tués dans la bataille.

Le chevalier de Saumery, maréchal de camp, lieutenant de la première compagnie des gardes du corps ;

Le marquis de Langey, brigadier, capitaine de grenadiers dans le régiment des gardes françaises, le marquis de Craon, colonel du régiment de Hainaut, et le sieur de Longaunai, aide-major-général de l'armée, sont morts des blessures qu'ils avaient reçues.

Parmi les autres officiers qui ont été blessés, les principaux sont le sieur Lutteaux

et le chevalier d'Apcher, lieutenans généraux ;

Le sieur de Gault, maréchal de camp, lieutenant de la compagnie des grenadiers de la maison du roi ;

Le sieur Descajeuls, maréchal de camp, lieutenant de la première compagnie des gardes du corps ;

Le duc d'Havré, brigadier, colonel du régiment de la couronne ;

Le sieur de Refuveille, bri-

gadier, capitaine de grenadiers dans le régiment des gardes françaises.

Le sieur de la Serre, brigadier, lieutenant-colonel du régiment du roi;

Le baron de la Payre, brigadier, capitaine dans le régiment des gardes françaises;

Le sieur de Villars, capitaine dans le même régiment:

Le sieur de la Peyrouse, brigadier, capitaine dans le régiment de cavalerie de Berri;

Le marquis de Crenay, brigadier, mestre de camp lieutenant du régiment de cavalerie de Penthièvre;

Le chevalier d'Ailly, brigadier, lieutenant colonel du régiment royal Roussillon;

Le marquis du Guesclin, sous-lieutenant d'une des compagnies de la gendarmerie;

Le chevalier de Monaco, guidon de gendarmerie.

Le chevalier de Champignelles, le sieur de Magnière

et le sieur Hébert, exempts des Gardes du corps :

Le sieur de Bonnaire, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers de la maison du roi ;

Le marquis de Puysegur, le chevalier de Saint-Sauveur, le sieur de Saint-Georges et le chevalier de Mezières, employés dans l'état-major de l'armée ;

Le marquis de Guéry, commandant une des brigades du régiment royal des carabiniers ;

Le sieur de Pujol, lieutenant-colonel d'une des brigades du même régiment ;

Les sieurs de Rigal, lieutenant-colonel du régiment de la couronne ;

Du Rousset, lieutenant-colonel de celui de Beauvoisis ;

De Rombelles, lieutenant-colonel de celui de Hainaut ;

De Mannery, lieutenant-colonel de celui de Dillon ;

Deguerty, lieutenant-colonel de celui de Lally ;

Du Breuil, lieutenant-colonel du régiment royal des Vaisseaux, et le chevalier d'Ollières, lieutenant-colonel du régiment colonel-général de la cavalerie.

Le quinze, le roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin et de toute sa cour, assista au *Te Deum*, qui fut chanté dans sa chapelle, pour rendre à Dieu des actions de grâces de la victoire que Sa Majesté a remportée sur les alliés.

Le soir toutes les troupes,

de l'armée s'étant rangées en bataille à la tête de leurs différens camps, firent, en réjouissance de cette victoire une triple décharge de mousquetterie, précédée de celle de l'artillerie.

Relation exacte et détaillée de la bataille de Fontenoi, gagnée sur le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et le veld-maréchal comte de Konigsegg, par l'armée du roi, commandée par Sa Majesté, le onze mai 1745.

Au camp devant Tournay, le 20 mai 1745.

Je n'eus le temps le lendemain de la bataille, que de vous informer simplement de la victoire que le roi venait de remporter.

Vous me faites l'honneur de me demander aujourd'hui, quelques détails sur un si glorieux évènement;

Je vous obéis, Monsieur, avec tout le zèle et l'empressement que j'aurai toujours de vous plaire, et je me flatte d'y réussir par la certitude des faits que j'ai à vous raconter.

La vérité seule fera tout l'embellissement de ma lettre.

Je laisse aux Rousset, aux épilogueurs, et autres plumes de cette espèce, le soin de la déguiser en faveur du parti auquel il se sont vendus.

Je ne m'y oppose point :

C'est leur métier, leur talent, leur gagne-pain,

Ne faut-il pas qu'ils vivent ?

Je le veux de tout mon cœur, et n'écrivant que pour vous, Monsieur, mon dessein

n'est point de désabuser ceux qu'il peut y avoir de crédules dans le public, ni de couper les vivres à ces sortes d'écrivains.

Je passe à la relation de notre bataille, mais je reprendrai les choses d'un peu plus loin, afin que votre curiosité soit mieux satisfaite.

Monsieur le maréchal de Saxe donna si bien le change aux ennemis, dans les premiers mouvemens qu'il fit faire à ses troupes, en entrant en campagne, qu'ils ne purent

jamais pénétrer si c'était à Mons ou à Tournay qu'il en voulait.

Toutes les dispositions paraissaient faites pour Mons.

Nous le pensions nous mêmes en nous rendant à nos quartiers d'assemblée;

Mais pour les habitans de Tournay, ils croyaient que ce n'était ni pour l'une, ni pour l'autre de ces places;

Ils pensaient au contraire, que les alliés, comme ils en avaient fait répandre le bruit

chez eux, ouvriraient la campagne par le siège de Lille, et que les mouvemens que faisait faire Monsieur le maréchal de Saxe, n'étaient que des mouvemens d'observation.

Ces habitans en étaient si persuadés, qu'ils offraient à leurs amis de Lille de les recevoir chez eux pendant le siège de leur ville.

Ce mystère fut bientôt éclairci.

Monsieur le maréchal de

Saxe fit semblant de marcher sur Mons;

Mais il rabattit tout-à-coup sur Tournay, et en fit l'investissement le 26 du mois dernier.

La tranchée fut ouverte la nuit du trente au premier de celui-ci.

Les ennemis pensèrent dès-lors sérieusement à secourir cette place.

Toute leur armée fut assem-

blée le vingt-huit avril sous Bruxelles.

Elle se mit en marche le trente, et fut camper à Lembeck, où elle séjourna le premier mai.

Le deux, elle campa entre Soignies et Cambron.

Elle garda ce camp jusqu'au sept, qu'elle le quitta pour se porter à Mollay, et le huit à Ellignies.

Le neuf elle se remit en marche, en longeant le bois

de Barry, elle vint camper auprès du village de Maubrais en se couvrant toujours des bois de Barry et de Leuze.

Monsieur le maréchal de Saxe, qui était exactement informé des mouvemens des ennemis, avait déjà fait toutes ses dispositions pour les bien recevoir.

Il avait été lui même reconnaître son champ de bataille.

Il avait tiré du terrain tous les avantages qu'il pouvait lui fournir, et donné ordre, le 7,

aux troupes, de se tenir prêtes à marcher à l'arrivée du roi.

Sa Majesté était arrivée le même jour à Douay, avec monseigneur le dauphin.

Elle y reçut, vers les onze heures du soir, un courrier de Monsieur le maréchal de Saxe, par lequel il lui donnait avis de l'approche des alliés, et elle partit le lendemain à quatre heures du matin.

Le roi arriva sur les neuf heures au château de Pont-à-Chin, où l'on avait marqué

son quartier, comme le plus à portée de la tranchée, il s'enferma aussitôt avec Monsieur le maréchal de Saxe, et voyant, sur le compte que lui rendit ce général, qu'il n'y avait pas un moment à perdre, l'ordre fut envoyé aux troupes, qui avaient leur camp sur la rive gauche de l'Escaut, de passer cette rivière pour aller se mettre en bataille sur le terrain qui avait été marqué pour le combat.

Le neuf, Sa Majesté fut reconnaître elle-même le champ de bataille;

Elle était accompagnée de Monseigneur le dauphin, et devint le soir avec lui, passer la nuit sur la paille au village de Calonne, auprès de nos ponts du haut Escaut.

Le dix, à la pointe du jour, toutes les dispositions furent faites, et l'armée rangée en bataille;

Elle avait sa droite appuyée à Antoing, que l'on avait retranché.

On y plaça la brigade de Piémont, avec plusieurs pièces

de canon pour le défendre, et la brigade de Crillon fut mise à côté de ce village pour le soutenir.

Le village de Fontenoy, qu'on avait retranché aussi avec beaucoup de soin, faisait le centre de la ligne.

La brigade du régiment Dauphin fut mise dans ce village.

Elle était soutenue par le régiment du roi, et à une petite distance en arrière, étaient les brigades des régimens de la couronne et de royal.

La gauche s'étendait en équerre jusques à l'extrêmité de cette partie du bois de Bary, qui touche au village de Ramecroix.

On avait fait quelques abattis au coin de ce bois, et l'on y avait construit quelques redoutes, dans lesquelles on plaça le régiment d'Eu avec du canon.

On fit entrer dans le bois toute l'infanterie, du régiment de Grassin, pour éclairer les manœuvres des ennemis.

Beaucoup de canon de cam-

pagne fut placé sur le front de cette première ligne.

La cavalerie était rangée sur deux lignes derrière ce premier front.

Elle appuyait sa droite à l'infanterie qui était entre les villages d'Antoing et de Fontenoi, et la gauche à la chapelle de Notre-Dame-des-Bois.

La maison du roi et les carabiniers, avec quelques troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, faisaient le corps de réserve.

Nous avions trois redoutes sur le front de la ligne qui s'étendait depuis Antoing jusqu'à Fontenoi.

La première redoute était à côté de ce dernier village;

La seconde était éloignée de cent toises de la première, et la troisième était à la distance de cent quarante toises de la seconde.

Il y a huit cents toises d'Antoing à Fontenoi, et cinq cent vingt toises de Fontenoi

à la pointe du bois de Bary où était appuyée notre gauche.

Depuis la pointe du bois, le terrain va en pente douce jusques à Fontenoi, ainsi que depuis Notre-Dame-aux-bois jusques à Antoing.

Telles étaient les dispositions de notre armée, et telle était le terrain qu'elle occupait.

J'entre dans tous ces petits détails, afin que sur le plan, vous puissiez, Monsieur, vous mieux représenter tous les mouvemens des deux armées.

Pendant toute la matinée du dix, il ne parut au débouché des bois, derrière lesquels étaient les ennemis, que quelques corps de cavalerie, qui se mirent en bataille.

Ils poussèrent ensuite quelques têtes d'infanterie, qu'on vit occupées à s'ouvrir des marches, pour pouvoir venir à nous sur plusieurs colonnes.

Le roi passa une grande partie de la journée avec monseigneur le dauphin et Monsieur le maréchal de Saxe, à

considérer toutes ces différentes manœuvres, et s'approcha même de fort près des gardes avancées, où il fut témoin de plusieurs escarmouches qu'il y eut entre les deux partis.

Sa Majesté examina ensuite la position de son armée, dont elle fut très contente.

Elle en parcourut toutes les lignes, en marquant à l'officier et au soldat la confiance qu'elle avait en leur valeur, et revint le soir à Calonne, coucher encore sur la paille avec Monseigneur le Dauphin.

Les ennemis firent, pendant la nuit, leurs dernières dispositions, et le onze, à cinq heures du matin, ils se formèrent à la demi portée du canon de nous.

Les anglais occupaient la droite, et les hollandais par leur gauche, faisaient l'équerre, en s'allongeant vers le village d'Antoing.

Les deux armées ainsi en présence, commencèrent, peu de momens après, à se canonner, et le roi, accompagné

de Monseigneur le Dauphin, passa aussitôt l'Escaut pour venir se mettre à la tête de ses troupes.

Cette canonnade dura jusques vers les neuf heures du matin avec une grande vivacité.

L'infanterie des ennemis se mit alors en mouvement sur plusieurs colonnes pour nous venir attaquer, et ils marchèrent d'abord comme pour embrasser le village de Fontenoi.

Ils s'y portèrent en forces, mais il en sortit un feu si

prodigieux d'artillerie et de mousqueterie, que dans un moment la terre se vit couverte de leurs corps morts.

Cette attaque fut soutenue et se fit avec un grand acharnement.

Le village de Fontenoi faisait un point capital, et il était d'une conséquence d'autant plus essentielle pour nous de le défendre, que, si les ennemis s'en fussent emparés, il était à craindre qu'ils ne s'y fussent maintenus, et qu'avec un tel point d'appui,

ils n'eussent alors réussi à couper en deux notre armée;

Mais Monsieur le maréchal de Saxe y avait sagement pourvu.

Il avait placé dans cette partie les troupes nécessaires pour une vigoureuse défense, et les ennemis y furent toujours vivement repoussés, en laisant un grand nombre des leurs sur la place.

Les ennemis cependant ne se rebutèrent point.

Ils formèrent au contraire

sur le champ, deux lignes fort épaisses d'infanterie, et ils marchèrent en très bon ordre pour attaquer le centre de notre première ligne, malgré le feu de l'artillerie du village de Fontenoi et celui de la redoute que nous avions à notre gauche;

Mais le feu que firent aussi les ennemis de leur côté, fut si vif et si nourri, qu'il ébranla notre front, et lui fit même céder quelque terrain.

Il s'y mit aussi un peu de

désordre, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la grande supériorité des ennemis dans cet endroit, et aux intervalles que nous avions été obligés de laisser entre nos bataillons afin d'en porter quelques uns à notre gauche vis-à-vis du bois, parce qu'il était à craindre que les ennemis ne cherchassent à nous y attaquer par le flanc.

Après cet ébranlement, notre première ligne de cavalerie qui soutenait l'infanterie du front, chargea aussitôt les ennemis.

Mais leur feu continuait d'être si considérable et si suivi, qu'elle fut obligée de plier et d'aller se rallier derrière l'autre ligne.

Celle-ci donna à son tour, et fut forcée, comme la première, de céder à la vivacité du feu qu'elle essuya.

Notre cavalerie, cependant ne se découragea point.

Elle revint jusqu'à trois fois à la charge, et donna le temps, par ce moyen, à l'infan-

terie de se rallier, et de se reformer sur le front.

Les ennemis qui, durant cette attaque, n'avaient eu que de l'avantage, formèrent dans le moment, pour le soutenir, une colonne à deux faces, ou bien une espèce de bataillon quarré long, qui était composée de toute l'infanterie anglaise et hanovrienne.

Ce bataillon faisait un feu terrible de tous côtés, et il avait à sa tête plusieurs piè-

ces de canon qui tiraient à cartouche.

Je vous l'avoue, Monsieur, on vit alors le moment où l'affaire était douteuse.

Elle devenait même à chaque instant plus incertaine, lorsque le roi envoya ordre à la brigade de Normandie et à celle des irlandais d'attaquer ce bataillon quarré par sa droite, et aux carabiniers par sa gauche, et qu'en même temps la maison du roi le chargerait de front.

Aux brigades de Normandie et des irlandais, se joignirent quelques autres régimens d'infanterie de la première ligne.

Cet ordre fit le gain de la bataille.

Les troupes qui en avaient été chargées, l'exécutèrent toutes ensembles, et dans un même temps, avec tant de vigueur et de vivacité, qu'elles enfoncèrent de toutes parts ce bataillon quarré, et en firent une cruelle boucherie.

Pendant que cette attaque

se faisait dans le centre, et que tout y était encore dans l'incertitude, l'infanterie hollandaise, soutenue d'une ligne de cavalerie, marchait pour attaquer notre front de la droite, entre le village d'Antoing et celui de Fontenoi.

Leur marche fut ferme et assurée, et malgré le feu de notre canon, qui leur tuait beaucoup de monde, ils s'avancèrent en très bon ordre jusques sous le feu de notre ligne;

Mais ils y furent si bien

reçus par notre infanterie, qu'après avoir plusieurs fois inutilement tenté de la rompre, ils furent enfin obligés de se retirer avec beaucoup de perte.

La cavalerie des ennemis qui pendant toute l'action, avait resté en bataille le long des bois de Bary, sans donner, mais qui avait beaucoup souffert de notre canon, recueillit leur infanterie, qui lui arrivait en fuite de toutes parts, et commença la retraite vers les deux heures et demi de l'après-midi, que l'action finit.

Nos troupes les poursuivirent jusques à l'entrée des bois, mais on ne jugea pas à propos de les y laisser entrer, afin de ne pas s'exposer à perdre témérairement le gain d'une bataille si bien décidée.

L'armée des ennemis était forte de cinquante-cinq mille hommes.

Celle du roi, par la supputation que j'en ai faite, bataillon par bataillon ; et escadron par escadron, ne passait pas quarante mille hommes, parce qu'on avait été obligé de laisser

un corps considérable de troupes au siège, de crainte des sorties ;

Et qu'il y en avait aussi beaucoup d'employées à garder nos ponts sur l'Escaut, et les différentes autres communications de l'armée.

Cependant, malgré cette infériorité, rien n'a manqué à la défaite des ennemis,

Le champ de bataille nous a fourni la preuve que leur perte en tués, blessés ou prisonniers, peut aller aux en-

virons de quinze mille hommes, et l'on sait que le soir de l'action il leur en manquait plus de dix-huit mille, lorsqu'ils firent l'appel.

Il faut ajouter à cette perte 43 pièces de canons que nous leur avons pris, et 182 chariots chargés de toutes munitions de guerre.

L'armée du roi n'a pas perdu trois mille cinq cents hommes, tant tués que blessés.

Ce n'est pas cependant pour

avoir été couverte de plusieurs retranchements les uns sur les autres, comme le disent les gazettiers d'Hollande;

Car je puis vous assurer, Monsieur, qu'il n'y en avait aucun, et que même il n'en a jamais été question.

Nous avions pour tout, deux redoutes sur la gauche, dont il n'y en a eu qu'une qui ait servi.

Nous en avions encore trois autres à côté du village de Fontenoi, en tirant sur celui d'Antoing;

Mais ces trois redoutes étaient très-petites et mal construites, parce qu'on y avait seulement travaillé pendant la nuit et fort à la hâte, et qu'à la vérité on n'avait pas eu le temps de faire mieux.

C'étaient là ces grands retranchemens qu'on fait sonner si haut, et ces batteries masquées, qui n'ont jamais existées que dans la tête de ces gazettiers.

Il en est de même d'Antoing, que ces *véridiques nouvellistes* érigent en château et

en fort, et qui n'est cependant qu'un mauvais village tout ouvert, et composé seulement de la maison du seigneur et de cinq ou six méchantes chaumières de paysan, avec une église au milieu.

Cependant l'épilogueur d'Amsterdam, qui prend les qualités brillantes et mignonnes de *politique*, *galant et critique*, me paraît d'assez bonne foi :

C'est un bon homme qui croit lire dans les livres de la providence, et qui, après

avoir pris la peine d'y voir le dix sept de ce mois, a cru y trouver, en les parcourant, que *le peu de succès des alliés, dans la bataille de Fontenoi, était une punition de leur inaction de la dernière campagne, où ils ne surent pas profiter des occasions offertes par la providence, de battre Monsieur le maréchal de Saxe.*

« Ces occasions étaient, qu'ils avaient deux fois plus de troupes que ce général, et qu'ils réduisirent néanmoins tous leurs efforts à faire quelques fourrages entre Sijoin et Lille.

Cette digression m'a mené un peu loin ;

Mais je reviens à ma relation, et je finis.

On ne peut assez admirer le sang froid, la constance et la fermeté que le roi fit paraître pendant toute l'action.

Monseigneur le Dauphin ne quitta jamais Sa majesté.

Ce jeune prince, bien loin d'être étonné du bruit horrible du canon et de la mous-

quetterie, marqua au contraire la contenance la plus assurée, et plein d'ardeur et de courage, il se serait mis volontiers dans la mêlée si on le lui eut permis;

Il mit même brusquement l'épée à la main pour rallier quelques troupes, et il voulait absolument charger à la tête de la maison du roi:

Dieu le conserve, Monsieur;

Mais voilà un digne rejetton du sang de Bourbon, et de grandes et estimables qualités

dans l'héritier présomptif de la couronne.

Tous les Seigneurs qui étaient auprès de Sa Majesté, ont marqué la valeur la plus distingnée dans l'exécution des ordres du roi pendant la bataille, et ils ont tous donné à la tête des différentes troupes auxquelles ils étaient envoyés.

Je rends la justice aux ennemis, qu'ils se sont aussi bien battus.

Leurs attaques ont été vives et pleines de courage;

Leurs manœuvres belles et tous leurs mouvemens bien conduits ;

Mais ils ont été défaits que rien n'y a manqué ;

Et il faut bien, Monsieur, que cela fût écrit dans quelques-uns des livres de la providence, que l'épilogueur d'Amsterdam n'a point :

Car aussi bien il serait trop riche en bibliothèque, s'il les avait tous.

Monsieur le maréchal de Saxe,

général de l'armée, a donné dans cette bataille de grandes marques de ce courage, de cette netteté d'esprit et de cette capacité que tout le monde lui connaît, et qui lui ont acquis une si belle réputation en Europe.

Il fut, pendant toute l'action, à cheval, quoiqu'incommodé, et donna ses ordres partout où le besoin le demandait, pour faire manœuvrer les troupes.

Monsieur le maréchal de Noailles, qui était arrivé depuis

deux jours à l'armée, y servit très utilement dans cette journée.

Il concourut en plusieurs temps à l'exécution des sages dispositions que Monsieur le maréchal de Saxe avait faites, et donna surtout son attention à tout ce qui pouvait avoir rapport à la sureté de la personne du roi et de celle de Monseigneur le Dauphin, qui furent plus d'une fois très exposés.

Nos blessés et ceux des ennemis ont été portés à Lille,

à Douay, à Condé et à Valenciennes.

Le roi a expressément ordonné que les blessés des ennemis fussent traités avec le même soin que ceux de ses propres troupes.

Je ne saurais dire assez de bien de Monsieur de Séchelles, intendant de Flandre et de l'armée.

Il n'a rien laissé à désirer, ni pour les choses nécessaires, ni pour le bon ordre des hôpitaux.

Les habitans de la ville de Lille se sont distingués dans cette occasion.

Ils allaient en foule aux hôpitaux à mesure que les blessés y arrivaient ; et y portaient avec tant d'abondance du linge, du vin, de la viande, et les autres secours de toute espèce dont on pouvait avoir besoin ; qu'on a été obligé de mettre des bornes à leur charitable zèle, par des défenses, et de poser même des sentinelles aux portes des hôpitaux, afin que le soldat

blessé ne périt pas par l'abus de trop de nourriture.

Je joins ici une liste des morts et des blessés des deux armées.

Officiers principaux de l'armée du roi, qui ont été tués ou blessés à la bataille de Fontenoi.

Au camp devant Tournay, le vingt mai 1745.

Monsieur le duc de Grammont, lieutenant-général et colonel des gardes françaises, tué.

Monsieur du Brocard, maréchal de camp et commandant de l'artillerie, tué.

Monsieur Milord Dillon, brigadier d'un régiment d'infanterie irlandaise, tué.

Monsieur le marquis de Bauveau, colonel du régiment de Hainaut, tué.

Monsieur le chevalier de Suzy, aide-major de la compagnie de Noailles des gardes du corps, tué.

Monsieur le chevalier de Sau-

mery, maréchal de camp et porte enseigne de la compagnie de Villeroy, des gardes du corps, mort de ses blessures.

Monsieur le marquis de Lutteaux, lieutenant-général, mort de ses blessures.

Monsieur le chevalier d'Apcher, lieutenant-général, blessé.

Monsieur le duc d'Havré, brigadier et colonel du régiment de la couronne, blessé.

Monsieur le marquis de

Grenay, brigadier et mestre de camp du régiment de Penthièvre, blessé.

On ne met point ici les capitaines et officiers subalternes qui ont été tués ou blessés.

Extrait d'une lettre de Bruges, du dix-neuf mai, contenant la liste des officiers Anglais, tués ou blessés.

Officiers-généraux tués.

Ligoniers, Ponsomby, Wade et Campbell, mort de ses blessures.

Colonels tués.

Gée, Montaigu, d'Alway, Barefley, Kettel.

Capitaines aux gardes tués.

Douglas, Dillet, Carpenter, Withmore, Neidam.

Officiers-généraux blessés.

Milord Albemarle, Milord Catheart, Milord Penbrock, Milord Charles Hay, le Lord Ancram, le comte de Crafford, Scaville, Robert Mamers, Robert Berty, Sabine, etc.; et

quantité de lieutenans-colonels, de capitaines et de subalternes, tués ou blessés.

Officiers hollandais tués.

Le brigadier Salis, le colonel de Vassenar, le colonel van Rissel, le major Turler, le major van Collen, le major Enderly, Monsieur de Leew, Monsieur Schul, Monsieur Schoon, Monsieur Buddenbroek, Monsieur Massau, Monsieur Iddinga, Monsieur van Breugel, le baron de Linden de Blitterswick, colonel, mort de ses blessures;

Le baron de Colben, mort de ses blessures, etc.

Officiers hollandais blessés

Le brigadier van Efferen, le colonel Voorst, le colonel Héemstra, le lieutenant-colonel Rhodt, le major Géersma, M. van Dam, M. van Gœns.

Relation de la bataille de Fontenoi, onze mai 1745.

Voici le précis et le vrai, j'étais mieux que personne à même d'en juger;

Mon poste dominait toute la gauche du champ de bataille jusqu'au centre, et c'est précisément là, qu'a été le fort de l'affaire;

De sorte que de mon clocher, fort à l'abri, mais souvent fort en peine, j'ai vu la gloire ou la honte, ou, pour mieux dire, l'heur et le malheur des nations.

Sur les premiers avis que Monsieur le maréchal eut, que les ennemis s'assemblaient en assez grand nombre et dans l'intention de nous attaquer;

Nous crûmes d'abord que c'était pour la revue du roi, arrivé la veille à huit heures du matin ;

Une heure après, toute l'armée se mit en marche.

Monsieur de Lowendal, qui avait été en avant avec une troupe de dragons et de hussards, annonça au roi qu'il était temps de prendre son poste.

Tout fut en mouvement le quart-d'heure d'après ;

On fit passer tout le reste, qui était de l'autre côté, sur les ponts de droite et de gauche, à la réserve des troupes de tranchée, qui étaient les deux brigades des grenadiers de milice, le régiment de Lowendal, deux autres bataillons, quelques compagnies de grenadiers et des piquets, et tous les postes ordinaires de l'armée, qu'on laissa jusqu'après l'affaire.

La brigade d'Auvergne et une autre furent laissées au mont de la Trinité pour gar-

der les trois ponts de Constantin à la droite, et pour défendre une gorge par où les ennemis auraient pu passer, à ce qu'on dit, en nous tournant par les bois de leur droite.

L'armée fut établie en ordre de bataille vers les 7 heures du soir, la droite à Antoing, et la gauche devant les bois de Barri, à 500 pas des ennemis, qui avaient leur droite derrière le bois de Barri et leur gauche à Péronne, près de l'Escaut.

On passa la nuit au bivouac, bien préparés à avoir une affaire le lendemain.

Le dix on s'apperçut que les ennemis filaient par leur gauche ;

Le bruit courut qu'il se retiraient.

Ils faisaient dans ce temps-là leurs dispositions :

Ils avaient beaucoup de défilés à cause des bois et des marais ;

Ils voulaient d'ailleurs re-

trécir leur front pour ne pas traverser le bois par leur droite.

Toute l'armée passa encore la nuit du 10 au 11 fort alerte.

Le roi ne se coucha point.

Au petit point du jour on apperçut que les ennemis présentaient une tête sur une hauteur qui était à leur centre.

Le canon commença tout de suite;

La brigade de Piémont fermait la droite, celle de Normandie la gauche, ainsi des autres, à-peu-près selon leur ancienneté;

Les gardes françaises et les gardes suisses soutenaient les redoutes, qui fermaient la gauche, dans lesquelles on avait mis les deux bataillons du régiment d'Eu.

L'infanterie était sur deux à trois lignes, selon le fort ou le faible du terrain, par les redoutes ou par les fos-

sés, toute la cavalerie derrière, et la maison du roi en corps de réserve, le tout pour se porter au plus pressé.

Les ennemis étaient régulièrement sur trois lignes;

Chaque ligne d'infanterie était soutenue par le tiers de la cavalerie.

Ils avancèrent dans cet ordre vers les dix heures du matin, de la meilleure grâce du monde, après avoir essuyé et rendu, pendant cinq heures, le plus terrible feu d'artille-

rie que nos vieux officiers aient jamais entendu;

Celui de la mousqueterie ne fut pas moins vif.

Ils débutèrent par une salve générale de toute la première ligne.

Ils s'avancèrent en criant, comme des loups, *victoria!*

Ils avaient à leur droite les anglais et les hanovriens, et les hollandais à la gauche.

On fit avancer les gardes-

françaises à la hauteur de nos redoutes, pour s'opposer à leur droite, qui marchait un peu plus légèrement pour déborder le bois.

Leur résistance ne fut pas bien considérable;

Ils firent une décharge en assez mauvais ordre, et plièrent à leur ordinaire.

Cette manœuvre dérangea beaucoup notre gauche;

La droite des ennemis enfonça deux brigades, qu'on

présenta pour reformer la gauche.

On fit charger une partie de la cavalerie à deux reprises, la brêche était faite.

Les ennemis étaient établis dans cette partie-là avec leur canon, et si avancés qu'ils avaient outrepassé nos redoutes, sous lesquelles ils auraient perdu beaucoup de monde, si les gardes-françaises avaient fait ferme.

Les gardes-suisses, qui soutenaient les redoutes, furent enfoncées.

Nous fûmes près d'une heure dans cette situation critique ;

Notre droite faisait bonne contenance.

La brigade de Dauphin fit un feu enragé de ses retranchemens ;

On n'était occupé que de la gauche ;

Je voyais empirer le mal par minute :

S'ils eussent malheureusement forcé nos redoutes, tout était perdu.

Le roi avait été mené derrière la droite, à portée du pont de Vaulx.

Il avait tiré son épée contre les gardes pour les rallier, notre tour vint;

La brigade des irlandais fut la première qui entoura cette colonne;

Ils y coururent comme des chiens enragés avec des hurlemens comme les sauvages.

Ils furent repoussés à dix pas, sans qu'un seul tournat le dos.

On fit faire tout de suite un quart de conversion sur la droite à la brigade de Normandie, pour prendre cette colonne en flanc ;

Elle fut enfin ébranlée, et se retira pour se sauver à la hauteur de notre redoute.

Ce mouvement remit un peu notre front de bataille ;

Les canonniers de notre redoute, et la mousqueterie de de notre régiment, firent alors un carnage horrible ;

Ces malheureux s'opiniâtraient sous le feu ;

Ils avaient regret à perdre l'avantage qu'ils avaient eu sur nous :

Je voyais de mon poste les rangs entiers emportés à chaque coup-d'œil ;

C'est le fort de leur perte ;

Ils ne purent pas tenir, il fallut se rompre, et la cavalerie alors les traversa.

La bataille fut bientôt après décidée ;

Tout suivit le désordre de leur droite ;

Tout plia, ils se renversaient les uns sur les autres:

Leur cavalerie leur fit alors autant de mal que la nôtre:

Ils se sauvèrent pêle-mêle.

Les deux tiers de l'armée auraient été perdus s'ils eussent été poursuivis.

Ces mêmes gens qui s'étaient présentés si fièrement, et avaient fait une si belle contenance dans le plus chaud de l'affaire, fuyaient comme des gueux sans avoir un seul ennemi qui les poursuivit.

La déroute a été prodigieuse ;

Elle aurait été trop loin, si on en eût tiré tout le parti qu'on pouvait ;

Ils se sauvèrent dans ce goût-là, jusqu'à Ath, où je crois qu'ils sont encore, du moins la moitié à Ath et le reste sous Mons.

On prétend même qu'ils sont fort mécontens les uns des autres.

Le duc de Cumberland a voulu cette attaque absolument ;

Les hollandais ne le voulaient pas.

On attend le duc d'Aremberg pour les mettre d'accord.

Ils ont, en attendant, quatorze mille hommes de moins que nous, qui nous en ont coûté trois mille.

Monsieur le comte d'Etrées, fut détaché le lendemain à dix heures du matin pour aller sur leur retraite;

On trouvait de leurs blessés par-tout.

Je montai à cheval une demi-

heure après que j'eus écrit, pour accompagner le fils de Monsieur d'Argenson, qui eut envie de reconnaître un peu leur camp.

Nous fûmes jusqu'à demi-lieue de Leuze.

Nous ne trouvâmes pas de grange qui ne fut remplie de blessés, à plus de deux lieues et demie du champ de bataille.

Nous fûmes au château de Briffeuil où avait logé le duc de Cumberland le neuf et le dix.

Nous y trouvâmes encore un de leurs blessés qu'ils n'avaient pas pu faire emporter, et le matin, il en était sorti près de mille légèrement blessés ou traineurs.

Nous y trouvâmes un lieutenant-général dans une maison sur la chaussée de Leuze, qui allait expirer.

Il avait conservé sa garde d'Ecossais, un aide-de-camp et deux autres officiers légèrement blessés.

Nous avons peu de généraux de tués.

Monsieur le duc de Grammont, Monsieur du Brocard, de l'artillerie;

Dillon, colonel irlandais;

Le chevalier de Bauveau, colonel de Hainaut;

Le chevalier d'Apcher, blessé au pied;

Monsieur de Lutteau, blessé de deux coups de fusil, dont l'un au bras et l'autre n'a fait qu'effleurer;

Le comte de Bavière, Monsieur d'Anlezy;

Le duc d'Havré, a un coup de fusil dans la jambe.

Le premier bataillon de Normandie a beaucoup souffert.

Le régiment du roi, celui d'Aubeterre, Royal, la Couronne, les Irlandais, beaucoup:

Ce n'est point étonnant, ils ont tout l'honneur de la journée:

Le roi les a bien remerciés;

Il a fait aussi un beau compliment au régiment;

Il a été le voir après l'affaire dans ses redoutes:

Il était encore un peu sérieux, il reste toujours quelque chose des grands chagrins dans les momens les plus heureux.

Tout cela était bien dissipé aujourd'hui, il était d'une gaieté admirable, parlant à tout le monde, surtout aux vieux officiers.

Voilà, mon cher, ce que j'ai vu de ma guérite.

Le danger ne m'otait pas le sang froid.

J'étais parfaitement à l'abri ;

J'ai vu un spectacle bien horrible, mais bien curieux.

En voilà vraisemblablement pour quelques temps.

Nous sommes revenus hier au soir à notre circonvallation.

Je crois que les assiégés ont fait hier quelque proposition, qu'on n'a pas voulu accepter,

On les veut prisonniers, ou qu'ils rendent la citadelle ;

Peut être qu'on les y laissera entrer pour l'avoir par famine.

Nous battons en brêche le rempart de l'ouvrage à corne;

Nous sommes dans le chemin couvert sans l'avoir attaqué;

Le reste ne tiendra pas long-temps.

Ils firent deux sorties dans le temps de la bataille:

Ils furent repoussés avec perte.

J'espère qu'ils nous ouvriront bientôt les portes:

Les équipages sont revenus hier au soir.

Le maréchal de Saxe au comte d'Argenson.

Au camp devant Tournay, le 13 mai 1746.

Je croirais manquer, Monsieur, à l'amitié dont vous m'honorez, si je n'entrais pas dans quelques détails avec vous sur l'évènement qui est arrivé avant-hier.

Les ennemis nous ont attaqués dans la plaine d'Antoing.

Comme j'avais toujours cru, malgré la diversité des opi-

nions, qu'ils viendraient par ce côté-là, j'avais depuis quelques jours, examiné avec attention le terrain, pour en tirer l'avantage que les situations peuvent fournir à un général.

Lorsque les troupes ont été formées, j'ai eu la satisfaction de voir la disposition approuvée généralement, tant par l'officier que par le soldat;

Ce qui est un grand point à la guerre.

Les ennemis s'étant appro-

chés le dix-neuf du haut-Escaut, le roi m'a ordonné de faire passer la partie de l'armée qui était à la rive gauche de l'Escaut, où je l'ai formée comme je l'avais projetté :

La droite de l'infanterie à Antoing, le centre au village de Fontenoi, qui est traversé par un ravin, et la gauche, en venant en équerre, et l'extrêmité des bois de Barry, où j'avais fait construire une bonne redoute.

J'avais fait couper les haies et les arbres en avant du

ravin, qui traverse le village de Fontenoi ;

Après quoi j'ai fait brûler la moitié du village qui se trouvait au-delà du ravin.

Derrière cette ligne d'infanterie j'ai placé la cavalerie sur deux lignes, appuyant la droite à l'infanterie entre le village de Fontenoi et Antoing, et la gauche à la chapelle de Notre-Dame-des-Bois.

Le terrain va en pente douce depuis Antoing, Fontenoi, Notre-Dame-des-Bois et à l'ex-

trêmité des bois de Bary jusqu'à Fontenoi, et de Notre-Dame-des Bois jusqu'à Antoing, où était appuyée notre gauche, c'était à la redoute dont je viens de faire mention ;

J'avais placé sur la pente qui regarde Tournay, et qui est hors de la vue du terrain où étaient les ennemis, plusieurs réserves, tant de cavalerie que d'infanterie ; et pour dernière ressource la maison du roi et les carabiniers.

Le reste de la journée du dix se passa à placer et à

ranger les troupes, et en légère escarmouche entre les Grassins et les ennemis, qui travaillaient à ouvrir des marches sur plusieurs colonnes pour venir à nous.

Le onze, à cinq heures du matin, je les vis se former à la demi portée du canon de nous, les anglais étaient à la droite, vis-à-vis notre gauche, et les hollandais s'allongèrent en équerre vers Antoing.

J'avais placé cent pièces de canon de campagne en dif-

férens endroits tout du long du front de l'infanterie ;

Un moment après, en plaçant une batterie de canon, Monsieur du Brocard fut tué, et le roi fait une grand perte dans cet officier, qu'il ne remplacera pas aisément.

Après une demi heure de canonnade, les anglais attaquèrent le village de Fontenoi avec de grands cris ;

J'y avais placé la brigade du Dauphin et celle du roi, pour la soutenir ;

A une fort petite distance derrière, était celle de la couronne et de royal;

Les anglais y furent si bien reçus que dans un moment, le ravin, qui est au-devant du village, fut comblé de corps morts;

Ils soutinrent cependant cette attaque.

De-là je fus joindre la brigade des irlandais, qui était derrière la redoute de la gauche avec la brigade de Normandie et ce qui s'était

rallié des gardes-françaises et Suisses.

Je mis Monsieur de Lowendal à la tête de ce corps, qui était placé en colonne par brigade, et lui dis de quoi j'étais convenu avec les carabiniers.

Nous nous ébranlâmes, et la brigade irlandaise, qui avait la tête, les chargea aussi audacieusement qu'il est possible;

Les carabiniers s'ébranlèrent en même-temps, et la maison

du roi, jalouse de ce qu'on ne lui avait rien dit, partit à toute jambe et se jetta tête baissée dans les Anglais;

Dans un moment cette colonne anglaise, qui pouvait consister en huit ou dix mille hommes, fut anéantie.

Je regagnai mon champ de bataille, et m'arrêtai à cent pas au-delà, voyant toute la cavalerie anglaise en ordre pour soutenir la retraite de son infanterie;

Dès qu'elle l'eut recueilli,

elle commença sa retraite, et comme nous en avions assez, je ne songeai qu'à remettre l'ordre dans les troupes qui avaient chargé.

Je compte que les anglais ont laissé sur le champ de bataille sept à huit mille hommes.

Les hollandais, qui étaient vis-à-vis notre droite, ont aussi beaucoup perdu par l'effet de notre canon, qui les a si bien contenus qu'ils n'ont jamais pu faire approcher leur infanterie de la notre.

Vous verrez, Monsieur, par la copie de la lettre que m'écrit Monsieur le comte d'Etrées, que j'ai détaché pour suivre la marche des ennemis, que la victoire et complète.

Je crois que vous trouverez que le roi n'a pas perdu du temps depuis qu'il est arrivé ici.

Je ne saurais vous faire d'assez grands éloges de la fermeté de son air et de sa tranquillité ;

Il a vu pendant plus de

quatre heures la bataille fort douteuse ;

Cependant aucune inquiétude n'a éclaté de sa part ;

Il n'a troublé mon opération par aucun ordre opposé au mien, qui est ce qu'il y a le plus à redouter de la présence d'un monarque, environné d'une cour qui voit souvent les choses autrement qu'elles ne sont ;

Enfin le roi a été présent pendant toute l'affaire, et n'a jamais voulu se retirer, quoique bien

des avis fussent pour ce parti-là pendant toute l'action.

Par un feu de mousqueterie fort vif, un moment après l'attaque du village de Fontenoi, je les vis déboucher de derrière le village, sur deux lignes d'infanterie fort épaisses, et ils vinrent attaquer les gardes-françaises et Suisses, qui occupaient le terrain entre le village de Fontenoi et la redoute de la gauche.

Les gardes furent pliées dans un moment, et il me fut impossible de les rallier;

Comme la droite de ses deux lignes s'était fort approchée de la redoute de la gauche, elle se trouvait fort incommodée par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie qui en sortait;

Elles voulurent, par un quart de conversion à gauche, se replier sur le village de Fontenoi, pour prendre notre infanterie, qui y était, en flanc et en queue.

Sur ce mouvement, je les chargeai avec la gauche de

ma première ligne de cavalerie, ce qui les obligea à s'arrêter.

Ils couvrirent leur flanc d'un bataillon, ce qui nous présentait une espèce de bataillon quarré long.

Cette situation a duré depuis huit heures jusqu'à deux heures après midi, les empêchant toujours, par plusieurs charges renouvelées, de se porter sur le village de Fontenoi, qui était le point capital.

Le canon, qui était dedans et auprès de la redoute de la gauche, contenait, pendant ce temps-là, toute la cavalerie anglaise, qui soutenait cette infanterie, et y a causé une grande perte.

Voyant enfin notre infanterie, la maison du roi, les carabiniers et une grande partie de la cavalerie, fort rebutée par les différentes charges qu'elles avaient fait inutilement sur cette infanterie anglaise, je fus trouver les carabiniers et leur dis de faire un dernier effort, que les charges précé-

dentes n'avaient pas réussi, parce qu'ils s'y étaient pris avec trop de vivacité, et qu'ils n'avaient pas donné le temps aux diverses réserves que j'avais sur ma gauche, d'arriver sur ce bataillon quarré, ce qui donnait le temps aux anglais de repousser une attaque après l'autre, et qu'il fallait faire l'effort en même temps.

Monseigneur le dauphin m'a demandé la permission de charger à la tête de la maison du roi.

Jugez, Monsieur, de l'in-

quiétude que peut causer une telle présence à un général.

Enfin tout a réussi au-delà de nos espérances.

Les ennemis avaient cinquante-trois mille hommes effectifs;

J'avais été obligé de laisser à l'entour de la place des troupes, et il s'en faut que nous fussions aussi forts qu'eux.

Le siège n'a pas langui un moment;

Nous nous sommes emparés du reste du chemin couvert ;

Pendant ce temps-là, Monsieur de Brezé, que j'y avais laissé pour commander, a fait battre en brêche l'ouvrage à corne ;

Les descentes du fossé, sont faites, et nous travaillons actuellement aux galeries pour le passage.

Je ne vous parlerai point du nombre des morts et blessés que nous avons, parce qu'il

est impossible de le savoir encore;

Mais je crois que cela va de deux à trois mille hommes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Mais il importe à l'impartiale sagacité d'un historien, de distinguer et de mettre ici en texte la description digne de tacite, qu'en donne le duc de Nivernois, témoin oculaire, dans la vie privée de Louis XV, par Monsieur Dangerville, qui le publia en 1781, *en*

quatre vol. in-12; il fut mis à la bastille.

Le mardi onze mai, de grand matin, Louis XV fut levé le premier, il éveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre:

Ils apprirent bientôt que les ennemis, campés dans les environs, s'avançaient en ordre de bataille.

A cette nouvelle, le monarque et le dauphin traversèrent l'Escaut au pont de Calonne,

et parurent à la tête de l'armée auprès de Fontenoi.

Quand ils eurent reconnu les dispositions du maréchal, il les supplia de repasser le fleuve;

Mais tous deux refusèrent de le faire, et se placèrent assez près du feu pour partager le péril de l'action, et cependant avec la prudence qu'exigeait leur rang.

Louis XV prit son poste par de-là la justice de Notre-Dame aux-bois;

Il ne voulut avoir pour sa garde qu'un escadron de cent vingt hommes de la compagnie de Charost, un seul gendarme, un chevau-leger et un mousquetaire.

Le maréchal de Noailles causait avec lui et le comte d'Argenson;

Les aides de camp étaient les mêmes que l'année précédente.

Le duc de Villeroi était auprès de sa personne, comme capitaine de ses gardes;

Le dauphin avait auprès de lui ses Menins.

La suite du roi et du Dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attirait cette journée, et dont quelques uns même étaient montés sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de donner des descriptions détaillées de pareils évènemens, l'importance de celui-ci, qui décida du sort de la guerre, et préparant la con-

quête des Pays-Bas, dédommagea la France de toutes ses autres pertes, nous oblige de nous y arrêter davantage ;

Toutefois, plutôt afin de recueillir les divers traits qu'il a produits d'habileté, de courage, de magnanimité, de présence d'esprit, d'humanité, de gaieté même (car le français la porte partout) que pour discourir en militaires ou en politiques de cette journée, sur laquelle les témoins oculaires et les acteurs les plus expérimentés ne s'accordent pas.

Vers les cinq heures les armées se trouvèrent en présence.

La droite des français s'étendait vers le village d'Antoing, la gauche vers le bois de Bari, le centre était à Fontenoi.

Les ennemis se présentaient en trois corps :

Le comte de Konigsegg commandait l'aile droite ;

Le prince de Waldeek, la gauche ;

Le duc de Cumberland occupait le corps de bataille.

Sur les six heures ils tirèrent un coup de canon, qui fut comme le signal de l'action.

L'artillerie étant également bien servie de part et d'autre, on se canonna long-temps à succès, ou, pour mieux dire, à perte égale.

Chaque décharge éclaircissait les rangs et jonchait la terre de morts

Le maréchal de Saxe, suivi de ses aides de camp et ac-

compagné de son état major, visitait alors tous les postes;

Il essuya un feu continuel de la part des hollandais, ainsi que sa troupe.

Il ne lui dissimula pas le danger, messieurs, dit-il, votre vie est nécessaire aujourd'hui.

Il crut pendant quelque temps que les ennemis s'en tiendraient à cette feinte;

Il le dit au maréchal de Noailles;

Il leur supposait un dessein

plus habile que celui qu'ils avaient ;

Il pensait qu'il tiendraient continuellement en échec et en alarme l'armée française, et que, par cette manœuvre, ils retarderaient la prise de Tournay, et peut-être la rendraient impossible.

En effet, ils étaient postés de façon qu'ils ne pouvaient être attaqués avec avantage, et ils pouvaient continuellement inquiéter l'armée des assiégeans ;

C'était le sentiment du vieux général Konigsegg ;

Mais le courage ardent du duc de Cumberland, et la confiance des anglais, ne recevaient aucun conseil.

Après ce sanglant prélude, enfin, les alliés s'ébranlèrent et s'avancèrent dans la plus belle ordonnance.

Ils firent mine de vouloir attaquer en même tems les trois corps opposés:

Mais se repliant tout-à-coup sur eux mêmes, ils fondirent ensemble sur celui du milieu.

L'effort fut terrible, on s'y

attendait, ils furent repoussés vigoureusement.

Malgré cette fureur on avait débuté par beaucoup de politesse et de sang-froid.

On avait vu les officiers se saluer réciproquement en ôtant leurs chapeaux.

Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, s'avança hors des rangs;

Le comte d'Anteroche, lieutenant de grenadiers du régiment des gardes françaises alla

à sa rencontre, *Messieurs les gardes françaises*, s'écria le capitaine Anglais, *tirez*.

Non milord, répondit le second, *nous ne tirons jamais les premiers*.

Le duc de Cumberland voyant le peu de succès de cette attaque, fit changer son ordre de bataille, et du centre se porta vers notre gauche.

Les décharges de mousqueterie recommencèrent alors et continuèrent longtems dans un ordre presque invariable de

la part des anglais, avec un feu roulant, c'est-à-dire, tirant par divisions qui se succédaient sans interruption.

Ils avançaient à pas lents, comme à l'exercice :

On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit.

Nous perdions beaucoup de monde.

Ce fut là que fut emporté, d'un boulet de canon, le duc

de Grammont, trop malheureusement connu par l'affaire de Dettinghen, mais qui répara sa faute en cette occasion, se fit regretter et mérita d'avoir le baton de maréchal sur son cercueil.

Le matin, le maréchal de Noailles lui avait dit:

Mon neveu, il faut nous embrasser un jour de bataille; peut-être ne nous reverrons-nous plus.

Il reçut la mort avec le plus beau sang froid.

Prenez garde à vous, lui dit le comte de Lowendal, votre cheval est tué:

Et moi aussi, répondit-il.

Les français avaient perdu du terrein insensiblement et se trouvaient à trois cents pas au dessus de Fontenoi.

Cette position, par l'évènement, devint funeste à l'ennemi, qui était tout à la fois exposé au feu des redoutes du bois de Barry, et à celui de l'artillerie de Fontenoi.

Le duc de Cumberland eut

recours alors à cette manœuvre admirable, qui le fera compter au rang des plus grands capitaines.

Il fit faire volte-face aux dernières lignes de son armée, qui dejà resserrée dans la tête par la nature du terrein, forma par ce moyen un quarré long, dont l'un des côtés devait continuer de presser notre aîle gauche, l'autre envelopper les redoutes du bois de Barry, et le troisième devant le poste de Fontenoi.

Cette disposition réussit au

général au-delà de ses espérances.

Il en résulta une colonne épaisse, presque inébranlable pas sa consistance et plus encore par son courage.

Ses troupes avaient un plus grand nombre de coups à tirer et tous les coups portaient.

Cependant le maréchal de Saxe, tantôt à cheval, tantôt à pied, tantôt en litière, car il était encore très-malade, se montrait où le péril était le plus grand.

C'est en ce moment que le maréchal de Noailles, s'oubliant soi-même, pour un général étranger et moins ancien, sacrifia la jalousie du commandement au bien de l'état et lui servit d'aide de camp.

Le premier voyait partout l'armée faire des prodiges de valeur, mais qui ne servaient qu'à augmenter les pertes;

Car si quelque fois le soldat cédait, pour un instant aux efforts de cette masse redoutable, il revenait à la

charge sans jamais se rebuter et toujours sans succès.

On ne finirait point de raconter tout ce qui se passa de grand et d'héroïque dans cette journée.

Monsieur de Luttaux, le premier lieutenant-général de l'armée, à la nouvelle du danger où était le corps de bataille, accourut de Fontenoi, où il venait d'être blessé dangereusement.

Son aide de camp le suppliait de commencer par faire

mettre un appareil à sa blessure, le service du roi, s'écria-t-il, m'est plus cher que ma vie!

Il ne se retira qu'après avoir reçu de nouveau deux blessures mortelles.

Il conserva la présence d'esprit pour le commandement jusqu'à la fin, et rencontrant dans sa route des soldats du régiment des gardes, il leur dit, mes amis, allez vous joindre à ceux de vos camarades qui gardent le pont de Calonne.

Ce pont de Calonne devenait de plus en plus essentiel, puisqu'on songeait déjà à faire faire la retraite au roi, et que c'était par-là que Sa Majesté devait passer.

Sa suite le conjurait de mettre sa personne et celle du dauphin en sureté.

Ils étaient, au commencement de l'action, sur une petite hauteur, où le canon des ennemis tirait à pleine volée.

Un boulet tombe aux pieds de son fils, Monsieur le dau-

phin, lui crie-t-il, renvoyez-le aux ennemis, je ne veux rien avoir d'eux.

La mousqueterie y portait.

Un domestique du comte d'Argenson, fut atteint au front d'une balle de fusil, fort loin derrière le roi.

Tout cela est raconté d'une manière aussi spirituelle qu'intéressante, dans une lettre du marquis d'Argenson à Voltaire (*).

(*) On renvoye à la fin du vo-

Celle de Monsieur le dauphin à Madame la dauphine sur le même sujet, n'est pas moins curieuse par sa gaieté, sa simplicité, et surtout par la modestie qui y règne.

Ce prince n'y parle que du roi et ne dit pas un mot de lui (*).

Louis XV observait tout avec

---

lume, le nombre des pièces pour servir à l'histoire, cette lettre, que Voltaire avait conservé dans ses papiers, numéro 1.

(*) Elle sera insérée dans les

attention, de cet endroit qui était également à portée de tous les corps;

Il y fit des remarques très judicieuses, donna des ordres en conséquence et changea quelques dispositions, mais toujours avec la réserve qu'il montrait dans tout et après avoir voulu avoir l'avis du général.

Il disait qu'il était venu à cette bataille pour s'instruire et pour instruire son fils.

---

pièces pour servir à l'histoire, numéro deux.

La même déférence le détermina à quitter ce poste où il était trop exposé, pour se rapprocher d'Antoing.

Ce fut-là que le marquis de Meuse vint supplier Sa Majesté, de la part du maréchal de Saxe, de repasser le pont, avec les assurance qu'il ferait de son mieux pour réparer le désordre.

Oh! j'en suis bien sûr, répondit le monarque, mais je resterai où je suis.

Cependant l'ardeur bouillante

du Dauphin ne pouvait se contenir, il voulait s'élancer à la tête de la maison du roi;

Il courait déjà l'épée à la main;

Il s'écriait: marchons français; où est donc l'honneur de la nation?

On l'arrêta, on lui observa que sa vie était trop précieuse.

Ah! dit-il, le jour d'une bataille, ce n'est pas la mienne, c'est celle du général.

Le carnage continuait, les régimens se présentaient les uns après les autres et étaient écharpés en détail.

Un entr'autre fixa l'attention du Maréchal de Saxe.

Ce héros, en voyant des rangs entiers tomber sans que le corps pliât, demanda quelle était cette troupe?

On lui apprit que c'était le régiment des Vaissaux, commandé par le comte de Guerchi; le seul des officiers qui

eut le bonheur de n'être pas tué ou blessé ;

Il s'écria , voilà qui est admirable !

Déjà l'ennemi comptant sur la victoire jettait des cris d'allégresse, ils retentirent jusqu'à Tournay.

Les soldats, qui du haut des remparts étaient spectateurs du cómbat , se préparaient à rendre complette la défaite des assiégeans ;

La garnison tenta une sortie ;

mais les miliciens et les troupes de nouvelle levée, laissés à la garde de la tranchée, firent si bien leur devoir qu'elle fut repoussée avec perte.

Ce fut dans cet instant critique qu'on se détermina à un dernier effort, et par une triple attaque, d'assaillir à la fois les anglais par le front et par les flancs.

Ce mouvement fit espérer que les choses changeraient de face.

Les troupes montrèrent autant de bonne volonté que si elles n'eussent pas combattu et la charge recommença.

Jamais deux armées rivales, poussées par le désir de la vengeance, ne s'entrechoquèrent avec plus de furie.

C'est en cette occasion que la maison du roi, qui n'avait pas encore donnée, se couvrit de gloire.

Suivant la méthode recommandée par le chevalier Follard, de tenir loin des enne-

mis les troupes dont le nom leur en impose davantage, le maréchal de Saxe l'avait laissée en réserve, ainsi que les carabiniers.

L'exemple de ces troupes fraiches, dont l'ardeur s'était accrue dans l'inaction, ranima les autres qui s'étaient rebutées.

Tous les régimens français et étrangers, cavalerie et infanterie, se précipitèrent avec une impétuosité nouvelle.

La colonne, inébranlable,

fit face aux trois attaques et les soutint avec intrépidité.

On la foudroyait par un feu terrible et continuel; le sien ne cessait pas.

Ce devint de part et d'autre une effroyable boucherie.

Le duc de Cumberland cachait ses pertes, les notres étaient sensibles.

On vit les régimens du roi, de la Couronne et d'Aubeterre se retrancher derrière des monceaux de cadavres.

L'armée des confédérés soutenait ses succès précédens par d'autres avantages.

Nos lignes écrasées plutôt qu'enfoncées, paraissaient en désordre en divers endroits.

Cependant plusieurs détachemens ne prenant conseil que de leur valeur, osèrent heurter tête baissée, ce bataillon invincible, rien ne fut capable de l'entamer.

Tous ces assauts particuliers se livraient sans aucun concert et c'est ce qu'on appelle de

fausses charges, dans lesquelles toute la bravoure est inutile contre la discipline et l'ordre.

Il était plus que jamais question de retraite.

Ceux qui étaient auprès du roi, croyaient la bataille perdue: on n'avait plus de boulets dans Fontenoi et à la redoute du bois de Bari.

La plûpart de ceux qui servaient l'artillerie étaient tués;

Le maréchal de Saxe avait donné ordre d'évacuer le poste

d'Antoing ; il ne songeait qu'à prévenir une défaite complette.

L'épouvante commençait à se mettre parmi les français:

Un très-grand nombre de cavaliers se trouvèrent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils.

Ces deux princes furent séparés par la foule qui se précipitait sur eux.

Sa Majesté ne changea pas de visage, elle était affligée, mais elle ne montrait ni colère ni inquiétude.

Elle remarqua environ deux cents cavaliers épars derrière elle, vers Notre-Dame-aux-bois; elle dit à un chevau-leger, allez vous-en de ma part rallier ces gens-là et les ramenez.

Ce chevau-leger se nommait de Jouy, il obéit et les ramena.

Il croyait n'avoir fait que son devoir, et il fallut le faire chercher après la victoire pour le récompenser.

On tenait un conseil assez tumultueux auprès du roi;

On le pressait au nom de la patrie de ne pas s'exposer davantage; il résistait toujours; il sentait quel mauvais effet produirait son départ.

Le maréchal de Saxe arriva dans ce moment; le roi lui fit part de l'objet de la délibération.

Quel est le lâche (*) qui donne ce conseil à votre Majesté, s'écria-t-il?

(*) Il se servit d'un terme plus énergique; quel est le f..... etc.

Avant le combat, c'était mon avis il est trop tard actuellement; les choses ne sont pas assez désespérées.

Le duc de Richelieu survint peu après; il rassura les esprits intimidés;

Il apprit que les boulets venaient d'arriver, et que Fontenoi tenait encore;

Il certifia qu'il venait de reconnaître la colonne, et qu'avec quelques pièces d'artillerie on pouvait l'entamer;

qu'il ne fallait que cette ouverture pour la rompre.

C'était l'idée d'un officier subalterne d'artillerie, dont il se faisait honneur ; il se trouvait heureusement à portée quatre canons destinés à favoriser la retraite.

Louis XV enchanté saisit l'avis de son favori.

Il ordonna au duc de Péquigny, d'aller faire pointer ces quatre pièces.

Ce seigneur y court, on lui en représente la destination, point de retraite, dit-il, le roi ordonne que ces quatre canons servent à la victoire.

On les braque à l'instant sur l'armée ennemie, qui se croyait déjà maîtresse de notre champ de bataille et n'était qu'à quelques pas.

On en fait rapidement plusieurs décharges.

La certitude d'être foudroyé l'instant d'après, fait craindre au soldat d'occuper la place

de celui qui vient d'être renversé.

Cette colonne, jusqu'alors impénétrable, laisse enfin appercevoir un défaut.

La maison du roi s'y présente et s'y insinue;

Les gendarmes et les carabiniers élargissent le passage, les autres régimens suivent, par ces succès, les corps chargés des autres attaques se précipitent sur les lignes qu'ils ont en tête et les rompent en plusieurs endroits.

On en vient aux armes blanches ; la mêlée fut affreuse, et la confusion telle que les carabiniers prenant un instant pour des anglais les irlandais vêtus à peu près de même, les obligèrent à crier *vive France !* mais malheureusement après que quelques uns eurent été tués.

La colonne une fois ouverte, tout plia, tout se débanda.

L'ennemi ne put plus résister corps à corps à la furie française.

Le soldat irrité de la pre-

mière résistance ne faisait point de quartier, et massacrait sans pitié tout ce qui se trouvait sous sa main.

Ceux qui échappaient au fer du fantassin, étaient écrasés par la cavalerie.

Les chevaux ensanglantés jusqu'au poitrail avaient peine à se débarasser des monceaux de cadavres dont la plaine était couverte.

Le singulier, c'est que la déroute générale d'une armée, peu d'heures avant si intré-

pide, devint l'ouvrage d'un instant.

Le reste prit la fuit et disparut.

On eut dit qu'on venait de combattre contre ces légions enchantées, visibles et invisibles à leur gré; ce fut l'affaire de sept ou huit minutes.

Le français étonné de ne rencontrer partout que des français, respire enfin; il goûte la joie d'une victoire si longtems disputée

Chacun raisonna, comme il était affecté, sur la cause du gain de la Bataille.

Les uns l'attribuèrent à la présence du roi et du dauphin, d'autres à l'habileté du maréchal de Saxe, ceux-là à la charge vigoureuse de la maison du roi, ceux-ci à l'imagination du duc de Richelieu, les derniers enfin, à la valeur de nos troupes, que rien ne put décourager.

Ces diverses circonstances y concoururent sans doute, mais les fautes des ennemis n'y contribuèrent pas moins.

La première fut d'avoir laissé derrière eux la redoute des bois de Bari et Fontenoi, dont ils auraient tourné le canon même contre les français.

La seconde, de s'être avancés sans cavalerie.

La troisième, de n'avoir pas saisi l'instant où l'on ne tirait plus qu'à poudre de Fontenoi, pour s'emparer de ce poste.

La quatrième enfin, et la plus considérable sans doute, vint de la part des hollandais qui, effarouchés d'un pre-

mier échec, au lieu de forcer le poste d'Antoing et les redoutes qui le séparaient de Fontenoi, de venir par-là donner la main aux anglais et les soutenir, restèrent spectateurs inutiles du combat.

Dès que le champ de bataille fut libre, le roi, afin d'inspirer au dauphin l'horreur qu'il eût toujours lui-même pour les guerres les plus justes, le lui fit parcourir.

Le jeune prince, frémissant, vit au naturel ce qu'il n'avait jamais vu que dans l'histoire ;

l'humanité dégradée par la main des hommes, une vaste plaine abreuvée de sang, des membres épars et séparés de leur tronc, des monceaux de cadavres, des milliers de mourans qui tentaient vainement de s'en dégager.

Il racontait qu'il en avait trouvé, oubliant qu'ils étaient ennemis et se bandant mutuellement les plaies qu'ils venaient de se faire;

D'autres, luttant contre le trépas, se roulant dans leur sang et mordant la poussière;

quelques uns soulevaient la tête, et rappellaient un reste de vie pour crier, vive le roi et Monseigneur le dauphin! ils expiraient dans ce dernier effort;

Plusieurs, occupés du salut de leur âme, au défaut de prêtres, se confessaient à Dieu et imploraient ses miséricordes.

De quelque côté qu'il prêtat l'oreille, c'était des gémissemens lamentables ou des grincemens de rage.

A cet horrible spectable,

si touchant pour un jeune prince, dont le cœur a toute la sensibilité, il s'attendrit.

Le roi, qui s'en apperçut, lui dit : apprenez mon fils, combien la victoire est chère et douloureuse !

Le monarque lui avait déjà donné une pareille leçon au commencement de la journée, lorsque son premier chirurgien, la Peyronie, était venu lui rendre compte de la catastrophe du duc de Grammont Sa Majesté s'était écriée e soupirant : ah ! il y e

aura bien d'autres aujourd'hui.

Le Dauphin ne répondit à son auguste père que par ses larmes.

En ce moment, on vint demander au roi comment il voulait qu'on traitat les blessés du parti anglais.

Comme les notres, ils ne sont plus nos ennemis.

En effet, ils furent secourus avec toute l'attention possible; une grande partie fut envoyée à Lille, où tous les

couvens et communautés servirent d'hôpitaux.

Les dames de la ville quittèrent leur toilette et leurs amusemens pendant plusieurs jours ; elles déchirèrent leurs chemises pour faire de la charpie.

Il manqua aux ennemis quatorze mille hommes à l'appel,

Mais six mille revinrent dès le soir même, ils perdirent quarante pièces de canon.

Les français achetèrent aussi bien cher cette victoire :

Chaque régiment regrettait une partie du corps; quelques uns étaient écrasés et n'avaient sauvé que leur nom.

Il y avait eu à proportion plus d'officiers tués et blessés que de soldats, et pour rendre justice à tous, il faudrait presque nommer toute la noblesse du royaume.

Tournay se rendit dix jours après cette victoire.

Pour reconnaître les services du maréchal de Saxe, déjà comblé de gloire, d'honneur

et de biens, le roi lui accorda les honneurs du louvre, lui donna à vie le parc et le château de Chambord, et augmenta ses pensions de 40 mille livres par an.

Cette ville qui avait autrefois appartenu à la France, et l'un des plus anciens patrimoine de nos rois, ne fut point fachée d'être conquise, non pour aucun attachement pour ses vainqueurs, mais dans la vue de son intérêt.

On sait combien nos trou-

pes répandent d'argent où elles passent, par leur prodigalité, et la garnison hollandaise faisait venir de sa patrie jusques à ses chaussures.

Cette économie très-bien entendue de la part d'une nation qui ne regardait point les citoyens comme ses compatriotes, qui ne résidait là que comme chez des étrangers, ne pouvait que faire mieux goûter la magnificence française.

Tournay en eut bientôt un exemple, par un spectacle qui

ne s'était pas renouvellé depuis les premières guerres de Louis XIV.

Les cours supérieures de la capitale avaient arrêté des députations pour complimenter le roi sur sa victoire.

Elles arrivèrent avec un cortège nombreux et proportionné à la grandeur de leur mission.

Elles eurent, à Pont-à-Chin, une audience publique, qui put donner aux étrangers une

idée de l'état du monarque, dans ses fonctions pacifiques.

Entre l'attaque de la ville et celle de la citadelle, il y eut une suspension d'armes :

Elle capitula le dix-neuf juin.

Le jour de l'octave de la fête Dieu, le roi fit son entrée à Tournay avec son fils.

Ils assistèrent à la procession du Saint-Sacrement.

Les habitans furent édifiés de leur piété : ils sont fort superstitieux.

Ils se disaient les uns aux autres qu'on ne devait point s'étonner que le ciel se déclarât pour une armée qui avait à sa tête des princes aussi religieux.

Oui, mais elle était commandée par un général qui n'entendait point la messe, qui croyait peu en Dieu, et qui dans ce temps-là même était victime du fruit de ses débauches.

Le monarque, dont ils admiraient tant le recueillement

et la dévotion, vivait alors en double adultère.

Sans fouiller dans les décrets de la providence, la véritable cause de cette glorieuse campagne et des suivantes, fut Fontenoi.

L'armée des alliés étant affaiblie et dispersée, ne put s'opposer à aucune entreprise.

Le roi marche à de nouvelles conquêtes à la tête de la sienne, toujours accompagné de Monseigneur le Dauphin.

Le comte de Lowendal prend la ville de Gand par escalade, Bruges ouvre ses portes au marquis de Souvré ; le roi se rend maître d'Audenarde en moins de quatre jours de tranchée ouverte.

Il fait son entrée dans la ville de Gand, et y donne audience au baron de Bernstorff, envoyé du roi de Danemarc, qui lui fait part que la princesse de Danemarc, est accouchée d'un prince.

Prise de Dendermonde par le duc d'Harcourt, d'Ostende

par le comte de Lowendal, encore au bout de six jours de siège.

Il s'empare de Nieuport avec sa garnison, en cinq jours.

Enfin Ath ne tient pas plus long-tems contre le marquis de Clermont-Gallerande.

Jamais Louis XV n'avait paru si grand que durant cette campagne, il dictait des lois à ses ennemis mêmes.

Tandis que les hollandais combattaient contre lui, il avait toujours auprès de sa

personne un ambassadeur de cette république.

Il faisait réclamer en son nom à La Haye les vaisseaux de la compagnie des indes, l'hercule et le jason, pris par les anglais et achetés à Batavia par le gouverneur-général.

L'abbé de la Ville, son envoyé, produisit les deux traités entre les deux nations, qui défendent de donner retraite dans les ports réciproques à ceux qui auront fait des prises sur l'une ou sur l'autre, bien

loin de permettre de les marchander et de les acquérir ; et les états-généraux en ordonnèrent la restitution.

Ce ministre, pour mieux concilier au roi, son maître, cette république, entrée dans la querelle par un esprit de parti, plutôt que par un vœu réel et unanime, reclama sa médiation et proposa chez elle l'assemblée d'un congrès général pour mettre fin à la guerre.

Ce prélude de bonne foi et de confiance fut suivi en même

tems d'une nouvelle réquisition pour que la république s'abstint d'envoyer dans la grande Bretagne les six mille hommes des garnisons de Tournay et d'Audenarde, engagés par leur capitulation à ne faire aucun service militaire jusqu'au premier janvier 1747.

L'opposition était juste, et les hollandais furent obligés de les faire revenir, attendu que le roi pouvait attaquer l'Angleterre, et que les anglais ne pouvaient pas lui opposer des troupes qui auraient rompu leur serment.

En effet, Monsieur de Wassenaer, député de la Hollande, négociait la veille de la bataille, près de Louis XV, qui demanda, le jour de la bataille, au matin, si les hollandais postés à Maulbray, s'étaient avancés jusqu'à Antoing, et avaient essuyé le feu de la batterie postée au moulin de Bruyelles, et sur ce qu'on lui dit que les hollandais restaient à Maulbray, Sa Majesté en témoigna sa satisfaction par un signe d'approbation.

Le gain de la bataille de Fontenoi, entraina la reddition

de Tournay et sa citadelle, qui étaient le boulevard méridional de la Belgique autrichienne;

Le marquis d'Argenson en donna le détail à Voltaire, lors historiographe de France; le dauphin en décrivit la relation à son auguste épouse; nous les donnons tous deux ci-après:

Lettre du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, à Monsieur de Voltaire nommé historiographe du roi.

Monsieur l'historien, vous auriez dû apprendre dès mercredi au soir la nouvelle dont vous nous félicitez tant.

Un page partit du champ de bataille le mardi à deux heures et demie pour porter les lettres.

J'apprends qu'il arriva le mercredi à cinq heures du soir à Versaille.

Ce fut un beau spectacle que de voir le roi et le Dauphin écrire sur une caisse, entourés de vainqueurs et de vain-

cus, morts, mourans et prisonniers.

Voici des anecdotes que j'ai remarquées.

J'eus l'honneur de rencontrer le roi, dimanche tout près du champ de bataille ; j'arrivais de Paris au quartier de Chin ; j'appris que le roi était à la promenade.

Je demandai un cheval : je joignis Sa Majesté près d'un lieu d'où l'on voyait le camp des ennemis.

J'appris pour la première

fois de Sa Majesté de quoi il s'agissait tout à l'heure (à ce qu'on croyait.)

Jamais je n'ai vu d'homme si gai de cette aventure qu'était le maître.

Nous disputâmes justement ce point historique que vous traiterez en quatre lignes, quels de nos rois avaient gagné les dernières batailles royales.

Je vous assure que le courage ne faisait point tort au jugement, ni le jugement à la mémoire.

De-là on alla coucher sur la paille : il n'y a point de nuit de bal plus gaie, jamais tant de bons mots.

On dormit tout le tems qui ne fut pas coupé par des courriers, des grassins et des aides de-camp.

Le roi chanta une chanson, qui a beaucoup de couplets et qui est fort drôle.

Pour le Dauphin, il était à la bataille comme à une chasse de lièvre, et disait presque : quoi, n'es-ce que cela !

Un boulet de canon donna dans la boue, et crotta un homme près du roi.

Nos maîtres rirent de bon cœur du barbouillé.

Un palefrenier de mon frère, a été blessé à la tête d'une balle de mousquet.

Ce domestique était derrière la compagnie.

Le vrai, le sûr, le non flateur, c'est que c'est le roi qui a gagné lui même la bataille par sa volonté, par sa fermeté.

Vous verrez des relations et des détails.

Vous saurez qu'il y a eu une heure terrible, où nous vîmes le second tome de Dettinghen ; nos français humiliés devant cette fermeté anglaise ; leur feu roulant qui ressemble à l'enfer, qui, je l'avoue, rend stupides les spectateurs les plus oisifs.

Alors on désespéra de la république.

Quelques uns de nos généraux, qui ont moins de cou-

rage, de cœur, que d'esprit, donnèrent des conseils fort prudens.

On envoya des ordres jusqu'à Lille; on doubla la garde du roi; on fit emballer, etc.

A cela, le roi se moqua de tout, et se porta de la gauche au centre, demanda le corps de réserve et le brave Lowendal; mais on n'en eut pas besoin.

Un faux corps de réserve donna: c'était la même cava-

lerie qui avait d'abord donné inutilement, la maison du roi, les carabiniers, ce qui restait tranquille des gardes françaises, des irlandais, excellens surtout quand ils marchent contre des anglais et hanovriens.

Votre ami, Monsieur de Richelieu, est un vrai Bayard.

C'est lui qui a donné le conseil et qui l'a exécuté, de marcher à l'infanterie comme des chasseurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle, la main baissée, le bras raccourci, maîtres, valets, officiers, ca-

valiers, infanterie tout ensemble.

Cette vivacité française, dont on parle tant, rien ne lui résiste.

Ce fut l'affaire de dix minutes que de gagner la bataille avec cette botte secrette.

Les gros bataillons anglais tournèrent le dos, et pour vous le faire court on a tué 14 mille hommes (*).

(*) Il manqua en effet 14 mille

Il est vrai que le canon a eu l'honneur de cette affreuse boucherie.

Jamais tant de canons, ni si gros, n'ont tiré dans une bataille générale qu'à celle de Fontenoi ; il y en avait cent.

Monsieur, il semble que ces pauvres ennemis aient voulu à plaisir laisser arriver tout ce

---

hommes à l'appel, mais il en revint environ six mille dès le même jour.

qui leur était le plus malsain, canons de Douay, gendarmerie, mousquetaires.

A cette charge dernière, dont je vous parlais, n'oubliez pas une anecdote.

Monsieur le dauphin, par un mouvement naturel, mit l'épée à la main de la plus jolie grâce du monde, et voulait absolument charger : on le pria de n'en rien faire.

Après cela, pour vous dire le mal comme le bien, j'ai

remarqué une habitude trop tôt acquise de voir tranquillement sur le champ de bataille des morts nuds, des ennemis agonisans des plaies fumantes.

Pour moi, j'avouerai que le cœur me manqua et que j'eus besoin d'un flacon.

J'observai nos jeunes frères: je les trouvai trop indifférens sur cet article.

Je craignis pour la suite de leur longue vie, que ce goût ne vint à augmenter pour cette inhumaine curée.

Le triomphe est la plus belle chose du monde; les vive le roi! les chapeaux en l'air au bout des bayonnettes, les complimens du maître à ses guerriers; la visite des retranchemens, des villages et des redoutes si intactes; la joie, la gloire, la tendresse, mais le plancher de tout cela est du sang humain, des lambeaux de chair humaine.

Sur la fin du triomphe, le roi m'honora d'une conversation sur la paix; j'ai dépêché des courriers.

Le roi s'est fort amusé hier à la tranchée.

On a beaucoup tiré sur lui, il y est resté trois heures.

Je travaillai dans mon cabinet, qui est ma tranchée, car j'avouerai que je suis bien reculé de mon courant pour toutes ces dispositions.

Je tremblais de tous les coups que j'entendais tirer.

J'ai été avant-hier voir la tranchée en mon petit parti-

culier ; cela n'est pas fort curieux de jour.

Aujourd'hui nous aurons un *Te Deum* sous une tente, avec une salve générale de l'armée, que le roi ira voir du mont de la Trinité, cela sera beau !

Lettre de Monseigneur le Dauphin à madame la Dauphine, sur la bataille de Fontenoi.

Dimanche à une heure après midi, le roi apprit que les

ennemis n'étaient qu'à une lieue de nous.

Aussitôt il fit passer l'Escaut à son armée.

Après qu'il eut dîné, il la joignit sur les cinq heures du soir.

Il y trouva une ardeur incroyable.

Il s'avança à la tête du camp, dans un endroit, d'où l'on découvrait une partie des ennemis.

Il y eut le soir quelques coups

de fusil tirés entre les hussards ennemis et nos grassins, qui ont ces jours-ci, fait des merveilles.

Sur les neuf heures, le roi repassa l'Escaut, sur un pont qu'on avait fait, à une demi lieue de Tournay, du côté de la citadelle, et s'en vint coucher dans une méchante maison d'un village appellé Calonne, où tout le monde coucha sur la paille, excepté lui et moi.

Le lendemain lundi, le roi

se leva à trois heures et
mie, et dina à huit.

Il ne monta à cheval qu
midi, pour examiner la situatio
des ennemis, il trouva que le
camp paraissait davantage.

Nos postes avancés tiraillaient,
quelques coups de fusil, sans
que pour cela les armées s'é-
branlassent.

Comme le roi s'en revenait
sur les trois heures après-midi,
il rencontra des fourrageurs
qui avait jetté leurs trousses et
qui retournaient à toute bride

au camp, disant qu'il y avait une alerte.

Le roi revint sur ses pas ; il vit en effet que les ennemis faisaient marcher leur gauche vers le village d'Antoing.

On ne pouvait encore s'imaginer qu'ils en vinssent à une attaque, parce que, disait-on, ils flairaient trop long temps la médecine pour avoir envie de l'avaler.

Ainsi, ce soir-là il n'y eut rien, on ne fit que s'arranger pour le lendemain.

Ensuite il s'avança sur une petite hauteur, d'où il découvrit parfaitement l'armée ennemie comme la notre.

A neuf ou dix heures il demanda à déjeuner.

Comme on allait le lui apporter, les ennemis commencèrent l'attaque du poste de Fontenoi, d'où Monsieur de la Vauguyon, à la tête de la brigade du Dauphin, les repoussa vigoureusement, si bien qu'ils n'osèrent plus y remordre.

Le roi fut obligé de quitter

sa petite hauteur, parce que le canon y donnait en plein.

Il ne put jamais faire revenir au combat des fuyards, dont une grande partie était des valets, qui donnaient l'épouvante au reste.

Pendant cette retraite, qui lui perçait le cœur de douleur, son visage ne changea pas, et il donna ses ordres avec une tranquillité que tout le monde admira.

Quand les ennemis eurent abandonné le champ de ba-

taille ; le roi y vint et y fut reçu avec des cris de joie incroyables.

Il ordonna qu'on prit soin des blessés, amis ou ennemis.

On a donné à cette affaire le nom de bataille de Fontenoi.

Le soir, sur les neuf ou dix heures, le roi apprit que les ennemis s'étaient retirés en mauvais ordre ; qu'il y avait beaucoup d'aigreur entre les anglais et les hollandais, et qu'à leur appel il leur avait

manqué quinze mille hommes; au lieu que nous n'en avons perdu que deux mille.

Ainsi vous voyez que le roi a remporté une victoire complette.

Le pauvre duc de Grammont fut tué d'un boulet de canon, qui lui cassa la cuisse.

Adieu, ma chère femme, je vous aime plus que moi-même.

Il s'en faut de beaucoup, comme l'on voit dans ces diverses relations, qu'elles soient en concordance de faits;

La relation officielle du maréchal, porte la perte des français à quatre mille hommes, le dauphin à deux mille :

La vérité est, qu'au soir de la bataille, il manquait dix mille hommes à l'appel des régimens de l'armée française, tant tués que blessés, égarés ou absents momentanément, je tiens ce fait vrai des magistrats contemporains.

Il est faux qu'Antoing soit un méchant village, mais bien un bourg riche, avec une po-

pulation de quinze cent soixante-huit habitans, un château vaste et fort, surmonté d'une très-belle et haute tour, et où il y avait alors un riche chapitre collégial, un couvent des sœurs de Saint-François de Sales, et un hôpital bien doté.

Calonne est un très-petit village, (171 bonniers) alors, comme à présent, riche, peuplé de cinq cent soixante-un habitans, le château des quatre vents à Calonne, est beau, commode et vaste, appartenantalors à Monsieur Deflines, lieutenant-général du bail-

lage du Tournésis, et où certainement il y avait huit lits couverts, il est donc faux que les principaux seigneurs qui étaient avec Louis XV, y couchèrent sur la paille, mais nous avons dû donner ces pièces telles qu'elle furent écrites, sauf à y rectifier les erreurs qui s'y trouvent, par exemple il faut lire Moulbois au lieu de Mollay.

Le marquis d'Argenson, ministre de la guerre et des affaires étrangères, s'immortalisa dans cette guerre par sa

profonde prévoyance, à fournir très-exactement les vivres à l'armée et à lui payer sa solde;

Les hôpitaux militaires étaient administrés et les malades soignés, avec une exactitude dont il n'y a pas eu d'exemple.

La discipline militaire si exacte, que plusieurs soldats et vivandiers furent pendus, les uns pour avoir volé un choux, un pain, un jambon, une culotte ou autres choses semblables.

Cette subordination donna à l'armée française les moyens

de se substanter dans le pays où elle campait, et fut le présage des succès qui ne l'abandonnèrent pas jusqu'à la prise de Berghue-Opsoom en 1747.

Il me reste finalement à observer qu'outre la trahison des députés hollandais, qu'on vit la veille de la bataille sortir de l'audience de Louis XV, et y contracter l'odieux engagement qu'ils firent exécuter le lendemain par le prince de Waldeck, que la colonne hollandaise ne bougerait pas de Maulbray où elle était postée la veille, et qui avait

reçu la veille l'ordre positif du duc de Cumberland, général en chef, de s'emparer, à la pointe du jour, à la bayonnette, du poste d'Antoing;

Cet ordre s'il eut été exécuté, mettait l'armée française enveloppée entre Tournay, Fontenoi et Antoing, et l'acculait à l'Escaut, où elle n'avait plus qu'un point de retraite sur le haut dudit fleuve, au château Gaillard à Calonne, entre les villages de Vaulx et de Calonne, où l'armée française avait établi un pont, qui eut été facilement détruit par

une forte sortie de la garnison de Tournay;

Mais la trahison avait aidé la France, qui nonobstant ce, et quoiqu'elle eut une armée de cent mille, hommes contre celle des alliés qui n'en avait que quarante mille n'aurait pu se soutenir, car ce ne fut qu'avec le secours honteux de la *félonie*, et avec une force supérieure d'hommes, c'est-à-dire de cent mille hommes, sur quarante mille, que la France parvint à arrêter l'armée victorieuse des alliés, qui trahie, et en si petit nombre,

se retirèrent en bonne ordre le lendemain, derrière la Dendre, entre Ath, Lessines et Grammont, sans que la nombreuse armée française eut osé la poursuivre.

C'est ainsi que la jactance française vante ses victoires, non contente d'avoir des forces plus que doubles, elle doit se servir de l'arme de la trahison en sus pour l'obtenir.

Voilà un fait constant et perpétuel, attesté par l'histoire, c'est qu'à forces égales, les

belges ont toujours battu les français.

Mémoires politiques et historiques sur les Pays-Bas autrichiens, par son excellence le chef président, comte de Néry: vol. premier, page 178, *édition in-octavo, Bruxelles*, 1784.

Cette bataille gagnée, fit tomber la ville de Tournay qui se rendit dix jours après (21 mai) et la citadelle le 19 juin suivant;

Pendant le siège de Tournay,

la troupe des alliés n'étant pas soldée, le magistrat lui prêta sept mille florins des fonds de sa cantine, qui se multiplièrent de semaine en semaine, par le débit des eaux-de-vie, au point que chaque semaine du siège (six semaines) elle produisit sept mille florins, pour la solde de la garnison.

Journal Belgique, *vol.* 34, *page* 42.

Voyez Poutrain, *pages* 508 *inclus* 514, 698.

Plan de la bataille de Fontenoi, grand in-quarto.

Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandre, rassemblés par deux capitaines étrangers, au service, in quarto, à Strasbourg chez Melchior Pauchinger, 1745, pages 4, 13 inclus 24, avec le plan de Tournay, de sa citadelle et des attaques.

Plan de Tournay en 1744, à Paris chez Lerouge, ingénieur géographe du roi, rue des Augustins.

Vues de la bataille de Fontenoi, dessinées et levées sur les lieux par le sieur Brouard, gravées par Guellard, à Paris, chez Linvosin, rue de Gesvres, au Grand Cœur, folio longo, éxactes et très estimées.

Plan de la bataille de Fontenoi, sur toile, se vend chez Deflines, libraire à Tournay.

Plan et carte du siège de Tournay en 1745, *par l'armée du roi, gravé et imprimé chez Morel, rue des Récollets à Lille.*

Plan et environs de Tournay, levé géométriquement, mis au jour par le sieur Jaillot, géographe ordinaire du roi, enluminé, rare, exact et très estimé.

Plan de Tournay, à Paris chez Gaspard Debailleul, géographe, rue Saint-Sévérin, au Soleil d'Or, avec les armoiries des anciennes familles nobles de Tournay.

Voyez cet ouvrage inédit, vol. cent, et article histoire particulière d'Antoing, et histoire particulière de Calonne.

Lettres et mémoires choisis parmi les papiers originaux du maréchal de Saxe, et relatifs aux évènemens auxquels il a eu part, ou qui se sont passés depuis 1733 *jusqu'en* 1750, *notamment aux campagnes de Flandre de* 1744 *à* 1748, *à Paris, chez J. J. Nuitz et compagnie, rue des Marais, numéro deux, fauxbourg Saint-Germain, in-octavo,* 1794, *vol premier, pages* 93, 94, 95, 96, 133, 136 *inclus* 143, 145, 155 *inclus* 269.

Mémoire de Nény, volume premier, pages 175 *inclus* 179.

Fontenoi est un petit village, situé à une lieue de Tournay, vers la rive droite de l'Escaut, c'est un des villages dépendans de la baronie d'Antoing;

Son origine étimologique. lieu d'où sortent des fontaines.

L'an 1030 Othelbold vingt-sixième abbé du monastère de Saint-Bavon à Gand, par une lettre qu'il adresse à Otgine, épouse de Baudouin le Barbu, comte de Flandre, se plaint, que ce village et toutes ses

dépendances ont été enlevées à son église, par l'un des prédécesseurs de son époux Arnould le Grand, comte de Flandre, qui le donna, ainsi que plusieurs autres seigneuries, à des seigneurs de sa cour.

Effectivement, l'on voit en cet ouvrage, volume trois, pages 37 et 38, que l'an 956, le chapitre de Tournay en était seigneur, et qu'alors ledit comte de Flandre, Arnould le Grand, l'ôta des mains dudit chapitre de Tournay, et le hameau de Bourgeon, de celle de l'abbaye de Saint-

Bavon de Gand, pour les donner à un des gentils-hommes de sa cour.

Ce fut ainsi que le domaine et seigneurie de ce village, tombé dans les mains laïques, vers le milieu du dixième siécle, était échu dès le seizième siècle à la maison de Ligne, il avait été érigé dès lors en comté, Yolente, comtesse de Fontenoi, épousa en 1620 le comte de Ligne, baron d'Antoing, dès lors le village de Fontenoi fut réuni à la baronie d'Antoing;

Le comté de Fontenoi et ses dépendances donnaient alors un revenu annuel de cinq mille florins ;

Voyez cet ouvrage, vol. 39, *page* 86.

Fontenoi contient dans sa dépendance, le hameau de Bourgeon, terre franche, Flandre, relevant du trou ou écluses d'Antoing ;

Quant à la jurisdiction royale, il relevait et ressortissait au chatelain d'Ath ;

Il fut réuni, quant à la

jurisdiction royale, au baillage du Tournésis, et quant à l'administration, aux états du Tournésis par les édits de Chambord, 16 octobre 1669, et de celui de Fontainebleau, donné au mois d'octobre 1686.

Ce village est très-petit, il ne contient, compris le hameau de Bourgeon, que deux cent sept bonniers de terre;

La princesse de Ligne obtint sous Louis XIV, par l'ascendant qu'elle avait sur l'intendant de Tournay, Lepelletier, que Fontenoi payerait avec

Bourgeon, Flandre, ses impositions foncières au directeur des terres franches, Flandre, sa quôte à ce titre, l'an 1750, était de septante-six florins.

Entretien de la cour de Bruxelles dix-neuf florins.

Taux qui augmenta beaucoup sous la direction d'Albert Tribou, de 1760 à 1766.

Fontenoi payait au directeur des terres franches pour impositions foncières à titre de subside annuel	304	0	0

Entretien de la cour séante à Bruxelles	76	0	0
Tribou parvint à faire payer particulièrement au hameau de Bourgeon dans Fontenoi un subside annuel de	37	0	0
Entretien de la cour de Bruxelles.	9	5	0

Vu l'état de la guerre où se trouvait Marie-Thérèse, cette auguste princesse, afin de pourvoir à la solde de ses

troupes, sans fouler ses peuples, Marie-Thérèse fit un emprunt à cours de rente sur les états et communautés de ses provinces Belgiques, remboursables à doubles canons, endéans le terme de dix années, par décret du 22 octobre 1757;

La généralité des terres-franches du Tournésis, y fut cotisée à 9202 florins 14 patards trois deniers, répartie à raison de quatre tiers du subside ordinaire;

Et de deux de-

niers par florins dudit subside, dans lequel emprunt, Fontenoi et son hameau de Bourgeon réunis, furent cotisés à 407 18 6

Par décret du 30 octobre 1760, vu l'état de guerre, Fontenoi et Bourgeon non compris, furent frappés d'un subside extraordinaire de 316 19 6

Dans l'emprunt à

cours de rente, argent de change remboursable en dix ans, Fontenoi fut cotisé à 328 16 0

Le hameau de Bourgeon, Flandre, dans Fontenoi, pour sa côte dans ledit subside extraordinaire 38 12 6

Dans ledit emprunt 40 0 0

Quoique réputé terre-franche, Fontenoi n'était pas

exempt des impositions sur les consommations.

L'on voit du compte de ses impositions pour l'an 1782, que l'adjudicataire d'icelles, paya pour 1781 pour Fontenoi et pour Bourgeon, en excrescence éventuelle de son exemption *maximée*, par l'ordonnance de 1756.

Que cet adjudicataire paya aux états du Tournésis à ce titre pour 1781, cent soixante-cinq florins

Marie Thérèse, par édit du

dix-neuf octobre 1756, fixa l'exemption pour les consommations au hameau de Bourgeon, Flandre, enclavé dans Fontenoi comme il suit à cette communauté (Bourgeon) composée de 22 familles ;

Nous réglons et assignons, 143 pots de vin rouge ou blanc.

Cent quatre-vingt-huit tonnes de forte bierre.

Deux cent quarante-six tonnes de petite bierre.

Deux cent quatre-vingt pots de genièvre.

Quatre cent soixante livres de tabac.

Fontenoi fut expressément et spécialement adjoint à l'administration des états du Tournésis, par édit de Louis XIV du 2 mars 1701.

Les états de cette province y percevaient deux patards d'impositions sur chaque lot de vin d'après leur résolution du cinq juin 1779.

Plus celle de 18 patards sur

chaque tonne de bière forte au lieu de neuf, encavée par les habitans dudit Fontenoi, et vingt-sept patards au lieu de neuf sur chaque tonne de bière cabaretière;

Plus un patard d'imposition sur chaque tonne de petite bière, un patard, et ce, en vertu des résolutions des neuf janvier 1773 et neuf octobre suivant, résolutions prises en exécution du décret afférent de Sa Majesté, du 31 juillet 1773.

Résolutions que lesdits états remirent en pleine vigueur par

leur délibération du 9 octobre 1787.

Les états du Tournésis, percevaient en sus, audit Fontenoi, une imposition annuelle, sur chaque cheval de deux ans et au dessus, de quinze patards;

Sur chaque bête à corne, sept patards et demi.

Antérieurement, cette imposition était double des sommes énoncées, mais elle fut diminuée de moitié en vertu de résolu-

tion desdits états du 26 août 1769.

Lesdits états avaient délibéré le vingt-deux août 1761, d'affermer cette espèce d'imposition en ferme à la chaleur des enchères;

Celle sur le vin non comprise et tenue en régie;

L'on comprit dans les droits susdits, savoir :

Sur la consommation d'un bœuf, quarante patards:

Sur celle d'un porc ou mouton huit patards;

Sur chaque brebis ou agneau aussi consommé et abattu, 4 patards.

Ces droits furent réduits de moitié, également par la susdite résolution du 26 août 1769, Fontenoi versait l'année précédente aux états du Tournésis, à titre de feux et cheminées, soixante florins l'an, et pour les impositions à titre de consommation, adjugées l'année 1774 à la chaleur des enchères, à Damien Letellier, pour 154 florins l'an.

Les états adjugèrent ces droits

à la chaleur des enchères pour l'an 1789, pour Fontenoi et Bourgeon, à Jean Cuignet, à la somme annuelle de deux cent vingt florins.

Fontenoi contenait en 1789, vingt-sept feux, par lesquels il payait alors aux états du Tournésis vingt-sept florins l'an, à raison d'un florin par feu: et trente patards pour chaque cheminée.

Son église paroissiale, y est sous l'invocation de Saint-Michel;

Le curé, Monsieur Jean-Baptiste Canone:

Ses biens communaux consistent en ceux de l'église et ceux de la cure.

En 1810 le maire était Monsieur Trialle, l'adjoint, Monsieur Leroi, receveur à vie, le sieur Delwart, depuis remplacé par le sieur Philippart

Le pied y est celui de Tournay, la verge de dix-neuf pieds, le bonnier de quatre cents verges, faisant un hectare vingt-sept ares nonante cinq centiares;

La rasière, le pot et le poids de Tournay.

L'on y suivait pour les héritages, la coutume du chef-lieu de Valenciennes, et pour les fiefs et actions personnelles, les chartres du Hainaut, sauf au hameau de Bourgeon, Flandre, où l'on suivait la coutume de Pamele et d'Audenarde.

L'an 1810, Fontenoi et Bourgeon réunis, payaient à titre d'imposition foncière 3494 15

Personnelles et mobiliaires	372 86
Portes et fenêtres	76 17
Patentes	37 45
Total	3980 63

Le marc le franc à soixante cinq francs soixante six centimes.

Le produit de l'hectare à septante francs.

Il s'y trouvait alors, soixante-neuf maisons, cent nonan-

te-trois bonniers de terre à labeur, douze bonniers de bois nationaux, un bonnier de pâture, un bonnier de prairie.

Total 207 bonniers de terre, mesurant 265 hectares 3 ares, et compris dans la dernière matrice pour 274 hectares 89 ares.

La déclaration ultérieure porte 267 hectares 86 ares.

A quoi le contrôleur des impositions prétend ajouter : 22 hectares et 23 ares, qu'il prétend avoir été récélés.

Sa population est de 493 habitans, il tient du levant au village de Vezon, du midi à Péronne, du nord à Gaurain-Ramecroix, du couchant au village d'Antoing.

L'abbaye de Saint-Amand en Pévèle y est décimateur.

Ce village est très célèbre dans l'histoire, par la célèbre bataille, qui s'y donna le 12 mai 1745, entre l'armée des hauts-alliés, commandée par le duc de Cumberland, et celle de France, commandée par le maréchal de Saxe, qui rem-

porta la victoire qui lui fut vaillamment disputée, jusques vers le déclin de cette célèbre journée;

L'on assure que le curé de ce village, secrètement incliné pour la France, donna aux généraux de cette puissance, plusieurs renseignements locaux, dont ils tirèrent un fructueux emploi et plusieurs connaissances sur la véritable position de l'armée des hauts-alliés, ce qui contribua à ménager la victoire à l'armée française.

Quoiqu'il en soit de cette

donnée, toujours est-il certain qu'après cette bataille, Louis XV fit une pension viagère de six cents francs l'an au au curé de Fontenoi.

Le célèbre Voltaire, composa :

1. Un poëme sur cette victoire.

2. Monsieur Drungolo, y fit des observations.

3. Monsieur Guerin, fit une pièce en vers sur cette célèbre journée.

4. Monsieur Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, un discours en vers.

5. Le marquis de Tressan, maréchal des camps et armées du roi, fit une ode sur cette bataille, qu'il adressa à Voltaire une pièce de vers, ce en quoi il fut imité.

6. Par Monsieur de Roqueline gendarme du roi;

7. L'abbé de Lattaignant, chanoine de l'église métropolitaine de Rheims.

8. Et l'abbé Porte, chanoi-

ne de l'église cathédrale de Laon, une chanson.

9. 10. 11. Trois anonimes et deux chansons.

12. Le curé de Fontenoi.

13. Sa niéce.

14. Le bedeau.

15. Le chantre.

16. Et les filles de Fontenoi chacune une requête en vers adressée au roi.

17. Monsieur Jarsain compo-

sa sur cette bataille, une pièce de vers intitulée le réveur.

18. Un paysan de Choisi le Roi, une pièce de vers.

20. Une pièce de vers idem par le grand Thomas.

19. Une pièce de vers idem intitulée le héros subalterne.

21. Une pièce de vers idem par le chevalier C.

22. Une pièce de vers intitulée *néant*, sur la requête du curé de Fontenoi, par Phœbus, capucin du lieu.

Nous donnons ici deux de ces pièces :

Requête du curé de Fontenoi au roi.

J'ose vous suplier, grand roi,
De vouloir bien penser à moi.
Mon bénéfice est le plus mince,
Qui soit dans toute la province.
Vous avez par votre valeur
Immortalisé ma paroisse;
Et les anglais avec angoisse
Se rappellent votre vigeur.
Partout où vole votre gloire,
On vante déjà Fontenoi;

Et le village avec le roi
Sera célébré dans l'histoire.
Mais à quoi sert un nom pompeux,
Sans l'avantage des richesses?
C'est souvent un titre onéreux,
Et vous n'avez, par vos prouesses,
Illustré que les malheureux.
Je suis le crésus du village,
Et ma cure vaut cent écus:
Ce sont de faibles revenus,
Puisque grâce à votre courage,
Je deviens un grand personnage.

Tous les jours mille curieux
Viennent en foule dans ces
lieux,
Voir le siège de votre gloire:
Il me faut, comme je le puis,
Faire les honneurs du pays,
Les gîter, leur donner à boire;
Et ceux que j'ai déjà reçus,
Me coûtent plus de trente écus.
Les fonds du pauvre bénéfice.
Seront bientôt anéantis,
Si vous ne formez un hospice,
Où l'on les héberge gratis:
Ou bien, augmentant ma dépense
Augmentez donc mon revenu,

Puisque c'est par votre vaillance
Que le lieu de ma résidence
Est plus fréquenté, plus connu,
Que bien des évêchés de France,
Aussi justes que courageux,
Vous ferez bientôt mon affaire,
Car vous verrez qu'entre nous deux,
Il reste un petit compte à faire.
Lorsque les morts sont enterrés,
Il revient des droit au curé.
Or, on a fait dans mon domaine
Plus de huit mille enterremens;
Donc, à douze francs la douzaine

Il m'appartient huit mille francs,
En les mettant l'un portant l'autre.
Vous voyez que c'est bon marché
Et souvent l'on est écorché
Par les diseurs de Patenotre.
Mais j'use de facilité
En faveur de la quantité.
Car, par une raison bien sûre,
Et qu'on doit trouver à propos,
Il convient que la sépulture
Soit plus chère en détail qu'en gros :
Aussi les gens de mon village

Me donnent toujours davantage,
Et quoique ce soient mes enfans
Il n'en est point, pour son passage,
Qui ne me paye au moins six francs.
Telles sont les lois de l'église,
Et le réglement m'autorise.
Ainsi, parlant de bonne foi,
Vous sentez que j'y perds, grand roi.
Assurément tous mes confrères
Diront, en se plaignant de moi,

Que j'entends fort mal les affaires,
Et que je gâte le métier:
Mais je les laisserai crier.
Il est si beau de voir un prêtre
Sur l'intérêt être endormi,
Et moi j'en veux agir ainsi
En faveur de notre ancien maître,
D'un roi charmant, d'un prince à qui,
Nous brûlions tous du désir d'être.
Vos ennemis, s'ils l'avaient pû,

Auraient encore combattu :
Ils voudraient prendre leur
revanche,
Mais, par un bonheur sans égal,
Vous et notre grand maréchal
Etiez fermes dessus la hanché.
Car quoique chez lui l'eau
s'épanche,
Il conserve, malgré son mal,
Bras et tête de général,
Et vers lui la victoire panche,
En carosse comme à cheval.
Tournay, même sa citadelle,
Qui voulait faire la rebelle,
Se sont soumises à vos lois,

A la barbe de ces anglais,
Qui disaient en battant des aîles,
Louis en frottant la sequelle,
A ma foi fait un coup de trois (*)
Ils avaient grande impatience
De voir de près un roi de France,
Et criaient tous, c'est un grivois,
Qui vaut mieux que ceux d'autrefois
Comme il fait bonne contenance!

(*) Les autrichiens, les anglais les hollandais.

Il saura nous mettre aux abois,
Et du roi Jean venger les droits.
Son fils aussi par sa présence,
Semble animer les bataillons ;
Le père sait du vrai courage
Donner l'exemple et les leçons ;
Et le fils intrépide et sage,
Se montre dès son plus jeune âge,
Digne successeur des bourbons.
Ils ont senti votre puissance :
Mais aussitôt que du combat
On eut rappelé le soldat,
Malgré les désirs de vengeance
Qui fortifiaient leur fureur,

Ils admiraient votre valeur,
Et célébraient cette clémence,
Dont le charme fait tant honneur
Aux vertus d'un héros vainqueur.
Vous voulûtes que les malades.
De l'une et l'autre nation
Fussent tous, sans distinction,
Traités comme des camarades.
Pour les morts, on les a tous mis
Comme on eut fait de bons amis.

Moi, j'ai prié pour tout le monde,
Et souhaite que le seigneur
Dans son Paradis les confonde.
Quoi ! n'est-ce un grand bonheur
Pour tant de sectes d'hérétiques,
Que d'être à la fin des combats,
Mis pêle mêle dans un tas,
Avec d'honnêtes catholique ?
Oh ! ces messieurs auraient grand tort
D'être mécontens de leur sort.
Sire, vous leur apprenez comme
L'on doit user de son pouvoir.

A votre exemple, en honnête homme
J'ai bien fait aussi mon devoir,
Et pour les défunts qu'on renomme,
J'ai dit trois fois l'office en noir.
Or, toute peine vaut salaire,
Et vous êtes trop bon chrétien
Pour vouloir, à ce que j'espère,
Que sur ma paroisse on enterre
Sept ou huit mille hommes pour rien :
C'est mon casuel, c'est mon bien,
Sur mes droits et mon honoraire
On m'a fait encore d'autres torts ;

Un fameux Monsieur de Voltaire
A donné l'extrait mortuaire
De tous les seigneurs qui sont morts,
Et je n'aurais plus rien à faire.
Mais pour prévenir les remords
Qu'il doit avoir en conscience,
Tachez de faire l'avance
De quelque libéralité,
Soit à titre d'indemnité,
Soit à titre de récompense.
Nombre d'ennemis sur les bras
Vous met, je le sais, dans le cas
De faire beaucoup de dépense;

Mais en voilà beaucoup à bas,
Et ceux-la n'y reviendront pas.
Au reste, c'est une matière
A mettre en composition,
Et je vous laisse l'option
Sur la somme, et sur la manière
De faire la donation ;
Soit de somme mobilière,
Soit par forme de pension,
Ne fut elle qu'alimentaire.
Au cas qu'elle soit viagère,
Ayant près de quatre-vingt ans,
Il conviendrait à mes parens

De prendre une tête étrangère.
Grand prince, si votre bonté
M'accorde cette faculté,
De peur qu'une balle incivile,
Ou quelque brutal de canon
Ne rende la grâce inutile,
Je ne choisirai point Biron,
Harcourt, Richelieu, d'Aubeterre,
Boufflers, Luxembourg, Langeron
Turenne, Soubise, Crillon,
d'Aumont, Croissy, Grassin,
Tonnerre,
Guerchy, Duguesclin, d'Argenson

Et tant d'autres foudres de guerre,
Qui tous les jour dans les combats,
Narguant le sang-froid, le trépas,
Et pour l'honneur de vos conquêtes,
Risquent gaillardement leurs têtes.
Mais Sire, à votre volonté,
Je prendrai pour ma sûreté,
Dans Paris, en Flandre, à Versailles,
Qu'elqu'un de poids, de gravité,
Ami de la tranquillité,

Qui n'aille point sous des murailles
Montrer son intrépidité,
Ni compromettre à des batailles
Ma pension et sa santé.
Pour votre gloire, en vérité,
Je ferai part à mes Quailles
De votre générosité.
Ils vous béniront tous grand prince,
Et l'on dira dans la province,
Que le peuple de Fontenoi,
Pauvre sous la maison d'Autriche
Devint fameux content et riche,
Sitôt qu'il appartint au roi.

Remplis de zèle et d'allégresse,
Nous célébrons vos succès ;
Je parle de vous à la messe.
Et déjà vos nouveaux sujets
Pour vous forment des vœux sans cesse.
Heureux, pour prix de leur tendresse
S'ils pouvaient avoir la promesse
Que vous ne les rendrez jamais.
Cette paix, que chacun désire,
Produirait de tristes effets,
S'il leur en coûtait les regrets
De n'être plus sous votre empire.

Vers naïfs en vrai patois de

Lille, sur les requêtes du roi en Flandre, etc., 1745.

A l'honeur de nos roi de Franse,
Un fét des verses plain des banses,
Des quanchons et des argu-ments,
De Paris, de Lille et de Roüent;
En vela qui son encor tout moises,
Que j'ai fét en langue liloise.

Quemenchement.

Non y faudroit avoir le voisse

D'un oriste de nos paroisse,
Le tems superbe et magnifique,
Q'un peu owyr cantant musique,
Hu bien le langage des anges
Pour étalez tous les louanges
Q'un doit dire à l'honneur du roi,
Me n'esprit trouvera-ty de quoy,
Pour vanté tous ses co d'adraiche,
Chet un Salomon en sagesse,
Un pape den se religion,
Le Paroli d'un sicheron,
Un Alexandre en ses victoires,

J'ai vû toutes les vielles histoires,
Des grands rois jusqu'à les romains,
Un n'a jamé vû un ensain.
En digeant adieu à nos reine,
Se famille jusqu'à nos dauphaine,
Y trase il arrive à Douay,
Tous ses gens étoite à Tournay,
Enbarassé à faire le siège
Tout aussi legere que du liège,
Le vela qui arive au camp,
Aveuque des prinches du sang
Et ausy l'homme de se bielle fille,

Jel l'ai entendu de me n'hotile,
Quand le quennon à fet du bruit,
Un a beto seu que chétoit ly,
Sitôt un ly des nouvielles,
Que l'ennemi quittait Brouselles
Et déchendoit de che côté chy
Cha ne la poin gramen éverny,
Véant qui en foloit descoudre,
Tout ausy vive que n'est de le poudre,
Il a rasanné ses saudarts,
Pour vire qu'il aroit mengé le lard,

Tout nos officiez senbarasse,
Comme s'il iroite à unne du-
cace,
Un envoie devant nos grasins,
Pour reconnoître le therrain;
Nos roy veut y être en per-
sonne,
Nos gens défiltent en trois con-
lonnes,
Un vas, un trueve l'ennemi,
Retranché den le bo de Bary:
Chet ichy qui faut tenir tiete,
Nos roy, ses saudards, tout
s'aprête,
Et un plache tous nos quennons,

A Antoin, et encore pu long,
Le solai perchoit den les nuages,
Que l'ennemi faigeoit tapage,
Tirant à forche su nos gens,
De leu quennons et Byscayens ;
Tout aussy-tôt le duc de Saxque,
A queva aveuque se bleuze casaque,
A pris l'enterez de sen mette,
Pu vite q'un tré d'abalette,
A courut den les batalions,
Pour dire q'un aroit tenu bon,
Les bal quéoite comme la grelle
Nos officiez, nos coronelles,

Faigeoin fache à leu regimens,
Chacun rencorageoit les siens;
Vela que l'ennemi avanche
Et desu nos franchois se lanchent,
Faigeant un fu comme un enfer,
Grament des nos ou queu à revier,
Et toût chés englois et reniaga,
Crioite dejà *victoria*
Douchement chela n'a point duré,
Et no vent a venu à quangé,
Le mason du roy sur euse vient.
Et si-tôt a pris freine à dent,
Chetoit chés grenadiers à queva,
Leu sabre sont des vrais damas,

Tout aussy largue q'unne planque,
Le j'abatoint comme des branques
Et ausy nos carabainiez,
Forche den le batalion quaré:
L'ennemi étoit des seize d'hauteur,
Alors il étoit bien onze heure,
Un a fet venir nos irlandés,
Qui les z'ont bravement racomodés,
Aveu le z'englois ché le fu et liau.
Y leu ont perché les boyaux,
Et le z'ont repoussé bravement
Et cheuse aveuque ches noir parement,

Qui ont passé ichy l'hyver,
Faigeoint un bruit comme un tonnerre,
Nous avons regagné le therrain
Q'un avoit perdu au matin,
Nos cavaliers ont survenus,
Ché euse qui ne n'ont rué ju,
Queant sur ches pauvres englés,
Comme un fléau su du bled,
A cheteur nos quennon qui tiroit,
En faigeoit quer des trente à la fois,
Quant il ont vu que chétoit à Cherte,

Il ont wettiez à faire retraite,
Ghédant le therrain à nos gens,
Le bo leu z'a volut du bien,
Sans cha, il aroint tout perdu,
Veant q'un avoit le dessus,
Un a crié *vive le roi*,
Tous nos saudards étoite en joie:
Un ne peut point vous en dire le somme
Qu'il ont là dormit le long sôme,
Sans cheuse qui ont été coiclré,

Quanbien n'y a t'y eu de bleché,
L'un à le tiette, et l'autre à le poitraine,
Au bras, à le panche et à le boudaine,
A leu cuiche tout par tout par là,
A leu genoux et encor pu bas,
A leu dos se sauvant den le z'arbres,
L'un étoit atain d'un co de sabre,
D'unne bayonnette hu d'un épée,

D'unne bal, d'un queva hu d'un
boulé,
Un leuse a dit den l'Engleterre,
Qui n'y avoit pu de franchois
en guerre
Il ont bien vu den che grand
jour,
Qui n'y avoit pour leu donné
le tour,
Il ont été attain à l'êle,
Cha comme été un co du ciel,
Que nous le z'avons la renversé
Car il avoite comploté,
Sy nous arimes bourlé trop cour,
De faire comme on fét les pan-
dours,

De tout tué, saccagé, brulé,
Mes les vela diatrement trompé,
Un a pris tout leu z'attirals,
Des caissons des quennons, des bals,
Vela unne querre journée pour eusse,
Et pour nos roy toute glorieusse,
Quoique nous avons aussi perdu
Che n'est rien quant on a le dessus,
De z'autres aussi-tôt les remplachent,
Carriau rompu un autre a se plache.

L'ennemi pensera pu d'une fois,
D'avoir eu cau à Fontenoi.
Et le lendemain de chel bataille,
Le roi, le dophin, les générales,
Aveuq leu saudars sans délay,
Ont revenu tout prez de Tournay,
Rataindre le reste de nos gens,
Elle n'a pu sçeu duré longuement :
I n'y a eux que se chitadelle,
Qu'elle a un pau fet le rebelle,

Véant qu'elle voloit faire des
morgues,
No roi a fet jué les grosses
orgues,
Ches courts quennons à lar-
gue bouq,
Tiroin leu bombes dru com
moucq;
Forche à tiraliez alentour,
Elle s'a rendu par un biau
jour;
Elle sentoit qu'elle étoit malade,
Delà no roi va à Odenarde,
Pour être mêtte de le z'es-
cluses,

Chel-lale n'a point donné tant de ruse,
Elle a bêtot sentu sen ma.
Et Ath, cha, un l'a laiché là.
Véant qu'Odenarde étoit rendu,
No roi n'a point dormi là-dessu :
Tous nos gens ont gagné au long,
L'ennemi s'a enfuit à Gramont.
No roi aveuque ses grosses é tiette,
A songé de faire un co de mêtte,
L'ennemi ne songeoit my à cha,
Ordonne à monsieu Duquayla,

Et à monsieu de Lovendal,
Qu'il est en pau pu bon qu'un dial,
Quant y quez sur nos ennemis.
Y n'est point de che pays ichy,
Ché le bras droit du duc de Saxque,
Je croie qui vien du Dannemarcque,
D'aler tanté un co de se main,
Vela tout nos saudarts en quemain,
Aveuq leu fusique amorsé,
D'un grand matin y sont trouvé
Tout près des murs de le ville de Gand,

Silenche un a dit tout avant,
Et un a monté sus les murs,
Quand les z'Englés on seu l'alure
N'y avoit deja trois régimens,
Des nos qui étoite entré deden,
Grament ont treuvé le pu biau,
De s'enfuire deden le catiau,
Et vela comme Gand a été prie,
Y ni avoit des richesses enfinies,
Q'un a querqué sus des battiau,
Q'un a ramené au long de liau,
Deden Lille su no rivage,
J'ai vû nos meslices à l'ouvrage,
Cha a duré huit jours de long,
Un fet conte de dix millions,

Q'un a pris d'en che grand endroit,
Vela un bon Gand pour nos franchois,
Y n'aront point si-tôt l'onglée.
Queulle baffe qui ont eu la le z'Englée.
Le catiau n'a point duré longuement,
Hu qui n'y avoit encore grament
D'englé q'un a ramené à Lille,
No roi étant maître de chel ville,
A songé de gagniez pu haut,
L'ennemi sautoit de trau en traux,
Il la pu attendu nulvard,

Alorse no armée s'a épart,
No roi a resté à Aloste,
Et ses victoires aloite en poste,
Termonde a été pris de rien,
Et un y a mit des franchois deden,
I n'y a point d'endroi q'un ne démuche
Chel bielle et graude ville de Bruges,
A vu le roi et sen dophin,
Pour my je croie qui ont dessain,
En hantant ches villes et ches gens,
D'aprendre à parlez le flament;

Acheteur nous avons pris Ostende,
Et elle n'a point joqué à se rendre,
Etant mêtte de ché l'endroit là
Le z'englés sont prit comme au arna,
Je sçé q'un officiez de no ville,
A fet par-là un co habille,
Il a prit un endroit d'assaut,
Hu q'un alloit faire monté liau,
En commandant ses grenadiers,
Il a fet le z'autre prigeonniers,

Pour avoir fet chel bielle défence,
Sans doute il ara resconpence;
Enfin tout par tout no roi gane,
Que vela unne glorieuse campane,
Nos ennemis sont tout réhuë,
de tout les biau tour q'un leu juë,
No roi chet à ly à faire,
S'il est encore longuement guerre,
Y perchera jusqu'à Asterdam,
Ha sy n'aroit point rendu l'ame,

Chety q'un appelloit Brule Maison,
Canbien aroit ty fet de quanchon,
Sur les victoires des franchois,
Y trouvoit cha au bout ses doigts,
Que n'est ty encore en santé;
Un n'en verras jamé un té,
Y vous faigeoit rire à pleine gave,
Fainichons par se n'épitave
Ci gît un chanteur de chanson,
Qu'on apellait Brûle Maison,
Mort à soixante deux ans d'âge,
faute de vivre davantage,

La terreur des tourquennois,
Et le délice des lillois.

Sa renommée passa jusques dans l'Amérique,
Et de son propre ouvrage il était le comique,
S'il règne chez les morts dedans le méme goût.
Sa réputation aura gagné partout,

Avec les compliments des autorités françaises au roi, je regrette bien sincèrement de ne pouvoir y ajouter le discours que fit à Louis XV, au nom

du magistrat de Tournay, feu Monsieur Hoverlant du Carnois, second conseiller pensionnaire de Tournay, mon oncle paternel;

Lors de mon retour à Tournay en 1799, de mon employ de législateur, le dérangement dans mes archives fut si complet, par le changement de maison, que je ne pus le retrouver:

C'est un chef-d'œuvre, par la noblesse et la fierté des pensées, comme par l'apropos et le purisme de la diction;

Son fils, Monsieur Hoverlant Du Carnois, lui succéda dans cette charge, son mérite transcendant le fit passer, l'an 1766, à la place importante de conseiller pensionnaire des états de la province du Tournésis, vacante par la mort de Monsieur Delevigne Derwarder, magistrat du plus rare mérite, et dont Monsieur Hoverlant du Carnois se montra le fidel successeur.

Monsieur Hoverlant du Carnois décéda en 1786, laissant la province du Tournésis, durant vingt-une années que dura sa sage et intègre économe

administration, dans un état de prospérité, dont les fastes de cette province n'offrent pas d'exemple.

Il est important, et le lecteur s'en convaincra, à la lecture des pièces qui vont suivre, que les français ont exagéré, comme ils sont en possession immémoriale de le pratiquer, leurs avantages, et que sans la neutralité du corps des alliés, que le duc de Cumberland avait placé à Maulbray, et auquel il avait donné l'ordre de s'emparer

d'Antoing à la pointe de l'épée et au crépuscule du jour, le gain de la bataille lui était assuré, nonobstant que l'armée française était de cent mille hommes, et que l'armée des alliés ne passait pas quarante mille hommes, vu que la colonne des hollandais n'avait pas donné.

Mémoire de Néry, vol. 1, *page* 178.

La contenance de l'armée alliée sur la fin de la journée de la bataille, fut très fière.

Elle se fit en si bon ordre,

que l'armée française, ne put ni l'entamer ni la poursuivre, d'autant que le maréchal de Saxe avoue, que l'armée française avait passé la nuit du jour de la bataille, dans sa position de la veille;

C'est encore un fait constant et bien connu à Tournay, et que je tiens de mes parents, témoins oculaires, c'est qu'à l'appel que fit faire le maréchal de Saxe, dans la soirée de cette bataille, (onze mai) il se trouva, que plus de dix mille hommes y manquaient;

Et la chose se conçoit, par le feu foudroyant que l'armée française essuya du bataillon carré des alliés, qui portait la mort dans tous ses rangs :

Cette journée décida en quelque manière, du sort futur des Pays-Bas ;

Bruxelles se rendit l'année suivante, Berg-op-soom, prise d'assaut en 1747, et où les français commirent des horreurs qu'un anversois décrit, (Voyez mon mémoire couronné) porta les hollandais et l'Angleterre, à signer les préliminaires de la

paix, le 30 avril 1748, convertis en paix définitive, conclue à Aix-la-Chapelle, le dix-huit octobre 1748, et qui restitua les Pays-Bas à Marie-Thérèse, comme elle les avait possédé avant la guerre.

Les français, qui se trouvaient très bien dans ces belles, riches et fertiles contrées qu'ils dégraissaient et accablaient de toutes sortes de contributions, devaient être compulsés à diverses reprises de les évacuer, au nom du traité qu'ils avaient signé;

Enfin après plusieurs tergi-

versations, nous fûmes délivrés de leur joug au mois de février 1749;

Joug, qui n'était qu'une ombre et une chimère, auprès de celui que notre malheureuse cité supporta 43 et 45 ans postérieurement, en 1792, 1793 et 1794, sous le règne de Maximilien I, (Robets-Pierre) premier de la dinastie jacobinale, et ce, durant vingt ans, sous leurs Majestés populacières, ses successeurs, les régicides Tallien, la Reveillère, et Maximilien II, d'Ajaccio, autrement dit Napo-

léon Buonaparte, en 1815, perché et en quarantaine jacobinale, sur un rocher stéril des mers d'Affrique, où, pour le bonheur et la paix du monde, il restera jusqu'à la fin de sa sanglante carrière, et où il est mort en 1820, ainsi-soit-t-il.

Voyez cet ouvrage, vol. 3, *pages* 37 *et.* 38; *et vol.* 39, *page* 86.

Voyez mes archives, pour l'histoire de Tournay, case Tournésis, articles terres franches n°. 1 *à* 40.

Tarifs métriques du département de Jemmape par Renard, in-12, pages 333, 366, 367, 407, 436, 474.

Calendrier du département de Jemmape, pages 117, 139.

Organisation du diocèse de Tournay, page 48.

Miræus, tom 1, *page* 348.

Acta sanctorum, par les bollandistes Belges, mois d'avril tom 3, *page* 616 § 66.

Le brigand Corse, in-18, 1815, *à Paris, chez Tiger,*

rue du petit pont Saint Jacques n°. 10.

Nous croyons devoir ajouter au vol., 89, page 916, à ce que nous avons dit des descendants du petit paysan de Marcke, près d'Enghien, qui débuta à Bruxelles, il y a cent ans (1726) par se faire incarcérer, pour avoir palpé les deniers royaux, sans les avoir restitués;

Que le petit fils de ce turcaret rustique, Edouard, devenu vicomte de Trouchienne et de Saint-Amand, grand bailli de Termonde et chevalier de l'or-

dre de Saint-Etienne, ce prétendu régénérateur démagogue des constitutions brabançonnes en 1790, qui s'affubla à cet effet de l'épaulette à grains d'épinards, de capitaine d'une compagnie bourgeoise sermentée à Bruxelles, et qui, échouant dans ses menées, se retira au château d'Hem, France, entre Lille et Tournay;

Ce turcaret, désappointé, se rendit à Bruxelles au mois de décembre 1790, à la rentrée des troupes autrichiennes.

S. E. le comte Merci-Argen-

teau, alors ministre plénipotentiaire, et le baron de Felts, devenu secrétaire d'état, firent nommer Monsieur la vicomte de Trouchienne conseiller d'état, où il ne fit pas preuve des talents diplomatiques, dans laquelle matière il désirait s'illustrer.

Il quitta Bruxelles avec les autrichiens en 1794, et retomba depuis dans une profonde obscurité.

Son frère, avait acheté en Brabant la seigneurie de Gamerache, village près de Bru-

xelles, avec un château et soixante-six bonniers de terre affermés en 1828, 1684 florins 94 cents.

On le nommait Walckiers de *Gamarache*, gros comme le bras, et non Gamerache parce que *Gamarache*, était plus ronflant, le tout fut entamé, étant exposé en vente à 41,600 florins. (1828)

Un autre agnat de cette famille, Julien Walckiers de Vlicringhe, payeur des enfans trouvés à Bruxelles en 1815, Vieux Marché aux Poulets, ection trois, n°. 1127.

Voyez cet ouvrage, vol. 87, *page* 438.

Vol. 89, *page* 916.

Journal Belgique, vol. 58, *numéro* 179, 17 *juin* 1828 *page* 333.

Item, calendrier de la cour de leurs altesses royales Marie-Christine, Albert-Casimir, gouverneurs des Pays-Bas, in-12, pour 1792, *pages* 87 *et* 155, *à Bruxelles, chez Vandenbergue.*

Item, almanach royal des Pays-Bas, pour l'année 1816, *pages* 435, 436, *in-18, à Bruxelles chez A. Staplaux.*

FIN du vol. 90.

ERRATA

Du volume 90.

Page 25, ligne 2, au lieu de *eut* lisez *est*,

43, ligne 3, lisez *Helvetius*.

ligne 5, lisez, *elle chercha*.

45, ligne 2, lisez *en*.

58, ligne 9, lisez *mon oncle*.

65, ligne 13, lisez *plus, et encore obvier*.

76, ligne 16, lisez au

lieu des mots, *en son temps*, lisez *en soutane.*

98, ligne 2, après les mots *et ordonne*, ajoutez *à un chacun.*

138, ligne 4, lisez *grand oncle.*

288, ligne 4, lisez *coutumes.*

232, ligne 6, lisez *quinzième.*

353, ligne 2, lisez *commis.*

436, ligne 4, lisez *ont.*

ERRATA

445, ligne 13, lisez *balayaient*.

446, ligne 4 de la note, lisez *vol.* 65, *pages* 400 *à* 408.

455, ligne 9, lisez *bataillons*.

520, ligne 12, lisez *ont*.

546, ligne 11, lisez *Moulbois*.

570, ligne dernière, lisez *obligé*.

594, ligne six, après les mots *petite ville*, ajoutez (*Ath*).

ERRATA

598, ligne 7, lisez *qu'ils.*

621, ligne première, au lieu de *dix - neuf*, *lisez neuf.*

630, ligne 6, lisez *est.*

670, ligne dernière, , lisez *inébranlable.*

743, ligne 7, lisez *signifie lieu.*

760, ligne 7, lisez *pour.*

771, ligne 3, lisez *ses biens communaux consistent en*

lignes 5 et 6, lisez *et ceux de la cure en*

ERRATA

768, ligne 8, lisez, *avec une pièce.*

771, ligne 12, lisez *vigueur.*

774, ligne 11; lisez *droits.*

775, ligne 6, lisez *paternostre.*

782, ligne 10, lisez *catholiques.*

790, ligne première, lisez *conquétes.*

815, ligne première, lisez *il était fils de Monsieur Hoverlant du*

Carnois , auquel il succéda après sa mort comme on l'a vu , l'an 1744 , *dans cette charge*, continuez page 3, son mérite transcendant.

822 , ligne première , lisez 1815.

827 , ligne 3 , lisez *en* 1828.

827 , ligne 13 , après le mot *florins* , ajoutez *en juin* 1828.

Fin de l'errata du vol. 90.
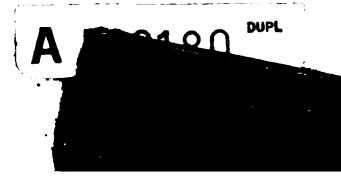
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06560 5209